



DÉVELOPPEMENT

# L'Afrique

et l'Union européenne



COMMISSION  
EUROPÉENNE

DE 117

MAI 2003



Publié par la Commission européenne.

Les informations contenues dans cette brochure ne reflètent pas nécessairement les positions officielles de l'Union européenne.

Ni la Commission européenne, ni aucune personne agissant pour le compte de celle-ci n'est responsable de l'utilisation qui pourrait être faite des informations qui suivent.

L'utilisation du texte, en tout ou en partie, est autorisée moyennant mention de la source.

Luxembourg: Office des Publications officielles des Communautés européennes, 2003.

ISBN: 92-894-5326-5

© Commission européenne, 2003

Consultants: Strat&Com – Production: Mostra! Communication

Crédit photos: DG Développement, Organisation mondiale de la Santé (OMS) – Pierre Virot, Médiathèque de la Commission européenne, V. Dubus, T. Dorn

*Imprimé en Belgique.*

# PRÉFACE

UE-AFRIQUE - LE NOUVEAU PARTENARIAT



Poul Nielson  
Commissaire européen  
au Développement

Pour l'Europe, la coopération avec l'Afrique est une priorité profondément ancrée dans l'histoire. Néanmoins, la mise sur pied d'un dialogue politique à l'échelle continentale constitue un phénomène relativement récent. En effet, le groupe des chefs d'État et de gouvernement européens a rencontré ses homologues africains pour la toute première fois en avril 2000, au Caire. La réunion du Caire était historique, non par ce qui s'y est dit ou par les personnes qui y ont participé (celles-ci ont de nombreuses occasions de se rencontrer dans d'autres contextes ou dans des groupes différents), mais bien parce qu'elle a offert une opportunité d'aborder les problèmes du développement africain, d'identifier les préoccupations communes à l'ensemble du continent et qu'elle a permis aux dirigeants de lancer un appel pour que la plus grande détermination soit mise au service de la résolution de ces problèmes.

L'Afrique a changé depuis le Sommet du Caire. La naissance de l'Union africaine et du Nouveau partenariat de développement pour l'Afrique (NPDA) a entraîné l'instauration d'une charte et d'une structure institutionnelle ambitieuse qui placent la gouvernance et la liberté au cœur du développement.

L'Europe a changé elle aussi. Elle est aujourd'hui plus intégrée, grâce à la monnaie unique et aux progrès réalisés dans le domaine de la politique étrangère et de sécurité, ainsi qu'en matière de justice. En outre, elle s'est engagée dans des phases décisives devant préparer son prochain élargissement à 10 nouveaux membres. La Convention a entamé les travaux de modernisation de ses institutions en vue de l'élargissement et de l'extension des domaines couverts par les Traités.

Notre monde a changé depuis le Sommet du Caire. De nombreuses régions sont en proie à de nouveaux conflits et à l'instabilité. Malgré ces difficultés, d'importantes conférences internationales se sont succédé depuis 2000 (Doha, Monterrey, Johannesburg) et ont abouti à des engagements constructifs. Malheureusement, il est d'ores et déjà clair que pour plusieurs pays, surtout en Afrique, les Objectifs du Millénaire pour le Développement ne seront pas atteints d'ici 2015.

Le dialogue UE-Afrique doit englober toutes les priorités et préoccupations de l'un et l'autre continent.

Pour réussir, il doit être ouvert à tous. Un des succès les plus marquants du Sommet du Caire a été de réussir à rassembler tous les États africains et européens soucieux de trouver ensemble un moyen de surmonter des désaccords et divisions parfois très anciens. Ce qui a été réalisé au Caire – ce symbole de confiance entre les partenaires et de garantie de sincérité – doit être préservé dans tout dialogue futur.

Fort de ses ambitieux objectifs, le dialogue entre l'UE et l'Afrique doit trouver sa vraie place parmi les discussions multilatérales et la gamme d'instruments de coopération spécifiques existant entre les deux continents. S'il peut générer une meilleure compréhension, il influencera les deux continents. Ensemble, l'Europe et l'Afrique peuvent lutter contre la pauvreté et construire la paix. Tel est notre défi pour l'avenir.

# TABLE DES MATIÈRES



## **4 L'Union européenne**

- 4 Unis dans la paix et la prospérité
- 4 Les institutions
- 4 La monnaie unique
- 4 La politique étrangère et de sécurité commune
- 4 La Commission européenne
- 5 L'UE sur la scène internationale

## **7 Le dialogue UE-Afrique**

- 7 Le Caire: le début d'un processus
- 7 Les étapes du dialogue
- 7 L'Union africaine
- 7 Le NPDA – un Nouveau Partenariat pour le Développement de l'Afrique
- 9 Nouveau contexte, nouvelle raison d'être, nouvelle valeur ajoutée
- 9 Le contexte pan-africain
- 9 La dimension régionale
- 9 Les « fondamentaux »

## **10 Instruments de coopération**

### **10 L'Accord de Cotonou**

- 10 Combattre la pauvreté
- 10 Dialogue politique et participation renforcée
- 11 Un nouvel esprit de coopération au développement
- 11 Prévention des conflits et construction de la paix
- 11 Programmes indicatifs nationaux et régionaux
- 13 Coopération économique et commerciale
- 14 Soutien à l'initiative PPTE
- 14 Aide au secteur privé

## **15 Le rôle de la Banque européenne d'investissement**

### **16 MEDA, PERD et autres instruments commerciaux**

- 16 MEDA – le Programme de Partenariat euro-méditerranéen
- 17 PERD – Programme européen pour la reconstruction et le développement
- 18 Autres instruments commerciaux

## **20 Aide humanitaire – cibler les plus vulnérables**

### **22 Profils régionaux**

#### **22 Afrique du Nord**

- 22 Œuvrer à la paix et à la stabilité
- 22 Créer un espace de « prospérité partagée »
- 22 La dimension sociale, culturelle et humaine
- 23 Aide humanitaire
- 23 Études de cas

#### **24 Afrique centrale**

- 24 Relever les défis régionaux
- 24 Programmes nationaux
- 24 Programmes régionaux clés en cours
- 25 Aide humanitaire
- 25 Études de cas

#### **26 Afrique de l'Ouest**

- 26 Programmes nationaux
- 27 Programmes régionaux
- 27 Aide humanitaire
- 27 Études de cas

#### **29 Afrique orientale et australe**

- 29 Une configuration géographique différente



### 30 Afrique orientale

- 30 Les questions de gouvernance: une préoccupation majeure
- 30 Nécessité de développer les petits marchés nationaux
- 30 Nécessité d'améliorer le secteur de la santé
- 30 Intervention de l'UE
- 31 Opportunités et menaces
- 31 Aide humanitaire
- 31 Études de cas

### 32 Afrique australe

- 32 Différents degrés de développement
- 32 Démocratie, État de droit et gouvernance
- 33 Intervention de l'UE
- 33 Aide humanitaire
- 34 Études de cas

### 35 Défis et opportunités

#### 36 Défis et opportunités – le fardeau de la dette

- 36 Un allègement de la dette plus large, plus complet et plus rapide
- 36 Défis à venir

#### 37 Consolidation de la paix et prévention des conflits

- 37 Le nouveau cadre panafricain pour la paix et la sécurité
- 37 Politique de prévention des conflits menée par l'UE en Afrique
- 37 Le dialogue UE-Afrique: perspectives dans le domaine de la paix et de la sécurité

### 38 Droits de l'homme, démocratie et bonne gouvernance

- 38 Lutte contre la traite des êtres humains
- 38 Soutien aux institutions africaines
- 38 La lutte contre la corruption

### 39 Développement humain et social

- 39 Santé, SIDA et population
- 39 Éducation et formation

### 40 Sécurité alimentaire

- 40 Le Programme de sécurité alimentaire
- 40 Faire face aux crises

### 41 L'UE lance des initiatives relatives à l'eau et à l'énergie

- 41 L'Initiative «L'eau pour la vie»
- 42 Initiative «L'énergie pour l'éradication de la pauvreté et le développement durable»

### 43 Pêche durable

- 43 Un engagement commun à rendre la pêche durable
- 43 Une ressource cruciale en danger
- 43 Une coopération de longue date
- 44 Une nouvelle orientation pour la Politique commune de la pêche

### 45 Transport durable et développement urbain

# L'UNION EUROPÉENNE



## Unis dans la paix et la prospérité

Le processus d'intégration européenne a été marqué par des changements et des progrès constants depuis que la Communauté européenne du charbon et de l'acier (CECA) fut fondée en 1952. La CECA a été conçue pour servir de base à une paix et une prospérité durables dans un continent divisé par sa diversité et ses différents systèmes politiques et économiques.

L'UE est le résultat d'un processus de coopération et d'intégration régionales profondes qui a commencé en 1951 entre le Benelux (Belgique, Pays-Bas et Luxembourg) et s'est élargi à l'Allemagne, la France et l'Italie. Après presque 50 ans de coopération politique, économique et sociale, l'UE s'est élargie à 15 États membres. Aujourd'hui, 10 pays d'Europe centrale et orientale, ainsi que de la Méditerranée, sont en passe d'adhérer à l'UE.

### États membres de l'UE

Autriche  
Belgique  
Danemark  
Allemagne  
Grèce  
Finlande  
France  
Irlande  
Italie  
Luxembourg  
Pays-Bas  
Portugal  
Espagne  
Suède  
Royaume-Uni

## Les institutions

L'UE est régie par cinq institutions principales: la Commission propose, le Parlement conseille et partage avec le Conseil des ministres le pouvoir de légiférer, le Conseil décide en dernier ressort, la Cour de Justice statue et la Cour des comptes garantit la transparence.

Les responsabilités de l'UE s'étant étendues, les institutions sont devenues plus grandes et plus nombreuses. Les institutions coopèrent étroitement et de façon constructive au profit de tous les citoyens et sont soutenues par: le Comité économique et social, le Comité des régions, la Banque centrale européenne, le Médiateur européen et la Banque européenne d'investissement (BEI).

### Nouveaux États membres

Chypre  
République tchèque  
Estonie  
Hongrie  
Lettonie  
Lituanie  
Malte  
Pologne  
Slovaquie  
Slovénie

### Pays candidats

Bulgarie  
Roumanie  
Turquie

## La monnaie unique

L'euro est la monnaie officielle des États membres de l'Union européenne, actuellement à l'exception du Royaume-Uni, du Danemark et de la Suède. Le 1<sup>er</sup> janvier 2002, les pièces et les billets libellés en euros sont entrés en circulation. L'euro est le point d'ancrage de l'union économique et achève la mise en place du Marché unique.

Les avantages d'une monnaie unique sont notamment:

- une transparence accrue ;
- la suppression des coûteuses fluctuations des taux de change ;
- des coûts de transaction plus faibles ;
- des procédures comptables simplifiées ;
- des comparaisons simplifiées des prix de revient et des prix de vente ;
- une réduction des coûts de gestion liés aux opérations multidevises;
- une concurrence intra-UE accrue, qui crée un environnement commercial plus favorable

Le Marché unique de l'UE, unifié par une monnaie unique, se traduit par une diminution des entraves aux échanges commerciaux, une réduction des risques et un environnement commercial plus concurrentiel.

## La politique étrangère et de sécurité commune

Les crises et les défis mondiaux et régionaux, combinés aux évolutions au sein de l'UE, ont suscité de nouvelles exigences vis-à-vis des activités extérieures de l'UE. En conséquence, en 1993, l'UE a jeté les bases d'une politique étrangère et de sécurité commune (PESC), continuant ainsi à renforcer la solidarité de l'Europe.

Une politique de sécurité et de défense commune a été ajoutée au cadre de la PESC. Ses objectifs sont: le maintien de la paix et le renforcement de la sécurité internationale conformément aux principes de la charte des Nations Unies (NU), la promotion de la coopération internationale et le développement de la démocratie et de l'État de droit ainsi que du respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales.

## La Commission européenne

En tant qu'organe exécutif de l'UE, la Commission européenne travaille en étroite collaboration avec les autres institutions européennes et les gouvernements des États membres. Bien que la Commission dispose du droit d'initiative, toutes les décisions législatives importantes sont prises par les ministres des États membres, réunis au sein du Conseil de l'Union européenne, en codécision ou en consultation avec le Parlement européen élu démocratiquement.

La tâche qui incombe à la Commission est d'assurer que l'UE réalise l'objectif qu'elle s'est fixé et qui vise à créer entre les États membres une union toujours plus étroite. La Commission doit également veiller à ce que les avantages de l'intégration soient répartis équitablement entre les pays et les régions, entre les entreprises et les consommateurs et entre les différents groupes de citoyens. Elle travaille étroitement avec les deux organes consultatifs de l'Union, le Comité économique et social et le Comité des régions.

Elle fait des propositions législatives, agit en tant que gardienne des traités de l'UE et, à ce titre, veille à l'application précise de la législation et remplit la fonction d'organe exécutif, responsable de la mise en œuvre et de la gestion des différentes politiques. Elle gère également le budget annuel de l'Union, qui s'élevait à environ 97,5 milliards d'euros en 2003 et alimente les fonds structurels et régionaux, qui visent principalement à réduire les disparités économiques entre les États membres (ou les régions) riches et les États membres (ou les régions) plus pauvres. En outre, elle négocie et met en œuvre les accords de commerce et de coopération avec les pays et groupes de pays tiers.

La Commission européenne se compose d'un président, choisi par les chefs d'État de l'UE, et de dix-neuf commissaires, désignés par les gouvernements des États membres de l'UE avec l'approbation du président de la Commission, sous réserve d'un vote collectif d'approbation par le Parlement européen. Les commissaires, qui ont des portefeuilles spécifiques, sont responsables des directions générales (DG), bureaux et services spécialisés, qui leur rendent compte de leurs actions, chaque commissaire ayant sous sa responsabilité une ou plusieurs DG. Il existe 39 directions générales (DG), bureaux et services spécialisés.



## L'UE sur la scène internationale

L'Europe a atteint un tournant dans ses relations avec le reste du monde et est, par conséquent, déterminée à réaliser son potentiel de force réelle pour un changement positif à l'échelle mondiale.

Les gouvernements nationaux de l'UE sont de puissants acteurs dans le G8, l'Organisation mondiale du commerce (OMC), le Fonds monétaire international (FMI), la Banque mondiale et au Conseil de sécurité des NU (membres permanents et temporaires).

La Commission européenne joue un rôle clé dans la mise en œuvre de la politique étrangère de l'UE et de ses autres politiques, agissant par le biais de ses 128 délégations et bureaux dans le monde entier. Ceux-ci sont graduellement renforcés afin que l'aide extérieure de l'UE puisse être prestée plus efficacement.

L'UE est également décidée à créer un environnement dans lequel la société civile peut prospérer. À cette fin, elle entend associer la société civile et les acteurs sociaux et économiques à tous les secteurs de la coopération externe afin de réaliser les objectifs en matière de développement. Appropriation, partenariat et responsabilité sont au cœur de son programme de développement. Elle aide les gouvernements dans l'élaboration des stratégies de réduction de la pauvreté et renforce la position des pays en développement dans les institutions internationales.

### Travail en partenariat

La Commission européenne et les États membres de l'UE sont les plus grands pourvoyeurs d'aide officielle au développement (AOD) de par le monde. En 2000, l'UE a déboursé plus de 27 milliards d'euros en AOD en faveur des pays en développement, ce qui représente 50% de toute

l'aide octroyée par les membres du Comité d'aide au développement de l'OCDE.

À Monterrey (Mexique, mars 2002), les États membres de l'UE se sont engagés à mettre tout en œuvre pour augmenter leurs contributions respectives afin d'atteindre ensemble une moyenne européenne de 0,39% du RNB (revenu national brut). Cette décision contribuera à consolider la position de l'UE comme plus grand pourvoyeur d'AOD dans le monde.

Les paiements globaux de l'UE en faveur de l'Afrique se sont élevés à 8,1 milliards d'euros en 2000, soit 67% de l'AOD pour l'Afrique octroyée par l'ensemble des membres du CAD (Comité d'aide au développement). En 2001, les engagements de la Commission européenne en matière d'aide pour la seule Afrique (sans compter les programmes bilatéraux des États membres de l'UE) ont atteint 2,6 milliards d'euros, soit 41% de l'ensemble de l'AOD de la Commission européenne.

Le potentiel d'accroissement des transferts d'aide est énorme. Les ressources disponibles pour de nouveaux engagements pour la période 2002-2006 devraient s'élever à 17 milliards d'euros (en provenance du budget de l'UE et du Fonds européen de développement, y compris la part de Facilité d'investissement réservée à l'Afrique et gérée par la Banque européenne d'investissement). Au total, elles représentent une moyenne de 3,4 milliards d'euros par an.

L'UE consacre annuellement 6,8 milliards d'euros au titre de l'aide. Elle est également la plus importante source d'aide humanitaire dans le monde.

L'UE est le principal partenaire commercial des pays en développement. Elle représente le plus grand marché unique pour les importations et

## Le plus grand bloc commercial au monde

Le marché unique de l'UE, composé de 374 millions de consommateurs au pouvoir d'achat élevé, en fait le plus grand bloc commercial au monde.

L'euro rend ce bloc commercial plus compétitif et plus fort à la fois économiquement et politiquement sur la scène internationale.

## L'UE détermine le cadre juridique du commerce international

- Lois commerciales nationales et internationales
- Droits de douane
- Droit de la concurrence, acquisitions et fusions
- Normalisation des produits
- Réglementations environnementales
- Droits de propriété intellectuelle – brevets, marques
- Comptabilité, règles comptables, divulgation de renseignements financiers

	Population	Superficie (Km <sup>2</sup> )	Produit Intérieur Brut (PIB) par habitant US\$	Indicateur du Développement Humain (IDH)		Capitale
				Valeur	Classement	
<b>États membres de l'UE</b>						
Autriche	8 169 929	83 858	27 700 (2002)	0,926	15	Vienne
Belgique	10 274 595	30 510	29 000 (2002)	0,939	4	Bruxelles
Danemark	5 368 884	43 094	29 000 (2002)	0,926	14	Copenhague
Finlande	5 183 545	338 150	26 700 (2002)	0,930	10	Helsinki
France	58 892 000	551 500	25 700 (2002)	0,928	12	Paris
Allemagne	83 251 851	357 021	26 600 (2002)	0,925	17	Berlin
Grèce	10 645 343	131 960	19 000 (2002)	0,885	24	Athènes
Irlande	3 883 159	70 270	28 500 (2002)	0,925	18	Dublin
Italie	57 715 625	301 340	25 000 (2002)	0,913	20	Rome
Luxembourg	448 569	2 586	44 000 (2002)	0,925	16	Luxembourg
Portugal	10 084 245	92 391	18 000 (2002)	0,880	28	Lisbonne
Espagne	40 077 100	505 990	20 700 (2002)	0,913	21	Madrid
Suède	8 876 744	449 964	25 400 (2002)	0,941	2	Stockholm
Pays-Bas	16 067 754	41 526	26 900 (2002)	0,935	8	Amsterdam
Royaume-Uni	59 778 002	244 820	25 300 (2002)	0,928	13	Londres
<b>États adhérent à l'UE</b>						
Chypre	767 314	9 250	1 500 (2001)	0,883	26	Nicosie
République tchèque	10 273 300	78 870	15 300 (2002)	0,849	33	Prague
Estonie	1 415 681	45 226	10 200 (2002)	0,826	42	Tallinn
Hongrie	10 197 000	93 030	13 300 (2002)	0,835	35	Budapest
Lettonie	2 372 000	64 600	8 300 (2002)	0,800	53	Riga
Lituanie	3 695 000	65 300	29 200 (2002)	0,808	49	Vilnius
Malte	397 499	320	17 000 (2002)	0,875	30	La Vallette
Pologne	38 650 000	323 250	9 500 (2002)	0,833	37	Varsovie
Slovaquie	5 422 366	49 010	12 200 (2002)	0,835	36	Bratislava
Slovénie	1 938 917	20 273	1 800 (2002)	0,879	29	Ljubljana

Sources:  
CIA Factbook 2002 / Le Nouvel Observateur - Atlas économique et politique mondial, 2003 / UNDP Human Development Reports 2002



les exportations, avec plus de deux fois le volume des échanges entre les pays en développement et les États-Unis, le Japon et le Canada mis ensemble.

Dans l'architecture de la Commission en matière de relations extérieures, la direction générale en charge du Développement coopère étroitement avec d'autres services de la Commission, notamment la direction générale des Relations extérieures, l'Office de coopération EuropeAid et l'Office d'aide humanitaire de la Commission européenne (ECHO). Elle entretient également des liens très étroits avec la direction générale du Commerce. La coopération de l'UE en

matière de développement est coordonnée avec les politiques des États membres et, dans la mesure du possible, avec les principaux bailleurs de fonds internationaux, tels que la Banque mondiale.

Les conventions ACP-UE (telles que les conventions de Lomé et l'accord de partenariat ACP-EU ou Accord de Cotonou) sont un modèle innovateur de coopération internationale basé sur une collaboration d'égal à égal et une relation contractuelle, l'aide et le commerce, des obligations mutuelles et des institutions conjointes pour assurer un dialogue permanent.

	Population	Superficie (Km <sup>2</sup> )	Produit Intérieur Brut (PIB) par habitant US\$	Indicateur du Développement Humain (IDH)		Capitale
<b>Pays africains</b>						
Afrique du Sud	43 647 658	1 221 040	9 400 (2001)	0,695	107	Pretoria
Algérie	32 277 000	2 381 740	5 600 (2001)	0,697	106	Alger
Angola	10 593 700	1 246 700	1 330 (2001)	0,403	161	Luanda
Bénin	6 272 000	112 620	1 040 (2001)	0,420	158	Porto-Novo
Botswana	1 602 000	581 730	7800 (2001)	0,572	126	Gaborone
Burkina Faso	12 603 185	274 200	1 040 (2001)	0,325	169	Ouagadougou
Burundi	6 807 000	27 830	600 (2001)	0,313	171	Bujumbura
Cameroun	16 184 748	475 440	1 700 (2001)	0,715	135	Yaoundé
Cap-Vert	441 000	4030	4 033 (2001)	0,512	100	Praia
Comores	558 000	2 230	710 (2001)	0,511	137	Moroni
République Centrafricaine	3 717 000	622 984	1 300 (2001)	0,365	165	Bangui
Congo	2 958 448	342 000	900 (2001)	0,511	136	Brazzaville
République démocratique du Congo	50 948 000	2 345 410	590 (2001)	0,431	155	Kinshasa
Côte d'Ivoire	16 804 784	322 460	1 550 (2001)	0,428	156	Yamoussoukro
Djibouti	632 000	23 200	1 400 (2001)	0,445	149	Djibouti
Egypte	70 700 000	1 001 450	3 700 (2001)	0,642	115	Le Caire
Erythrée	4 097 000	117 600	740 (2001)	0,421	157	Asmara
Ethiopie	64 298 000	1 104 300	700 (2001)	0,327	168	Addis Abeba
Gabon	1 230 000	267 670	550 (2001)	0,637	117	Libreville
Gambie	1 445 842	11 300	1 770 (2001)	0,405	160	Banjul
Ghana	19 306 000	238 540	1 980 (2001)	0,543	129	Accra
Guinée	7 415 000	245 860	1 980 (2001)	0,414	159	Conakry
Guinée-Bissau	1 199 000	36 120	2 100 (2001)	0,349	167	Bissau
Guinée équatoriale	457 000	28 050	1 970 (2001)	0,679	111	Malabo
Kenya	30 092 000	580 370	900 (2001)	0,513	134	Nairobi
Lesotho	2 035 000	30 355	2 450 (2001)	0,535	132	Maseru
Libéria	3 130 000	111 370	1 100 (2001)	xxx	xxx	Monrovia
Libye	5 370 000	1 759 540	7 600 (2001)	0,773	64	Tripoli
Madagascar	15 523 000	587 040	870 (2001)	0,462	147	Antananarivo
Malawi	10 701 824	118 480	660 (2001)	0,400	163	Lilongwe
Mali	11 340 480	1 240 190	840 (2001)	0,386	164	Bamako
Maroc	31 168 000	440 550	3 700 (2001)	0,602	123	Rabat
Ile Maurice	1 186 140	2 040	10 800 (2001)	0,772	67	Port-Louis
Mauritanie	2 828 858	1 030 700	1 800 (2001)	0,438	152	Nouakchott
Mozambique	19 607 519	801 590	900 (2001)	0,322	170	Maputo
Namibie	1 820 916	824 290	4 500 (2001)	0,610	122	Windhoek
Niger	10 832 000	1 267 000	820 (2001)	0,277	172	Niamey
Nigéria	129 934 911	923 768	840 (2001)	0,462	148	Abuja
Ouganda	24 699 073	241 040	1 200 (2001)	0,444	150	Kampala
Rwanda	8 508 000	26 340	1 000 (2001)	0,403	162	Kigali
Sao Tomé-et-Principe	148 000	960	1 200 (2001)	0,631	119	São Tomé
Sénégal	10 589 571	196 720	1 580 (2001)	0,431	154	Dakar
Seychelles	81 230	455	7 600 (2001)	0,811	47	Victoria
Sierra Leone	5 641 743	71 740	500 (2001)	0,275	173	Freetown
Somalie	8 778 000	637 657	550 (2001)	xxx	xxx	Mogadiscio
Soudan	37 090 298	2 505 810	1 360 (2001)	0,499	139	Khartoum
Swaziland	1 123 605	17 360	4 200 (2001)	0,577	125	Mbabane
Tanzanie	37 187 939	945 090	610 (2001)	0,440	151	Dodoma
Tchad	8 997 237	1 284 000	1 030 (2001)	0,365	166	N'Djamena
Togo	5 285 501	56 790	1 500 (2001)	0,493	141	Lomé
Tunisie	9 815 000	163 610	6 600 (2001)	0,722	97	Tunis
Zambie	10 089 000	752 614	870 (2001)	0,433	153	Lusaka
Zimbabwe	12 627 000	390 580	2 450 (2001)	0,551	128	Harare

Sources:

CIA Factbook 2002 / Le Nouvel Observateur - Atlas économique et politique mondial, 2003 / UNDP Human Development Reports 2002

# LE DIALOGUE UE - AFRIQUE



Les relations UE-Afrique sont profondément ancrées dans l'histoire. Aujourd'hui, ces relations sont garanties par un réseau d'accords contractuels qui donnent aux partenaires une base solide de prévisibilité et de sécurité.

À l'exception de la Libye, tous les pays d'Afrique ont signé des accords de partenariat avec l'UE. Les 48 pays d'Afrique sub-saharienne sont signataires de l'Accord de Cotonou, signé en 2000 et mis en œuvre depuis avril 2003.

Les quatre pays de l'Afrique du Nord (l'Algérie, l'Égypte, le Maroc et la Tunisie) font partie du Partenariat euro-méditerranéen conclu à Barcelone en 1995. Chacun d'eux a signé un accord bilatéral avec l'UE régissant les relations commerciales et de coopération.

En 2000, l'Afrique du Sud et l'UE ont conclu un ambitieux Accord sur le commerce, le développement et la coopération (ACDC).

Ces accords tiennent compte des niveaux de développement et des spécificités nationales des partenaires de l'UE, mais sont tous basés sur un partenariat global fondé sur trois piliers: le dialogue politique, les relations commerciales préférentielles et des ressources importantes accordées au développement et à la coopération économique.

## Le Caire: le début d'un processus

Le dialogue UE-Afrique a été lancé en avril 2000, lorsque les chefs d'État et de gouvernement africains et européens se sont réunis au Caire. Tous les chefs d'État ont souscrit à la Déclaration du Caire et au Plan d'action du Caire, une feuille de route qui balise le dialogue UE-Afrique jusqu'à aujourd'hui.

Un an après le Sommet du Caire, tant les Africains que les Européens ont décidé de se concentrer sur huit domaines prioritaires: la dette extérieure; la restitution de biens culturels volés; la prévention des conflits; les droits de l'homme, la démocratie et la bonne gouvernance; l'intégration régionale; le VIH/SIDA; la sécurité alimentaire et l'environnement.

## Les étapes du dialogue

Depuis le Sommet du Caire, les Africains et les Européens se sont rencontrés régulièrement, que ce soit au niveau ministériel ou au niveau des hauts fonctionnaires. La première conférence ministérielle UE-Afrique, à laquelle ont participé 53 ministres africains et 15 ministres européens, s'est tenue à Bruxelles en octobre 2001 et fut un succès politique.

Des ministres des deux continents ont confirmé leur volonté politique d'«œuvrer sur la voie d'une nouvelle dimension stratégique pour le partenariat global entre l'Afrique et l'Europe», tenant compte ainsi du nouveau contexte international. Ils ont également adopté une Déclaration commune sur le terrorisme et ont affirmé leur soutien au «Nouveau Partenariat pour le Développement de l'Afrique» (NPDA).

La deuxième Conférence ministérielle a eu lieu en novembre 2002 à Ouagadougou, au Burkina Faso. Un large débat sur les huit priorités a permis des avancées sur les questions relatives à la paix et à la sécurité, à la gouvernance, au plan d'action sur la traite des êtres humains, ainsi que dans le domaine des biens culturels, tous ces points constituant les nouveaux thèmes de coopération.

Des positions communes ont été convenues et des actions de suivi définies sur des questions concernant la coopération en cours, telles que le commerce et l'intégration régionale, l'environnement, la sécurité alimentaire et le VIH/SIDA. Toutefois, aucun accord n'a été conclu sur la question de la dette.

## L'Union africaine

L'Union africaine (UA) est une initiative ambitieuse qui a remplacé l'Organisation de l'Unité africaine (OUA). La décision de créer l'UA a été prise au Sommet extraordinaire de l'OUA de septembre 1999, qui s'est tenu à Syrte, en Libye. Au Sommet de Durban de juillet 2002, l'Acte constitutif de l'UA a remplacé la Charte de l'OUA adoptée en 1963. Il prévoit la création d'un Parlement pan-africain (sans pouvoirs législatifs), d'une Banque centrale africaine et d'une Cour africaine de Justice, qui viendront s'ajouter aux organes existants de l'ancienne OUA, à savoir l'Assemblée des chefs d'État et de gouvernement, le Conseil exécutif composé des ministres des Affaires étrangères et la Commission.

Voici les principaux objectifs de l'UA, tels qu'énoncés par le Président de l'Afrique du Sud et Président de l'UA, M. Thabo Mbeki (\*) :

- réaliser l'unité, la solidarité et la coopération entre les peuples et les États d'Afrique ;
- mobiliser tous les segments de la société civile ainsi que du secteur privé pour qu'ils collaborent afin de maximiser l'impact du continent africain sur la scène mondiale ;
- faire accepter par tous que le dialogue et la résolution pacifique des conflits sont les seuls moyens de garantir une paix et une stabilité durables ;
- œuvrer à la diffusion des principes et institutions démocratiques.

À cette fin, un programme de développement socio-économique, le NPDA, a été lancé. Il contient des mesures concrètes pour mettre en œuvre les principaux objectifs de l'UA.

## Le NPDA – un Nouveau Partenariat pour le Développement de l'Afrique

Le NPDA est un cadre stratégique et novateur pour le renouveau de l'Afrique. Les dirigeants des cinq pays initiateurs de ce partenariat (l'Algérie, l'Égypte, le Nigeria, le Sénégal et l'Afrique du Sud) ont fait œuvre de pionniers en réponse à un mandat qui leur avait été donné par le Sommet de ce qui était encore l'Organisation de l'Unité Africaine (OUA). Le NPDA a été adopté en juillet 2002 par les chefs d'État africains au Sommet inaugural de l'UA en tant que programme de développement socio-économique de cette nouvelle organisation.

Le NPDA est une initiative de développement durable globale, complète et intégrée, visant à relever les défis auxquels le continent africain est confronté aujourd'hui:

- réduire la pauvreté ;
- placer les pays africains, à la fois individuellement et collectivement, sur la voie d'une croissance et d'un développement durables ;
- mettre fin à la marginalisation de l'Afrique dans le processus de mondialisation ;
- accélérer l'autonomisation des femmes ;
- intégrer pleinement l'Afrique dans l'économie mondiale.

(\*)  
Voir l'encadré (page 8) reprenant le discours prononcé par M. Thabo Mbeki au Sommet de Durban en juillet 2002.



## Objectifs du Millénaire pour le Développement de l'ONU

Adoptés en 2000  
et à mettre en œuvre d'ici 2015

1. Éradiquer l'extrême pauvreté et la faim
2. Assurer l'éducation primaire pour tous
3. Promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes
4. Réduire la mortalité infantile
5. Améliorer la santé maternelle
6. Combattre le VIH/SIDA, le paludisme et d'autres maladies
7. Assurer un environnement durable
8. Mettre en place un partenariat mondial pour le développement

Le NPDA repose sur les principes d'appropriation et de direction par l'Afrique, ainsi que de participation de tous les secteurs de la société. Le redéveloppement du continent doit s'appuyer sur les ressources et la capacité d'innovation des Africains. L'objectif est d'accélérer l'intégration régionale et continentale et de développer la compétitivité des pays africains et du continent tout entier.

Le NPDA représente une volonté de créer un nouveau partenariat avec le monde industrialisé basé sur le respect mutuel et la responsabilité des uns envers les autres afin de remplacer la relation inégale donateur/bénéficiaire. Ses objectifs sont liés aux Objectifs du Millénaire pour le Développement. Voici ses priorités:

- mener des réformes politiques et accroître l'investissement dans les secteurs prioritaires du NPDA: agriculture; développement humain (santé, éducation, science et technologie, développement des compétences); infrastructure (Technologies de l'information et de la communication – TIC), énergie, transport, eau, assainissement; environnement;
- mobiliser les ressources: épargne et investissements nationaux, investissements étrangers directs, apports de capitaux par le biais de la réduction de la dette et accroissement de l'Aide officielle au développement (AOD);
- améliorer la gestion des recettes et dépenses publiques;
- améliorer la part de l'Afrique dans le commerce mondial.
- créer les conditions du développement en assurant la paix et la sécurité, la démocratie, la bonne gouvernance, la coopération et l'intégration régionales ainsi que le renforcement des capacités;

## L'Union africaine

«En formant cette Union, les peuples de notre continent affirment sans équivoque que l'Afrique doit s'unir ! Nous, Africains, partageons une destinée commune! Ensemble, nous devons redéfinir cette destinée en vue d'améliorer le sort de tous les habitants de ce continent.

La première tâche est de réaliser l'unité, la solidarité, la cohésion, la coopération entre les peuples d'Afrique et les États africains. Nous devons créer toutes les institutions nécessaires pour approfondir l'intégration politique, économique et sociale du continent africain. Nous devons renforcer la culture de l'action collective en Afrique et dans nos relations avec le reste du monde.

Notre deuxième tâche est de mettre sur pied de nouvelles formes de partenariat à tous les niveaux et dans tous les segments de nos sociétés, entre les segments de nos sociétés et nos gouvernements et entre nos gouvernements. Nous devons mobiliser tous les segments de la société civile, y compris les femmes, les jeunes, la population active et le secteur privé pour qu'ils collaborent afin de maximiser notre impact et de transformer notre continent pour lui assurer un avenir meilleur.

En tant qu'Africains, nous avons compris qu'il ne peut y avoir de développement durable sans paix, sans sécurité et sans stabilité. L'Acte constitutif prévoit les mécanismes nécessaires à ce changement qui permettra aux populations d'Afrique de révéler leur aptitude et leur capacité à vaincre la pauvreté, la maladie et l'ignorance.

Ensemble, nous devons œuvrer à la paix, à la sécurité et à la stabilité pour les populations de ce continent. Nous devons mettre fin aux conflits et guerres insensés sur notre continent, qui ont causé tant de peine et de souffrance à nos populations et en ont contraint beaucoup à devenir des réfugiés ou des déplacés, voire à s'exiler.

Nous devons accepter que le dialogue et la résolution pacifique des conflits sont les seuls moyens de garantir à nos peuples une paix et une stabilité durables. L'Acte Constitutif prévoit de tels mécanismes.

Ensemble, nous avons fait une déclaration commune contre le terrorisme. En tant qu'Africains, nous devons rassembler nos ressources pour vaincre le terrorisme et toutes ses manifestations dans l'intérêt de la paix et de la sécurité de nos peuples.

Dans l'esprit de l'Acte Constitutif de l'Union, nous devons œuvrer en faveur d'un continent caractérisé par des principes et institutions démocratiques garantissant la participation du peuple et assurant une bonne gouvernance. Par nos actions, proclamons au monde que l'Afrique est un continent de démocratie, un continent d'institutions et de culture démocratiques, qu'elle est bel et bien un continent de bonne gouvernance, où le peuple participe et où l'État de droit est respecté.

Reconsacrons-nous aujourd'hui à ces principes fondamentaux que nous avons adoptés, à savoir les droits de l'homme et des peuples, l'égalité des sexes, les droits des travailleurs et les droits de l'enfant. (...)

Le moment est venu pour l'Afrique de prendre la place qui lui revient sur la scène mondiale. Il est temps de mettre fin à la marginalisation de l'Afrique. Nous lançons un appel au reste du monde pour œuvrer avec nous en tant que partenaires.»

### Thabo Mbeki

Président de l'Afrique du Sud,  
Président de l'Union africaine



## Nouveau contexte, nouvelle raison d'être, nouvelle valeur ajoutée

La naissance de l'UA, le lancement de ses nouvelles institutions à Durban en juillet 2002 et l'adoption du NPDA ont créé un nouveau niveau pan-africain de gouvernance et ont donné une nouvelle raison d'être au dialogue UE-Afrique.

Comme l'a reconnu la première Conférence ministérielle UE-Afrique et l'a confirmé la seconde, ce nouveau contexte offre un cadre plus approprié et structuré pour le dialogue UE-Afrique. Par le passé, ce dialogue n'était pas bien ancré dans un cadre stratégique et institutionnel africain et, par conséquent, il était assez lent et laborieux.

Le dialogue UE-Afrique n'entend pas faire double emploi avec des forums existants, créés dans le cadre d'accords de coopération en cours. Il veut au contraire créer «un espace de dialogue» pour les questions concernant l'ensemble de l'Afrique et de l'UE.

## Le contexte pan-africain

Récemment, un besoin de dialogue politique au niveau du continent s'est fait sentir. Depuis le Sommet du Caire, le NPDA a suscité un grand intérêt tant du côté de l'UE que du côté de l'Afrique. Par son caractère pan-africain et son grand nombre de membres, appartenant à toutes les régions, cette initiative est devenue essentielle dans le processus UE-Afrique.

Ces dernières années, l'UE s'est en outre engagée dans des activités de prévention des conflits en Afrique. Elle a aussi soutenu des programmes de démobilisation et de reconstruction après les conflits. Dans la plupart des cas, l'aide a soutenu les efforts de médiation confiés par l'Afrique à des organes régionaux ou pan-africains, tels que le Processus de paix de Lusaka, le Dialogue inter-congolais et la Mission Éthiopie/Érythrée.

## La dimension régionale

Vu la nature de nombreuses questions politiques et de sécurité et l'évolution de l'UE vers une Politique étrangère commune, le dialogue a de plus en plus lieu dans un contexte régional. Le dialogue euro-méditerranéen, lancé en 1995, illustre cette dynamique.

La Communauté de développement de l'Afrique australe (CDA) et l'UE ont signé une «déclaration» à Berlin, en Allemagne, le 6 septembre 1994. L'objectif général de l'Initiative de Berlin est de contribuer à la paix, à la démocratie et au développement durable en Afrique australe. La déclaration avait pour but de promouvoir le développement de relations entre les deux régions et d'établir un dialogue global. Depuis cette Initiative de Berlin, un dialogue actif s'est engagé au sein de la CDA. Plus récemment, un dialogue politique de haut niveau entre l'UE et la Communauté économique des États d'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) a été entamé.

## Les «fondamentaux»

La paix et la sécurité ainsi que la qualité de la gouvernance, deux thèmes considérés comme des conditions préalables au développement économique et social, constituent des activités prioritaires de l'UA. Ces questions sont pleinement reconnues et traduites dans les accords UE-Afrique.

Tous les accords énoncent les conditions d'un dialogue politique structuré et incluent une définition des «éléments essentiels et fondamentaux» qui correspondent exactement aux priorités du NPDA: renforcer la démocratie, protéger les droits de l'homme, promouvoir l'État de droit et la bonne gouvernance. Il s'agit là de principes et objectifs communs qui régissent le dialogue politique entre l'Europe et l'Afrique.

Le dialogue politique se déroule traditionnellement au niveau des États et est activement poursuivi dans le cadre de l'Accord de Cotonou, du partenariat euro-méditerranéen et des accords passés entre l'UE et l'Afrique du Sud. Il traite principalement de la promotion du respect des éléments essentiels, mais aussi de questions de politique étrangère et de sécurité d'intérêt commun.



# INSTRUMENTS DE COOPÉRATION

## L'Accord de Cotonou



### Le groupe ACP

Fondé en 1975 avec la signature de l'accord de Georgetown, le groupe ACP se compose aujourd'hui de 79 pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique.

### Institutions

#### Le Conseil des ministres:

l'organe suprême disposant du pouvoir de décision. Les États membres sont représentés au niveau ministériel. Le Conseil définit les grandes orientations politiques du groupe et suit la coopération ACP-UE ainsi que les questions intra-ACP.

#### Le Comité des ambassadeurs:

composé des ambassadeurs ACP auprès de l'UE ou de leurs représentants, il assiste le Conseil des ministres et veille à l'application de l'Accord de Cotonou.

#### Le Secrétariat général ACP:

coordonne les activités des institutions ACP. Situé à Bruxelles.

Après 25 ans et quatre Conventions de Lomé successives, l'Accord de Cotonou, qui est entré en vigueur en avril 2003, constitue un cadre novateur pour un approfondissement du partenariat entre les pays ACP et l'UE. L'objectif est de faciliter le développement économique pour relever – ensemble – les grands défis que sont la pauvreté, les conflits et la guerre, la dégradation de l'environnement et le risque de marginalisation économique et technologique.

L'Accord de Cotonou marque un tournant dans les objectifs, les voies adoptées et les moyens mis en œuvre pour les réaliser ainsi que dans la nature du partenariat. Il établit un lien évident entre la dimension politique, le partenariat, le commerce et le développement, sur la base de critères de performance clairement définis. Dans ce cadre, via le Fonds européen de développement (FED), l'UE fournit une aide à 77 pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (ACP) et aux pays et territoires d'outre-mer (PTOM).

La coopération au développement est menée suivant des stratégies intégrées qui combinent les composantes économiques, sociales, culturelles, environnementales et institutionnelles du développement qui doivent être appropriées au niveau local. Elle fournit ainsi un cadre cohérent d'appui aux stratégies de développement des pays ACP, assurant la complémentarité et l'interaction entre les différentes composantes.

Le régime commercial envisagé par l'Accord de Cotonou constitue une perspective radicalement différente pour les partenaires ACP. Afin de promouvoir le développement durable et l'éradication de la pauvreté, les pays ACP et l'UE ont convenu de conclure des accords de partenariat économique (APE), dont les négociations ont débuté le 27 septembre 2002. Les APE respecteront les règles de l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC) et supprimeront progressivement les entraves aux échanges entre l'UE et les sous-régions ACP et amélioreront la coopération dans tous les domaines concernés.

Les APE visent à encourager le processus d'intégration régionale en Afrique. À cet égard, ils constituent, surtout et avant tout, des instruments de création de marchés et, partant, une contribution appropriée aux objectifs de l'Union africaine et du NPDA. Les négociations des APE devraient être conclues d'ici décembre 2007 au plus tard et ces accords sont censés entrer en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2008.

### Combattre la pauvreté

Combattre la pauvreté est l'objectif central de la politique de développement de l'UE. Pour promouvoir l'appropriation, un dialogue étroit avec les régions et pays africains constitue un élément déterminant dans l'octroi de l'aide.

Cet exercice de programmation multiannuel donne aux partenaires africains l'occasion de fixer leurs propres priorités, d'énoncer les objectifs des politiques et de définir les secteurs de concentration sur lesquels l'aide de la Commission européenne devrait être ciblée. Les États membres de l'UE sont de plus en plus souvent associés à ce processus afin de maximiser la complémentarité de la coopération. Cela permet à la Commission européenne de centrer son soutien sur un nombre limité de secteurs.

Le partenariat ACP-UE est centré sur l'objectif de réduction et, à terme, d'éradication de la pauvreté, conformément aux objectifs de développement durable et d'intégration progressive des pays ACP dans l'économie mondiale.

### Dialogue politique et participation renforcée

Le dialogue joue un rôle clé dans la réussite des activités de coopération au développement et est au cœur des relations ACP-UE. Il est mené dans et en dehors du cadre institutionnel au niveau national, régional ou au niveau des pays ACP. Son but est d'encourager la participation, en intégrant le secteur privé et les organisations de la société civile au cœur de la vie politique, économique et sociale.

Le respect de tous les droits de l'homme et des libertés fondamentales, les principes démocratiques, la bonne gouvernance et l'État de droit sont des éléments essentiels du partenariat. Une approche participative, qui consiste à associer la société civile et les acteurs économiques et sociaux au partenariat ACP-UE, contribue à définir des stratégies et des priorités qui relevaient précédemment de la compétence exclusive des gouvernements.



## Un nouvel esprit de coopération au développement

L'Accord de Cotonou définit un cadre stratégique général qui reflète les engagements internationaux et tient compte simultanément des composantes politiques, économiques, sociales, culturelles et environnementales du développement.

Dans les Conventions de Lomé qui l'ont précédé, la coopération commerciale était basée sur des tarifs préférentiels généreux. Le nouvel accord ACP-UE vise à soutenir les effets de renforcement mutuels de la coopération économique et commerciale et de l'aide au développement. L'objectif d'intégration des pays ACP dans l'économie mondiale requiert le renforcement des capacités commerciales, d'approvisionnement et de production ainsi que l'accroissement de la capacité des ACP à attirer les investissements, à formuler des politiques commerciales et d'investissement fortes, et à traiter toutes les questions relatives au commerce.

Dans le cadre de l'Accord de Cotonou, les APE contribueront à supprimer progressivement les entraves aux échanges entre les ACP et l'UE et amélioreront la coopération dans un grand nombre de domaines liés au commerce.

La coopération au développement de l'UE accorde une grande importance à l'intégration et à la coopération régionales. Cette approche vise à stimuler le développement économique et social, à favoriser et stabiliser une meilleure gouvernance ainsi qu'à promouvoir des relations stables et pacifiques entre les nations. Elle permet également aux différents pays de résoudre plus facilement les problèmes transfrontaliers, particulièrement dans les domaines de l'environnement et de la gestion des ressources naturelles.

Par son poids politique et financier, l'UE est à même de participer à l'amélioration du cadre macroéconomique des pays ACP partenaires, grâce à la mise en œuvre de politiques appropriées et d'un cadre institutionnel destinés à garantir l'équilibre budgétaire, un seuil d'endettement tolérable et l'équilibre économique et commercial extérieur. L'objectif est également d'encourager le développement de la concurrence et du secteur privé.

Des dispositions et des mesures spécifiques ont été prévues pour aider les États ACP les moins avancés (PMA), enclavés et insulaires. En ce qui concerne plus particulièrement les États ACP insulaires, ces dispositions et mesures visent à les aider dans leurs efforts pour surmonter les difficultés naturelles et géographiques entravant leur développement.

## Prévention des conflits et construction de la paix

En cette aube du XXI<sup>e</sup> siècle, l'Afrique reste le théâtre de guerres, rébellions, coups d'État et conflits ethniques, qui non seulement annihilent les bénéfices du développement dans les pays concernés mais mettent en péril la prospérité et le développement durable des pays voisins et de régions entières.

Dans le contexte de l'élan donné par les nouvelles initiatives panafricaines et par l'émergence ou la consolidation d'un nombre important de processus de paix (Angola, Soudan, République Démocratique du Congo, Sierra Leone), la communauté internationale et l'UE doivent relever le défi immédiat de tenir leur engagement à mobiliser un soutien adéquat en faveur des activités de prévention des conflits et de construction de la paix.

Cette approche repose sur la notion d'appropriation, l'expérience ayant montré que ce sont les nations africaines elles-mêmes qui sont le mieux placées pour mener des activités de prévention et de résolution des conflits en Afrique. Les activités pertinentes comprendront aussi un soutien aux efforts de médiation, de négociation et de réconciliation, ainsi qu'une gestion régionale efficace de ressources naturelles rares et communes.

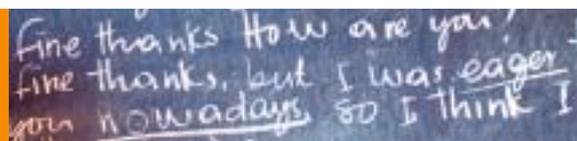
## Programmes indicatifs nationaux et régionaux

L'Accord de Cotonou a rationalisé le large éventail d'instruments qui existait en vertu des Conventions de Lomé qui l'ont précédé. Les ressources financières accordées pour soutenir le développement à long terme sont canalisées par les programmes indicatifs nationaux et régionaux (PIN et PIR).

La coopération pour le financement du développement est mise en œuvre sur la base des objectifs, des stratégies et des priorités établis par les partenaires ACP aux niveaux national et régional. Cette coopération entend promouvoir l'appropriation locale et un partenariat basé sur des droits et obligations réciproques. Elle reconnaît l'importance de la prévisibilité et de la sécurité du financement et fait preuve de flexibilité pour répondre aux situations de manière individuelle.

Chaque pays et région ACP reçoit une indication de l'UE quant au volume des ressources disponibles pour une période de cinq ans afin de financer des activités reprises dans les programmes indicatifs nationaux ou régionaux. L'accès des acteurs non gouvernementaux à ces fonds s'est amélioré avec Cotonou et les ressources disponibles font partie des subventions accordées à chaque région ou État ACP.

Une fois accepté en consultation avec les acteurs concernés, les États membres de l'UE ainsi que les bailleurs de fonds bilatéraux et multilatéraux, un Cadre de Stratégie Pays (ou Région) est élaboré et mis en œuvre par le biais d'un programme de travail. Ce programme sert de modèle à toutes les activités de l'UE en cours et en projet dans le pays ou la région en question, suivant une ventilation par secteur et par instrument et selon une chronologie définie.



Les secteurs prioritaires, qui ressortent de la programmation en cours des 13,5 milliards d'euros au titre du 9<sup>e</sup> FED pour les pays ACP pour les cinq prochaines années, traduisent une concentration plus forte sur un nombre limité de secteurs correspondant à ceux identifiés dans le cadre du NPDA et du dialogue UE-Afrique. Sur la base des données disponibles pour la programmation déjà terminée, les secteurs prioritaires de coopération pour 2002-2006 seront:

- l'infrastructure, surtout le transport (24%) ;
- un soutien budgétaire dans le cadre des stratégies de réduction de la pauvreté (14%) ;
- un soutien spécifique aux secteurs de l'éducation et de la santé (14%) ;
- le développement du secteur privé (12%, y compris la Facilité d'investissement gérée par la Banque européenne d'investissement – BEI) ;
- la gouvernance, la démocratie, les droits de l'homme (10%) ;
- autres: notamment l'agriculture, l'environnement, l'eau, l'aide humanitaire et les programmes multisectoriels (26%).

Le soutien est apporté au moyen de programmes sectoriels, d'appui budgétaire, d'investissements, d'activités de réhabilitation, de mesures de formation, d'assistance technique, et d'appui institutionnel. Cette approche finance les programmes qui soutiennent la décentralisation pour stimuler l'émergence de systèmes efficaces de gestion locale des affaires publiques, d'initiatives locales de développement et d'un dialogue politique et social.

Reconnaissant le rôle important des marchés et du secteur privé comme moteurs de croissance économique, l'Accord de Cotonou prévoit une approche intégrée qui comprend la participation du secteur privé dans la plupart des domaines de la coopération ACP-UE. L'accent est mis sur le développement de la capacité d'organisations représentatives du secteur privé à s'engager dans ce dialogue. Les investissements nationaux et étrangers sont favorisés par un paquet d'aide contenant des formes liées d'investissement: promotion aux

niveaux national et régional, financement et appui, garanties et protection.

La coopération technique aide les partenaires ACP à améliorer leurs ressources humaines nationales et régionales ainsi qu'à développer durablement les institutions indispensables à la réussite de leur développement.

L'aide au commerce gagne, elle aussi, en importance dans les différents Programmes nationaux. Elle est le plus souvent incorporée à un champ d'intervention plus large, tel que celui du renforcement des capacités ou des réformes institutionnelles. Dans les Programmes indicatifs régionaux, l'intégration économique et le commerce représentent environ 50% des allocations totales.

Pour aider à alléger la charge de la dette des pays ACP et atténuer leurs difficultés de balance des paiements, des ressources sont prévues pour contribuer à des initiatives de réduction de la dette approuvées au niveau international. Une aide est fournie pour des réformes macroéconomiques et sectorielles. Dans ce cadre, les parties veillent à ce que l'ajustement soit économiquement viable ainsi que socialement et politiquement possible.

L'accord sur le soutien additionnel en cas de fluctuations des recettes d'exportation reconnaît la vulnérabilité d'un partenaire résultant d'une grande dépendance vis-à-vis des recettes d'exportation provenant des secteurs agricole et/ou minier et ce soutien est utilisé pour financer le budget national. L'éligibilité est liée à la question de savoir si la perte compromet la stabilité macroéconomique globale.

## Financement de l'accord de partenariat ACP-UE

Le Fonds européen de développement (FED), auquel tous les États membres de l'UE contribuent, finance des projets et des programmes dans les États ACP et les pays et les territoires d'outre-mer (PTOM).

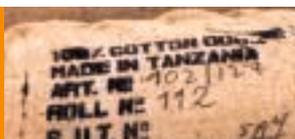
Le FED est géré par la Commission européenne, à l'exception des capitaux à risques, gérés par la Banque européenne d'investissement (BEI). Chaque FED est complété par des prêts de la BEI.

L'UE soutient les gouvernements ACP via le 9<sup>e</sup> Fonds européen de développement (FED) de 13,5 milliards d'euros couvrant les cinq premières années de l'Accord de Cotonou:

• Enveloppe à long terme:	10 milliards d'euros
• Enveloppe régionale:	1,3 milliard d'euros
• Facilité d'investissement:	2,2 milliards d'euros

En complément:

• Reliquats FED précédents:	9,9 milliards d'euros
• Ressources propres BEI:	1,7 milliard d'euros



## Coopération économique et commerciale

Les relations commerciales privilégiées entre les pays ACP et l'UE existent depuis longtemps. Depuis 1975, elles reposent sur un régime de préférences commerciales non réciproques qui donnent à presque tous les produits provenant des pays ACP un accès en franchise de droits au marché européen. Cependant, ces préférences commerciales n'ont pas enrayé la marginalisation croissante des marchés ACP dans le commerce mondial ni dans les échanges avec l'UE. Pas plus qu'ils n'ont permis de surmonter la grande dépendance des pays ACP par rapport à quelques produits.

L'Accord de Cotonou vise à intégrer sans à-coups les États ACP dans l'économie mondiale en renforçant leurs capacités de production, d'approvisionnement et de commerce. Cela nécessite une capacité croissante à attirer l'investissement, à établir des politiques fortes en matière de commerce et d'investissement et à traiter toutes les questions relatives au commerce.

### Accords de partenariat économique (APE)

Dans le cadre des efforts pour réaliser ces objectifs, les préférences commerciales non réciproques seront remplacées par des accords de partenariat économique (APE). Les négociations ont débuté en septembre 2002 au niveau de l'ensemble des pays ACP et préparent les négociations au niveau régional, prévues pour septembre 2003. Les APE entreront en vigueur en 2008 et se baseront sur quatre principes:

- Le partenariat. L'UE veut s'attaquer aux importantes entraves aux échanges et œuvrer avec les pays ACP à surmonter les obstacles aux exportations, mais les États ACP doivent mettre en œuvre les politiques appropriées pour renforcer leurs capacités d'approvisionnement et réduire leurs coûts de transactions.
- L'intégration régionale et la libéralisation progressive. Les APE utiliseront et approfondiront les initiatives d'intégration régionale des ACP et mèneront progressivement vers des zones de libre-échange avec l'UE.

- La différenciation et la flexibilité. Ces aspects seront fonction du niveau de développement, une attention particulière étant accordée aux pays les moins avancés.
- La compatibilité avec les règles multilatérales régissant le commerce.

Les APE seront étroitement liés à l'aide au développement (y compris l'assistance technique liée au commerce) et adopteront une approche globale. Ils se concentreront sur l'accès au marché pour les marchandises et accorderont une attention particulière à d'importantes préoccupations mondiales, telles que les services, la propriété intellectuelle, les règles de concurrence, la standardisation, les mesures sanitaires et phyto-sanitaires, les normes du travail et l'environnement.

Les APE se composent de plusieurs éléments, à négocier et appliquer progressivement à partir de 2008, en fonction du processus d'intégration des sous-régions ACP.

- La pierre angulaire des APE est la création d'une zone de libre-échange, qui abolisse progressivement la plupart des droits de douane entre les parties, ainsi que toutes les mesures non tarifaires, telles que les quotas et les mesures ayant un effet équivalent.
- Dans ce contexte et pour accroître l'efficacité économique, les APE viseront aussi à simplifier toutes les exigences et procédures liées aux importations et exportations, en s'inspirant des normes internationales les plus élevées.
- Le libre-échange devrait non seulement s'étendre au commerce des marchandises, mais aussi à celui des services. En effet, l'importance du commerce des services dans le commerce mondial s'accroît et il existe de nombreux exemples de secteurs où les pays ACP ont un avantage spécifique. Les services pourraient donc être une source importante de croissance pour les pays ACP. En outre, le secteur des services devient de plus en plus un intrant significatif du commerce des marchandises et un facteur clé de la compétitivité d'un pays.
- Il ne suffira pas de supprimer les obstacles aux frontières. En effet, il ne sera possible de récolter tous les fruits d'une libéralisation du

### Quelques chiffres

Entre 1976 et 1999,

- la part des pays ACP dans les exportations mondiales est passée de 3,4% à 1,1% ;
- la part des pays ACP dans les importations totales de l'UE est passée de 6,7% à 2,8%.

En 1999,

- 10 pays africains représentaient 61% du total des exportations des pays ACP ;
- 9 produits représentaient 57% du total des exportations des pays ACP.

### Préparation des APE

L'UE a affecté 20 millions d'euros à un programme dont l'objectif est d'aider les pays ACP à préparer et à mener les négociations. Les activités de renforcement des capacités sont déjà bien avancées et comprennent:

- Un travail d'étude spécifique, des séminaires et ateliers de travail visant à définir des positions de négociation.
- Une formation aux techniques de négociation pour les fonctionnaires ACP conduisant les équipes de négociation.
- Une assistance technique aux pays ACP et aux groupes économiques régionaux dans le domaine de la politique commerciale.
- Une assistance technique ciblée en faveur des pays ACP et des groupements régionaux afin de consolider des initiatives d'intégration économique.

## Trade.Com

Un nouveau crédit-relais de 50 millions d'euros pour l'ensemble des pays ACP a été alloué au titre du 9<sup>e</sup> FED, qui sera opérationnel au début de 2004. Cette Facilité profitera de l'expérience acquise à ce jour. Elle se propose non seulement de continuer à aider les pays ACP à préparer leur position en vue des négociations commerciales mais aussi de les aider à évaluer leurs grands besoins en matière de capacité commerciale, à élaborer des stratégies qui répondent à ces besoins, à intégrer le commerce à leurs politiques de développement et à fournir une aide au renforcement des capacités pour donner le coup d'envoi de la mise en œuvre de ces politiques commerciales au niveau institutionnel.

Par ailleurs, les capacités endogènes de recherche commerciale seront développées et la mise en réseau régionale, améliorée, afin de garantir une participation soutenue des pays ACP au système commercial international au-delà du Programme de Doha pour le Développement et des négociations des APE et de s'assurer qu'un financement supplémentaire pourra être trouvé au niveau national ou régional pour des activités intégrées de développement commercial.

### Traiter les questions relatives à l'OMC

L'UE fournit une aide aux États ACP pour traiter les questions relatives à l'OMC (10 millions d'euros). D'autres aides importantes vont être accordées par le biais des programmes d'aide nationaux et régionaux.

### Renforcer la présence des ACP

Le financement (1,45 million d'euros), en janvier 2002, d'un bureau basé à Genève pour aider les pays ACP à renforcer leur présence à l'OMC constitue un pas important vers l'exécution de l'engagement de l'UE à placer les questions relatives au développement au cœur des négociations commerciales multilatérales.

commerce que si on élimine d'autres facteurs, sources de segmentation des marchés. C'est pourquoi les APE s'attaquent à tous les domaines qui touchent au commerce.

### Soutien à l'initiative PPTE

La Commission européenne participe activement à l'effort de réduction de la charge de la dette dans le cadre d'une version améliorée de l'Initiative en faveur des pays pauvres très endettés (PPTE), à la fois en tant que créateur, en octroyant un allègement de la dette directe aux PPTE, et en tant que donateur, en soutenant le Fonds fiduciaire PPTE.

Jusqu'à présent, elle a promis un versement de plus de 1,3 milliard d'euros à cette initiative. Sur ce montant, 734 millions d'euros ont été transférés au Fonds fiduciaire PPTE, ce qui représente la contribution la plus élevée à ce fonds (soit 27% des montants promis). Pour s'assurer que la Commission européenne pourra faire face à ses obligations de créateur, une somme de 485 millions d'euros a été engagée. L'UE effacera aussi l'arborescence des prêts spéciaux octroyés aux pays africains les moins avancés participant à l'initiative PPTE lorsque ces prêts arriveront à échéance.

### Aide au secteur privé

L'UE et ses partenaires africains considèrent que le secteur privé devrait jouer un rôle plus important dans le développement durable en contribuant à la croissance et à la création d'emplois.

À cette fin, l'UE a élaboré une stratégie globale, abordant les questions à tous les niveaux économiques, à savoir les niveaux macro-, méso- (intermédiaire) et micro-économiques (les entreprises). Sa stratégie et ses instruments pour soutenir le développement du secteur privé sont complétés par le niveau substantiel de l'activité de crédit de la BEI en Afrique.

### Programme Communautaire d'Assistance Technique aux Entreprises des Pays ACP (EBAS)

Cette facilité vise à augmenter la compétitivité des entreprises des pays ACP et à renforcer les capacités des intermédiaires privés, financiers ou non. Elle utilise un système de montants compensatoires (matching grants) qui encourage les entreprises et les intermédiaires à avoir recours à des services de consultance à court terme pour améliorer leur compétitivité. Des subventions allant jusqu'à 70 000 € sont à la disposition des entreprises et aucune limite n'est appliquée au montant des subventions destinées aux intermédiaires. Le budget total d'EBAS s'élève à 20 millions d'euros.

### PRO€INVEST –

#### Promotion des investissements étrangers directs

Ce programme, ouvert à tous les pays ACP, entend promouvoir à l'échelle régionale des investissements et des accords de coopération interentreprises favorables à l'environnement dans des secteurs clés. Cela passe par le renforcement du rôle des agences de promotion des investissements, des organisations privées intermédiaires et des prestataires de services aux entreprises en matière d'investissements (INTER€POWER). La Communauté de développement de l'Afrique australe (CDAA) bénéficie d'un programme de promotion de l'investissement UE-CDAA spécifique (ESIP), antérieur à PRO€INVEST, et qui a servi de modèle pour ce dernier à plus d'un égard.

Ce programme se concentre sur les secteurs ainsi que sur les investissements et les partenariats UE-ACP qui contribueront à atteindre les objectifs sociaux plus vastes des pays ACP (INVEST€TECH). Opérationnel depuis le début de l'année 2001, il dispose d'un budget de 110 millions d'euros pour une période de sept ans.

### Points saillants du nouvel accord ACP-UE

Les principales innovations visent à :

- recentrer les politiques de développement sur les stratégies de réduction de la pauvreté ;
- renforcer la dimension politique ;
- promouvoir les approches participatives ;
- s'attaquer explicitement à la corruption ;
- assurer la consultation de la société civile sur les réformes et les politiques qui feront l'objet d'un soutien de la CE ;
- baser l'allocation de ressources sur une évaluation non seulement des besoins de chaque pays mais également de sa performance politique ;
- créer une Facilité d'investissement visant à soutenir le développement du secteur privé ;
- rationaliser les instruments et introduire un nouveau système de programmation glissante, permettant à l'UE et au pays bénéficiaire d'ajuster régulièrement leur programme de coopération ;
- décentraliser les responsabilités administratives et, dans certains cas, les responsabilités financières, vers les acteurs de terrain dans le but de rendre la coopération plus efficace ;
- améliorer le cadre politique du développement des échanges et des investissements ;
- améliorer la coopération dans tous les domaines importants pour le commerce, y compris de nouveaux thèmes tels que les normes de travail et les liens entre l'environnement et le commerce.

Critères de performance:

- état d'avancement de la mise en œuvre des réformes institutionnelles ;
- performances du pays et de la région dans l'utilisation des ressources ;
- mise en œuvre effective des opérations en cours ;
- atténuation ou réduction de la pauvreté ;
- mesures de développement durable ;
- performances des politiques macroéconomique et sectorielle.

# Le rôle de la Banque européenne d'investissement

## **Le CDE – un impact positif sur les petites et moyennes entreprises (PME)**

Depuis 25 ans, le Centre pour le développement de l'entreprise (CDE), l'ancien Centre pour le développement de l'industrie, fournit une assistance technique au secteur manufacturier. Le CDE, établi comme institution ACP-UE avec une gestion et un personnel conjoints, fournit un niveau élevé de compétence aux entreprises à travers un large éventail de secteurs. Il concentre ses activités sur les PME avec un chiffre d'affaires ou des investissements d'au moins 80.000 € et au minimum cinq employés, ainsi que sur les entreprises qui lancent de nouveaux projets. L'aide comprend des études de préfaisabilité/faisabilité, des conseils sur le marché et les technologies, des études financières et environnementales.

Chaque année, le CDE collabore avec plus de 100 entreprises dans les secteurs clés du bois, des minerais, de l'agro-alimentaire et de la confection. Entre 1977 et 2001, il a soutenu environ 500 entreprises locales pour plus de 18 millions d'euros, dont 12 millions provenaient de ses ressources propres.

Le centre gère le programme PRO€INVEST, destiné à faciliter et soutenir l'investissement dans le secteur privé des pays ACP. Le CDE dispose d'un réseau complet de représentants et d'institutions partenaires tant dans les pays ACP que dans les pays européens. Le budget quinquennal se monte à 90 millions d'euros.

## **La Facilité d'investissement**

La Facilité d'investissement, créée dans le cadre de l'Accord de Cotonou, aura pour objectif de stimuler l'investissement régional et international, de renforcer la capacité d'institutions financières locales, de consolider les marchés locaux, financiers et de capitaux, d'encourager les investissements étrangers et de faciliter le développement du secteur privé en finançant des projets ainsi que des entreprises et sociétés commercialement viables.

Elle réalisera ces objectifs en fournissant des capitaux à risques sous forme de participations au capital, de concours en quasi-fonds propres au bénéfice des entreprises des pays ACP ou encore de garanties et autres rehaussements de crédit, au bénéfice des investisseurs et bailleurs de fonds tant étrangers que locaux. Les bénéficiaires seront des petites entreprises, des institutions financières locales et des entreprises en cours de privatisation.

Gérée par la BEI en tant que fonds renouvelable dans tous les secteurs, la Facilité d'investissement vise à être financièrement viable. Elle a reçu une dotation initiale de 2,2 milliards d'euros du 9<sup>e</sup> FED.

La BEI œuvre dans plus de 120 pays et s'est révélée être un partenaire au développement pour la plupart des pays ACP pendant 25 ans. Elle gère une partie des fonds du FED destinés principalement au secteur privé dans les pays ACP et PTOM par l'octroi de prêts à moyen et à long terme ou par une prise de participation directe ou indirecte dans les sociétés ou institutions financières locales.

La BEI utilise également des fonds provenant des marchés de capitaux internationaux pour financer des projets de plus grande envergure, à la fois dans les secteurs privé et public. Une cote de solvabilité internationale de première classe (AAA) lui permet d'obtenir à tout moment des fonds à long terme aux meilleures conditions du marché. Le bénéfice réalisé est transmis aux emprunteurs, la BEI ne poursuivant aucun but lucratif. Dans les deux cas, les conditions de prêt ou de financement qui s'appliquent au secteur public ou privé sont définies sur une base extrêmement compétitive.

L'Accord de Cotonou adopte une approche innovatrice en matière de financement des investissements gérés par la BEI. L'une des caractéristiques principales de l'accord est la reconnaissance du rôle complémentaire joué par le secteur privé et par la société civile sous toutes ses formes, ainsi que de la contribution apportée par les principes d'économie de marché à la réalisation des objectifs de développement.

La BEI disposera de ressources considérablement plus importantes et d'instruments financiers plus variés, parmi lesquels la Facilité d'investissement. Elle pourra également accorder des prêts financés par ses ressources propres pour un montant allant jusqu'à 1,7 milliard d'euros au cours des cinq premières années de l'Accord de Cotonou, ce qui signifie qu'elle gèrera des ressources pour un montant total de 3,9 milliards d'euros. Au cours de la période 1997-2000, les opérations de la BEI en Afrique du Nord ont atteint près de 5,4 milliards d'euros et dépassé 1,5 milliard d'euros en Afrique subsaharienne.

# MEDA, PERD et autres instruments commerciaux



Le soutien financier à l'Afrique se complète d'enveloppes allouées par région, telles que l'Accord euro-méditerranéen (MEDA), pour l'Afrique du Nord et le Programme européen de reconstruction et de développement (PERD), pour l'Afrique du Sud.

Des enveloppes thématiques sont disponibles pour tous les pays en développement, entre autres pour soutenir la démocratie et les droits de l'homme, le co-financement des ONG, la sécurité alimentaire et l'aide humanitaire.

La méthode utilisée pour répartir l'aide programmable entre les pays et régions est très proche de ce que proposerait un programme de partenariat renforcé, surtout pour l'Afrique sub-saharienne. Les allocations de base par pays sont déterminées sur la base de critères objectifs, tels que la population, le produit intérieur brut (PIB) par habitant, des facteurs géographiques ou structurels. Un complément peut toutefois être versé en fonction des performances.

## MEDA – le Programme de Partenariat euro-méditerranéen

MEDA sous-tend le Processus de Barcelone avec un budget de 5,3 milliards d'euros pour 2000-2006. Il finance des programmes bilatéraux et régionaux. Les programmes bilatéraux se concentrent sur le soutien à la transition économique et sur une contribution au renforcement de l'impact social. Les programmes régionaux, quant à eux, soutiennent les objectifs de la Déclaration de Barcelone. Par exemple, en vertu du partenariat politique et de sécurité, le programme régional finance le réseau EuroMesCo.

Dans le cadre du partenariat économique et financier, le programme régional soutient la mise en réseau des chambres de commerce et des organisations patronales, ainsi que l'apport de fonds pour des programmes d'actions régionaux dans des domaines spécifiques, tels que l'environnement. Dans le domaine social et culturel, des programmes régionaux financent des actions en matière de coopération audiovisuelle, de promotion d'échanges de jeunes, et de préservation et d'entretien du patrimoine culturel dans et autour du bassin méditerranéen.

Les interventions de MEDA sont coordonnées avec celles d'autres partenaires, dont la BEI, la Banque mondiale et les programmes bilatéraux des États membres de l'UE. La BEI a alloué des fonds d'emprunt d'un montant avoisinant les 7,4 milliards d'euros à la région pour la période 2000-2006.

## Simplifier le processus décisionnel et la programmation

En 2000, le Règlement MEDA II a été adopté pour simplifier le processus décisionnel et la mise en œuvre des programmes. En décembre 2001, la Commission européenne a adopté une série de documents de stratégie et de programmes indicatifs bilatéraux pour la période 2000-2004 pour l'Algérie, l'Égypte, la Jordanie, le Liban, le Maroc, la Syrie et la Tunisie, ainsi que pour la région dans son ensemble.

Élaborés en collaboration avec les partenaires, à savoir la BEI et les États membres de l'UE, ces plans exposent les objectifs à long terme de la coopération européenne, les objectifs à moyen terme, les lignes directrices et les priorités, ainsi que les ressources nécessaires pour les mettre en œuvre. Le Programme indicatif régional pour 2002-2004 est doté d'un budget de 93 millions d'euros. Les chiffres indicatifs pour les partenaires sont: Algérie (150 millions d'euros), Égypte (351 millions d'euros), Jordanie (42 millions d'euros), Liban (80 millions d'euros), Maroc (426 millions d'euros), Syrie (93 millions d'euros), et Tunisie (48,7 millions d'euros).



## Financement supplémentaire par le biais de lignes budgétaires horizontales

- Co-financement avec les ONG européennes d'opérations dans les pays en développement et d'opérations de sensibilisation en Europe.
- Coopération décentralisée.
- Environnement dans les pays en développement et forêts tropicales.
- Programmes de coopération nord-sud dans la campagne contre la drogue.

- Aide pour les maladies liées à la pauvreté (VIH/SIDA, malaria et tuberculose) dans les pays en développement.
- Aide pour les soins de santé et la santé reproductive.
- Participation de la Communauté dans des actions concernant les mines anti-personnel.
- Coopération avec les pays tiers en matière de migration.
- Mécanisme de réaction rapide.
- Initiative européenne pour la démocratie et les droits de l'homme.
- Soutien à des activités des Tribunaux pénaux internationaux et à la mise en place de la Cour pénale internationale.



## PERD – Programme européen pour la reconstruction et le développement

En 1986, alors que la communauté internationale faisait monter la pression sur le régime d'apartheid en Afrique du Sud, l'UE a lancé le Programme spécial de soutien aux populations victimes de l'apartheid. Ce programme ciblait la société civile, se concentrant surtout sur la lutte contre l'apartheid, et a soutenu 744 projets pour un montant total de 443 millions d'euros.

Depuis les élections démocratiques d'avril 1994, cette coopération a évolué vers une approche du développement plus traditionnelle, soutenant la politique de reconstruction et de transformation du nouveau gouvernement sud-africain dans le cadre du PERD. En 1997, l'Afrique du Sud a adhéré à la Convention de Lomé et a renouvelé son engagement en adhérant à l'Accord de Cotonou. Elle n'a pas accès au FED, mais elle est représentée dans toutes les institutions ACP-UE.

Les objectifs et priorités du PERD, tels que définis par l'ACDC, sont: «créer les conditions nécessaires à un développement économique et social harmonieux et durable de l'Afrique du Sud par des programmes et mesures destinés à réduire la pauvreté et à encourager la croissance économique, bénéfique aux pauvres, et poursuivre son intégration dans l'économie mondiale ; et consolider les bases d'une société démocratique et d'un État de droit, dans lequel les droits de l'homme et les libertés fondamentales sont pleinement respectés.»

À cette fin, un montant de 885,5 millions d'euros a été réservé pour la période 2000-2006. Aujourd'hui, l'ensemble du soutien de la Commission européenne, de l'aide bilatérale des États membres de l'UE et des interventions de la BEI représente environ 70% de l'aide totale octroyée à l'Afrique du Sud.

### Programmes indicatifs multiannuels

La mise en œuvre du PERD se fait par le biais de Programmes indicatifs multiannuels (PIM) convenus conjointement. Le nouveau programme pour 2003-2006 est le fruit de négociations avec les autorités sud-africaines, de la coordination avec les États membres de l'UE et de consultations avec la société civile.

Son principal objectif est de soutenir les politiques et efforts menés par le gouvernement d'Afrique du Sud pour réduire la pauvreté et atténuer l'impact du VIH/SIDA. À plus d'un égard, ce programme constitue un prolongement du PIM précédent et se concentre sur quatre domaines principaux de coopération:

- fourniture de services sociaux et accès équitable à ceux-ci ;
- croissance économique équitable et durable ;
- approfondissement de la démocratie ;
- intégration et coopération régionales.

Géographiquement, le programme se concentre sur les trois provinces les plus défavorisées du pays, à savoir le Cap oriental, le KwaZulu-Natal et la province du Limpopo, sans toutefois exclure les autres.

La mise en œuvre du programme prend de plus en plus la forme d'aide directe aux programmes et politiques du gouvernement, tandis qu'une part indicative de 25% des fonds va au profit d'acteurs non gouvernementaux.

La mise en œuvre du programme progresse de façon constante. Un montant global de 970 millions d'euros a été engagé pour la période 1995-2002, dont 485 millions d'euros (soit 50%) ont été déboursés. Les déboursements annuels augmentent de façon constante et, ces trois dernières années, ils ont pratiquement atteint la moyenne des engagements (105 millions d'euros, 110 millions d'euros et 117 millions d'euros, respectivement). Cette amélioration des déboursements résulte d'efforts conjoints en vue d'abandonner une approche par projet au profit d'une approche sectorielle, de réduire le nombre d'interventions et d'améliorer la qualité de la conception des programmes.

Le Protocole d'accord de la BEI, signé au début de 2001, complète ce soutien sous la forme de subventions et accorde des prêts d'un montant annuel moyen de 115-120 millions d'euros.





## Autres instruments commerciaux

### Relations commerciales

L'Afrique diversifie progressivement ses partenaires commerciaux, mais le commerce avec l'Europe reste extrêmement important. En 2000, 45% du commerce extérieur de l'Afrique s'est fait avec l'UE, ce qui représente un volume de 144 milliards d'euros (importations et exportations). Le commerce intra-africain, lui, n'atteignait qu'une valeur de 29 milliards d'euros. C'est en Afrique du Nord que le volume des échanges avec l'Europe est le plus élevé, représentant 50% de l'ensemble des flux commerciaux, suivi par les pays ACP de l'Afrique sub-saharienne (31%) et l'Afrique du Sud (19%).

Dans le Programme de Doha pour le développement (PDD) élaboré par l'Organisation mondiale du commerce, les deux piliers fondamentaux du commerce international, à savoir une plus grande libéralisation du commerce et l'adaptation des règles de l'OMC aux réalités actuelles, sont très positifs pour le développement et le développement durable. L'UE est bien résolue à réaliser d'importants progrès durant les réunions ministérielles à venir et à garantir que le développement et sa dimension durable soient intégrés à tous les sujets de négociation. Pour y parvenir, la participation des pays en développement, et plus spécifiquement des pays africains, est cruciale pour obtenir des résultats qui reflètent pleinement leurs préoccupations.

C'est pourquoi l'UE et les pays africains s'entretiennent régulièrement sur les questions relatives à l'OMC. Les règles de l'OMC sont surtout importantes pour le développement durable à moyen et à long terme. Elles donnent des garanties de prévisibilité, de transparence et de non-discrimination.

Dans le cadre des négociations PDD, l'UE tient pleinement compte des relations commerciales préférentielles qu'elle a développées avec l'Afrique, de façon à ce que le système commercial multilatéral et les accords commerciaux bilatéraux soient complémentaires et se renforcent mutuellement. C'est particulièrement essentiel dans des domaines tels que l'accès au marché, l'agriculture, les Aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce (ADPIC) et l'accès aux médicaments ou le traitement spécial et différencié ainsi que dans les questions dites de Singapour (investissement, concurrence, facilitation du commerce et transparence des pratiques de passation des marchés publics).

Les relations commerciales préférentielles UE-Afrique sont régies par l'Accord de Cotonou avec les pays ACP, par le partenariat euro-méditerranéen dans le cadre du Processus de Barcelone et par l'accord avec l'Afrique du Sud. Ces trois accords partagent les mêmes objectifs: une plus grande intégration régionale entre les pays africains, le renforcement des liens économiques et commerciaux avec l'Europe et l'intégration progressive des pays africains dans l'économie mondiale. Dans ces accords, le commerce et le développement sont étroitement liés dans une stratégie globale visant à réaliser l'objectif central de la politique de développement de l'UE, à savoir éradiquer la pauvreté.

Plus encore qu'un contexte multilatéral, ces relations bilatérales entre l'Afrique et l'Europe tiennent compte des besoins spécifiques, ainsi que des contraintes économiques, environnementales et sociales des pays africains. Elles approfondissent donc la dimension de développement du PDD. Dans le contexte de ces accords, l'UE soutient notamment l'élaboration et la mise en œuvre de politiques environnementales,

sociales et économiques saines tant au niveau national que régional et fournit une aide au développement pour appliquer les politiques complémentaires nécessaires pour accompagner les réformes commerciales.

Toutefois, pour tirer pleinement parti des accords préférentiels avec l'Europe et des négociations commerciales multilatérales en cours, les pays africains doivent mettre en place des politiques nationales et régionales adéquates afin de renforcer leurs institutions, de diversifier leurs économies et d'accroître leur compétitivité. Or, ces réformes requièrent une amélioration des capacités – en particulier dans de nombreux pays d'Afrique sub-saharienne – pour traiter les questions relatives au commerce. C'est pourquoi, l'UE a considérablement accru son aide liée au commerce, surtout en collaboration avec les Communautés économiques régionales d'Afrique, mais aussi avec les pays mêmes.

Les pays africains bénéficient aussi du Système généralisé de préférences (SGP) et les pays les moins avancés, de l'Initiative «Tout sauf les armes», qui accorde un accès libre au marché de l'UE.

### Un réseau ambitieux de préférences commerciales

Le marché de l'UE est de loin le plus ouvert aux exportations africaines. Depuis 1975, l'UE a construit un ambitieux réseau de préférences commerciales avec l'Afrique. Ces formules offrent un accès en totale franchise de droits et sans restriction quantitative pour tous les produits industriels – hormis quelques rares exceptions pour le nord de l'Afrique et l'Afrique du Sud – et pour quatre cinquièmes des produits agricoles. Ainsi, 96% des importations d'Afrique sub-saharienne entrent en totale franchise de droits et sans restriction quantitative.

Pour les pays ACP, ces préférences sont autorisées dans le cadre de l'OMC par la dérogation ACP-UE et resteront non réciproques jusqu'en 2008, lorsqu'elles seront remplacées par les nouveaux accords commerciaux négociés dans le cadre des Accords de partenariat économique. Pour les pays du nord de l'Afrique et pour l'Afrique du Sud, le libre accès au marché de l'UE a été négocié par le biais de zones de libre-échange (ZLE) asymétriques, et est par conséquent tout à fait compatible avec les règles de l'OMC.

Ces accords commerciaux présentent une caractéristique commune qui les rend plus favorables que d'autres formules préférentielles unilatérales: tous ont été négociés avec les gouvernements africains et tiennent compte de leurs préoccupations spécifiques.

Comme ils sont consacrés dans des traités internationaux et notifiés à l'OMC, les régimes d'accès à l'UE sont très stables et prévisibles à long terme, ce qui devrait rendre les pays africains plus attractifs pour des investisseurs. Les préférences commerciales de l'UE, tant en termes de produits qu'en termes de pays, assurent une couverture quasi complète (à l'exception de la Libye) et ne sont pas réservées à des pays spécifiques.

La conception minutieuse des accords commerciaux passés entre l'UE et l'Afrique vise à améliorer les échanges mutuels et l'intégration économique régionale. La réalisation de ces objectifs repose sur des règles d'origine qui permettent un cumul entre pays africains pour atteindre le traitement minimal requis pour avoir droit à la préférence commerciale.



Les règles d'origine déterminent la provenance nationale/territoriale des biens à des fins commerciales. Les règles préférentielles, qui sont souvent plus strictes, sont définies par les membres des zones régionales de libre-échange ou d'autres pays ayant signé des accords commerciaux préférentiels. Ainsi, seules les marchandises venant effectivement de l'un des pays membres bénéficient de droits de douane réduits et d'autres avantages stipulés dans l'accord.

Le concept de cumul est un élément important de ces règles d'origine préférentielles. Les préférences tarifaires prévues s'appliquent aux importations des produits relevant du régime accordé au pays bénéficiaire dont ils sont originaires. Un cumul complet de l'origine est en vigueur dans le cadre de l'Accord de Cotonou et de l'espace EuroMed. Des cumuls sont aussi graduellement introduits entre l'Afrique du Sud et les pays ACP d'Afrique. Cet aspect, qui correspond aux objectifs d'intégration régionale du NPDA, devrait être maintenu dans les futures négociations APE et adapté si nécessaire aux plans d'intégration africains.

Au chapitre de l'initiative d'accès au marché, le NPDA attire l'attention sur l'obstacle au développement que constituent les subsides agricoles des pays développés et sur la nécessité pour les partenaires commerciaux de lever d'autres obstacles non tarifaires (ONT). L'UE reconnaît totalement les préoccupations du NPDA et s'engage à poursuivre ses propres réformes internes, qui ont déjà mené à une réduction graduelle du niveau et de l'étendue des subsides agricoles autorisés par le budget de l'UE. Elle a aussi accepté que les subsides agricoles qui faussent le commerce soient traités de manière globale au cours de futures négociations OMC.

### **Assistance technique et renforcement des capacités**

Tant le NPDA que le PDD soulignent la nécessité d'un renforcement de l'assistance technique et de l'aide au développement des capacités dans le domaine du commerce. L'UE et ses États membres sont aux avant-postes en ces matières. L'aide européenne est acheminée essentiellement via l'assistance technique liée au commerce (ATLC), des programmes de développement des capacités et le renforcement des capacités liées au commerce (RCLC) mis en place avec les pays africains et les organisations régionales. L'assistance technique liée au commerce et le renforcement des capacités incluent une aide à :

- la participation à l'OMC, y compris une meilleure représentation au siège de l'OMC à Genève ;
- la mise en œuvre d'accords commerciaux, y compris d'accords de l'OMC. Ce volet peut inclure la formation de responsables, une aide à l'élaboration de législations nationales, des équipements ;
- la préparation de négociations commerciales, à l'échelon de l'OMC ou des régions, comprenant la formation de responsables, une analyse visant à identifier les domaines d'intérêt et les thèmes, y compris la stratégie ;
- Le renforcement des capacités institutionnelles au niveau du gouvernement central ou au niveau régional, pour permettre aux pays de mieux participer au commerce, y compris un soutien aux autorités douanières ou vétérinaires, par exemple par la fourniture de laboratoires et des compétences technologiques nécessaires pour satisfaire aux exigences sanitaires et phyto-sanitaires.



### **Initiative «Tout sauf les armes»**

En 2001, l'UE a adopté l'Initiative «Tout sauf les armes» (TSA) dans le cadre du SGP, étendant l'accès en totale franchise de droits et sans restriction quantitative à tous les produits originaires des pays les moins avancés, à l'exception des armes et des munitions.

En plus de la libéralisation de tous les produits industriels (déjà libéralisés), l'Initiative TSA termine la libéralisation de tous les produits agricoles, y compris des articles sensibles tels que la viande, les produits laitiers, les céréales, les fruits et les légumes. Un accès entièrement libre au marché de l'UE ne sera introduit progressivement que pour trois produits (les bananes, le riz et le sucre) avant la libéralisation complète en 2006 (les bananes) et 2009 (le riz et le sucre).

Cette initiative présente un intérêt particulier pour l'Afrique subsaharienne, car 34 des 49 pays les moins avancés sont africains. Les PMA bénéficient de l'ouverture des marchés octroyée en vertu de l'initiative TSA et de l'Accord de Cotonou, ce qui permet à leurs exportateurs de choisir la formule la plus avantageuse en fonction de la nature du produit.

# AIDE HUMANITAIRE – CIBLER LES PLUS VULNÉRABLES



## Opérations d'ECHO en Afrique

<b>République démocratique du Congo</b> (conflits/éruption volcanique) 37 millions d'euros
<b>Afrique australe, hormis l'Angola</b> (crise alimentaire/aide aux réfugiés) 36,5 millions d'euros
<b>Angola</b> (conflit/après-conflit) 10 millions d'euros
<b>Tanzanie</b> (réfugiés de la crise de la région des Grands Lacs) 27 millions d'euros
<b>Burundi</b> (conflit) 17,5 millions d'euros
<b>Soudan</b> (conflit/sécheresse) 17 millions d'euros
<b>Sierra Leone, Libéria, Guinée</b> (conflit/après-conflit) 17 millions d'euros
<b>Réfugiés du Sahara occidental en Algérie</b> (crise oubliée) 15 millions d'euros
<b>Érythrée, Éthiopie, Somalie</b> (conflit/après-conflit/sécheresse) 10 millions d'euros
<b>Autres pays</b> 5,3 millions d'euros
(Fonds alloués au 1 <sup>er</sup> août 2002)

L'Office d'aide humanitaire de la Commission européenne (ECHO) a financé des aides d'urgence d'une valeur de plus de 5 milliards d'euros au bénéfice de millions de personnes touchées par des catastrophes naturelles et des crises d'origine humaine en dehors de l'UE. L'objectif premier d'ECHO est de financer une aide humanitaire qui sauve et préserve des vies, réduit ou prévient la souffrance et sauvegarde l'intégrité et la dignité des populations touchées.

Pour aider les personnes à retrouver leur auto-suffisance, ECHO s'emploie à créer des liens entre aide d'urgence, réhabilitation et développement, œuvre au renforcement de la coopération avec d'autres donateurs, encourage une approche intégrée de la résolution des crises humanitaires et aide les populations vulnérables à se préparer à des chocs futurs.

ECHO travaille avec plus de 200 partenaires opérationnels, surtout des organisations qui ont signé un accord-cadre de partenariat avec la Commission européenne. Il compte au nombre de ses partenaires des experts, des agences de l'ONU, la Croix Rouge et des ONG.

ECHO est l'une des plus importantes sources d'aide humanitaire au monde ; ainsi, en 2002, l'Office a fourni un financement à hauteur de 538 millions d'euros. Depuis sa création, ECHO a soutenu des projets dans plus de 100 pays. Les fonds sont consacrés à la fourniture de biens et services tels que des denrées alimentaires, des vêtements, des abris, des médicaments, des systèmes d'approvisionnement en eau, des systèmes d'assainissement, des réparations d'urgence et des opérations de déminage. ECHO finance aussi des projets de préparation aux catastrophes naturelles dans des régions sujettes à de telles catastrophes.

En 2002, plus de 40% du budget d'ECHO a été consacré à l'Afrique.

## ECHO Flight: une ligne de vie aérienne pour l'Afrique

ECHO Flight est un partenaire essentiel pour la plupart des agences humanitaires qui opèrent dans la Corne de l'Afrique et la Région des Grands Lacs, car cette ligne permet de transporter le personnel et d'approvisionner des dizaines d'endroits reculés qui, sans cela, resteraient coupés du monde.

Depuis sa base à Nairobi et les aéroports de Mogadiscio et Hargeisa (Somalie), Mendera (Kenya) et Goma (RDC), ECHO Flight fournit un service gratuit de transport aux agences humanitaires qui mènent des opérations de secours et des programmes de développement en Somalie, dans le nord-est du Kenya et en République démocratique du Congo (RDC).

Une flotte de cinq avions légers permet de transporter le personnel et le matériel grâce à des vols réguliers. Depuis sa mise en œuvre en mai 1994, ce service a réalisé plus de 50 000 missions et transporté plus de 200 000 travailleurs humanitaires et 6 000 tonnes de nourriture et médicaments à des populations comptant parmi les plus pauvres de la planète. Ce service a aussi permis de mener à bien plus de 200 évacuations d'urgence, pour raisons médicales ou de sécurité.

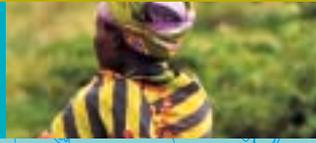
Tandis que la plupart des opérations d'ECHO Flight se concentrent sur la Somalie, la flexibilité opérationnelle du service a permis de réagir immédiatement à toutes les catastrophes humanitaires dans la région. Pendant ses huit années d'existence, ECHO Flight a apporté un soutien aux opérations menées à l'occasion du génocide rwandais, des exodes de réfugiés en Ouganda, en Éthiopie et au Soudan, et des éruptions volcaniques à Goma.

Aujourd'hui, ECHO Flight est fier de contribuer à sauver des vies humaines et de participer aux actions humanitaires menées dans la Corne de l'Afrique et la région des Grands Lacs (RDC, Ouganda, Burundi, Rwanda), qu'elles soient financées par l'Union européenne ou non. Avec un budget programmé de 8,4 millions d'euros pour 2003, ECHO Flight continuera d'exprimer, de façon concrète, l'engagement humanitaire de l'Europe dans la région.

## Décisions d'ECHO relatives au financement de régions d'Afrique 1999-2002 (en millions d'euros)

Année	Afrique du Nord	Afrique de l'Ouest	Grands Lacs/ Afrique centrale	Afrique de l'Est	Afrique australe	Total/année
1999	7,850	5,185	80,610*	27,970	14,410	136,025
2000	14,235	17,702	63,630	45,263	33,733	174,563
2001	16,328	23,150	88,150	39,500	13,240	180,368
2002	14,340	21,425	82,900	36,620	49,500	190,445
<b>Total</b>	<b>52,753</b>	<b>67,462</b>	<b>315,290</b>	<b>149,353</b>	<b>110,883</b>	<b>695,741</b>

\*1999: les chiffres incluent une contribution régionale de 55,610 millions d'euros



# AFRIQUE DU NORD



## Accords euro-méditerranéens d'association

Algérie	2002	Doté d'un budget de 5,3 milliards d'euros destiné à financer des initiatives bilatérales et régionales au cours de la période 2000-2006, le programme MEDA est le principal instrument financier pour la mise en œuvre du partenariat euro-méditerranéen.
Égypte	2001	Lors de la Conférence de Barcelone de 1995, l'UE et ses partenaires méditerranéens ont adopté la Déclaration de Barcelone, qui a marqué le début d'une nouvelle étape dans les relations et a fixé trois objectifs pour le renouvellement du partenariat:
Israël	2000	
Jordanie	2002	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Faire de la zone euro-méditerranéenne un espace commun de paix et de stabilité fondé sur le respect de principes essentiels, dont les droits de l'homme et la démocratie (partenariat politique et de sécurité) ;</li> <li>• Construire une zone de prospérité partagée grâce à l'instauration progressive d'une zone de libre-échange entre l'Union européenne et ses partenaires méditerranéens et entre ces derniers, accompagnée d'un appui financier important de l'Union européenne destiné à faciliter la transition économique et à aider les pays partenaires à faire face aux conséquences économiques et sociales de ce processus de réforme (partenariat économique et social) ;</li> <li>• Développer les ressources humaines, favoriser la compréhension entre les cultures et le rapprochement des peuples dans la région euro-méditerranéenne et développer des sociétés civiles libres et florissantes (partenariat dans les domaines social, culturel et humain).</li> </ul>
Liban	2002	
Maroc	2000	
Autorité palestinienne	1997	
Tunisie	1995	

Sur le plan bilatéral, l'UE et la plupart de ses partenaires ont négocié des Accords euro-méditerranéens d'association, principaux accords contractuels entre l'UE et ses partenaires. Une fois ratifiés, ces accords remplacent les accords de coopération conclus dans les années 1970. Ces accords couvrent les trois volets principaux de la Déclaration de Barcelone, à savoir le dialogue politique, les relations économiques et la coopération dans les domaines social et culturel.

Sur le plan multilatéral, les partenaires se rencontrent régulièrement au sein du Comité euro-méditerranéen, le principal comité directeur pour les dimensions multilatérales et régionales du Processus de Barcelone. Composé de représentants des États membres de l'UE, de la Commission européenne et des 12 partenaires méditerranéens, il se réunit en moyenne trois fois au cours de chaque Présidence du Conseil. C'est la Présidence du Conseil qui préside le Comité.

## Œuvrer à la paix et à la stabilité

De hauts responsables des ministères des Affaires étrangères tiennent des réunions régulières avec le Comité euro-méditerranéen afin de poursuivre le dialogue politique et de sécurité. La réalisation des objectifs de paix et de stabilité est inévitablement tributaire des conflits dans la région. Néanmoins, le partenariat euro-méditerranéen reste le seul forum qui rassemble régulièrement tous les partenaires de la région pour discuter de questions d'intérêt commun.

De récents travaux ont mis l'accent sur la lutte contre le terrorisme international. La Commission d'étude euro-méditerranéenne (EuroMeSCO) constitue un excellent exemple du travail régional du partenariat. Fondé en 1996, ce réseau d'environ 40 instituts de politique étrangère mène des recherches et des analyses sur des questions de politique et de sécurité. Le projet pilote sur la gestion des catastrophes naturelles en est un autre exemple dans la mesure où il encourage la coopération entre les autorités de la région chargées de la protection civile.

## Créer un espace de «prospérité partagée»

Aux fins de réaliser l'objectif de créer un espace de «prospérité partagée», des programmes sont conçus pour répondre aux besoins spécifiques de chaque partenaire. Le travail de promotion du commerce régional est en cours. Les liens commerciaux au sein de la région seront renforcés par les Accords euro-méditerranéens d'association, qui comportent des engagements à libéraliser les échanges entre l'UE et chaque partenaire.

De plus, les programmes régionaux soutiennent l'harmonisation et l'interconnexion des infrastructures destinées au transport, à l'énergie, aux télécommunications et à la protection de l'environnement. Une initiative environnementale majeure a été lancée en 1997: le SMAP (Programme d'actions prioritaires à court et moyen termes pour l'environnement). Le SMAP fournit un cadre pour des orientations de politique ainsi que pour le financement tant au niveau régional que national et définit cinq domaines d'action prioritaires:

- gestion intégrée de l'eau et des déchets ;
- sites critiques (comprenant à la fois des zones polluées et des zones présentant des risques pour la biodiversité) ;
- gestion intégrée des zones côtières ;
- lutte contre la désertification.

## La dimension sociale, culturelle et humaine

*«Les participants reconnaissent que les traditions de culture et de civilisation de part et d'autre de la Méditerranée, le dialogue entre ces cultures et les échanges humains, scientifiques et technologiques sont une composante essentielle du rapprochement et de la compréhension entre leurs peuples et d'amélioration de la perception mutuelle.»*

Déclaration de Barcelone

Dans ce domaine, les activités comprennent des programmes culturels, audio-visuels et relatifs à la jeunesse, auxquels participent des organisations de la société civile. Des programmes existent également dans les domaines de la justice et des affaires intérieures.

MEDA soutient aussi des programmes d'échanges de jeunes ainsi que d'autres initiatives destinées à favoriser les contacts entre des acteurs de la société civile. À titre d'exemple, le Forum parlementaire euro-méditerranéen, lancé en 1998, réunit des parlementaires des 27 partenaires et constitue un espace où la société civile peut débattre des objectifs et priorités du Processus de Barcelone.



## Aide humanitaire

La plus grande opération humanitaire de la CE en Afrique du Nord vient en aide aux 155.000 réfugiés sahraouis vivant dans la région de Tindouf en Algérie. Ces réfugiés, pour la plupart des femmes et des enfants, dépendent totalement de l'aide humanitaire internationale pour leur survie.

ECHO représente la principale source de soutien aux réfugiés sahraouis, l'aide fournie depuis 1993 atteignant une valeur de près de 96 millions d'euros. Ces trois dernières années, ECHO a presque doublé son engagement. Cette aide a pour objectif de garantir des conditions de vie acceptables et de couvrir les besoins primaires des réfugiés, afin de créer un environnement propice à un règlement pacifique du conflit au Sahara occidental.

## Études de cas

### > Formation professionnelle (MANFORM) en Tunisie

Le projet MANFORM vise à soutenir la réforme du système de formation professionnelle lancée en 1995. Doté d'une enveloppe de 45 millions d'euros, ce programme représente la première génération de projets de formation professionnelle centrés sur la demande financés par MEDA. Son cadre a été adopté et amélioré dans d'autres pays. Ses objectifs concordent avec l'ambition de la Tunisie d'adhérer à la zone de libre échange et de mettre en œuvre l'Accord d'association:

- aider les entreprises à la fois à identifier leurs demandes de compétences et à gérer les ressources humaines dans le but d'améliorer la compétitivité ;
- réorienter l'offre de formation professionnelle en fonction des demandes de compétences des entreprises ;
- améliorer la gestion de la qualité des centres de formation professionnelle et des institutions qui en sont responsables.

Un inventaire des demandes a été réalisé dans quelque 170 entreprises et les résultats ont été transmis aux organisations professionnelles afin d'aider ces entreprises. La restructuration de 11 centres de formation professionnelle est en cours et s'accompagne de l'installation des instruments méthodologiques modernes nécessaires pour identifier la manière de répondre à la demande croissante de main-d'œuvre des entreprises.

### > Gérer la privatisation en Algérie

En 1990, le gouvernement algérien a adopté de nouvelles lois et réglementations offrant aux investisseurs étrangers les opportunités les plus avantageuses du bassin méditerranéen, dont la protection garantie des investissements.

L'UE soutient ces efforts nationaux par le biais d'un programme MEDA doté de 38 millions d'euros, qui a débuté en 2001 avec l'arrivée d'une équipe d'experts. La même année, de nouveaux progrès ont été enregistrés dans la politique en matière de privatisation avec la création d'un ministère distinct en charge de la privatisation et avec la simplification du processus global de privatisation.

Parmi les activités entreprises dans le cadre du projet, citons un soutien institutionnel au ministère de la Privatisation et au ministère de l'Industrie, ainsi que des conseils en matière de politique stratégique, une assistance technique pour les transactions dans le domaine de la privatisation, de la communication et des relations publiques.

Une évaluation externe menée en novembre 2002 a conclu que le projet avait grandement contribué à ouvrir la voie vers la privatisation. Ce projet en est encore à ses premières années, mais des résultats importants ont déjà été engrangés. Grâce à l'appui des experts de l'UE, le ministère de la Privatisation a préparé une liste d'entreprises à privatiser et a créé quatre guichets uniques pour les investisseurs potentiels.

### > Réforme du secteur de la santé en Égypte

Au milieu des années 1990, le gouvernement égyptien a reconnu le besoin urgent de restructurer son système de soins de santé. Les réformes visaient à proposer à tous les citoyens des soins de meilleure qualité par l'amélioration et le renforcement des secteurs public et privé des soins de santé. Le programme entend entre autres réduire les taux de mortalité maternelle et infantile, améliorer le planning familial, résoudre les questions de santé publique et d'hygiène et réduire les taux globaux de morbidité et de mortalité.

La Commission européenne, la Banque mondiale et USAID ont soutenu l'initiative de réforme prise par le gouvernement en 1995. L'UE a versé 110 millions d'euros en sept ans. Le plan de réforme pilote vise l'acquisition d'une expérience et d'une connaissance suffisantes dans les gouvernorats d'Alexandrie, de Ménoufia et de Sohag. En voici les objectifs:

- améliorer l'état et les conditions de santé de l'ensemble de la population dans un minimum de trois gouvernorats en créant un ensemble fondamental et financièrement viable de services préventifs, curatifs et de santé publique ;
- renforcer le rôle du ministère de la Santé en matière d'élaboration des politiques, de planification, de suivi et de réglementation dans un cadre opérationnel décentralisé et axé sur le patient.

Le ministère de la Santé mène une collaboration étroite avec d'autres donateurs majeurs avec qui il apporte un soutien conjoint au développement du secteur de la santé. En outre, la population rurale a accès à un modèle rentable de soins primaires, englobant des fournisseurs de soins de santé publics et privés. Un modèle de Centre de médecine familiale a été mis en place avec succès dans 30 sites pilotes dans les trois gouvernorats. Fortes de cette expérience, les autorités s'emploient à étendre ce modèle à 300 centres répartis dans six gouvernorats.

## Libye

L'UE n'a pas de relations contractuelles avec la Libye, mais ce pays dispose tout de même d'un statut d'observateur à certaines réunions se tenant dans le cadre du Processus de Barcelone: ministres des Affaires étrangères, hauts responsables du Comité Euromed.

En 1999, l'UE a accepté que la Libye puisse devenir un membre à part entière du Processus de Barcelone dès que les résolutions du Conseil de sécurité de l'ONU auront été levées et à condition qu'elle accepte l'acquis de Barcelone dans sa totalité.

## Partenariat euro-méditerranéen

### Maghreb

Algérie  
Maroc  
Tunisie

### Mashrek

Égypte  
Israël  
Jordanie  
Autorité palestinienne  
Liban  
Syrie

Chypre  
Malte  
Turquie

La Libye n'en est pas membre mais a un statut d'observateur à certaines réunions.



La Région d'Afrique centrale comprend Sao Tomé-et-Principe et les six membres de la Communauté économique et monétaire d'Afrique centrale (CEMAC): le Cameroun, la Guinée équatoriale, le Gabon, la République centrafricaine, la République du Congo (Congo-Brazzaville) et le Tchad.

La CEMAC est une union monétaire et douanière visant à renforcer l'intégration régionale. Les sept pays d'Afrique centrale font également partie de la Communauté économique des États d'Afrique centrale (CEEAC), qui compte quatre autres pays voisins et est un des organismes régionaux reconnus par l'UA.

Ensemble, ces sept pays couvrent une énorme superficie géographique: quelque 14% de l'ensemble de l'Afrique subsaharienne. Toutefois, avec leurs 30 millions d'habitants, ils ne représentent que 5% de la population de cette partie du continent. Ces pays diffèrent par la taille, la population, la prospérité économique, les niveaux de pauvreté et leurs ressources: cinq sont des producteurs de pétrole, les deux autres, pas. Deux de ces pays sont enclavés. Le cœur de la région se situe dans la deuxième zone de forêt tropicale du monde.

Située au milieu de l'Afrique centrale, la République démocratique du Congo (RDC) – énorme par sa taille, riche en ressources naturelles et relativement peu peuplée – présente une valeur stratégique pour plusieurs intérêts régionaux. Ancien membre de la Communauté économique des pays des Grands lacs (CEPGL) et du COMESA (Marché commun des États de l'Afrique de l'Est et de l'Afrique australe), la RDC est aujourd'hui un membre actif de la Communauté de développement de l'Afrique australe (CDAA). La RDC n'est pas membre de la région de l'Afrique centrale mais elle entretient une relation positive avec les organisations régionales de l'Afrique centrale telles que la CEMAC et la CEEAC.

## Relever les défis régionaux

La région d'Afrique centrale (hors RDC) est faible sur le plan économique: son PIB est de 33,4 milliards d'euros. Par ailleurs, les économies y sont très ouvertes sur le marché mondial, les exportations représentant près de 40% du PIB régional.

La situation politique reste fragile et les progrès sur la voie de la démocratisation sont lents. La plupart de ces pays ont connu de lentes améliorations internes, mais la stabilité régionale est fort tributaire d'événements imprévisibles en République centrafricaine, au Soudan et, en particulier, dans la région des Grands Lacs. C'est pourquoi la CEEAC a récemment reçu mandat de mettre en œuvre un mécanisme de prévention des conflits et de gestion des crises.

S'appuyant sur une longue tradition de coopération, qui a débuté à l'ère coloniale, ces pays se sont lancés, il y a plusieurs décennies, sur la voie de l'intégration. Sous la houlette de la CEMAC, ils sont de plus en plus partisans de l'intégration économique comme principale stratégie de développement.

La monnaie commune et le dialogue macroéconomique ont eu des impacts positifs sur la stabilité économique et politique de ces pays. Le cadre juridique est quasi terminé mais sa mise en œuvre reste problématique dans les États membres ne disposant pas des moyens nécessaires. Les déficiences du réseau de transport et les règles de transit constituent des obstacles majeurs au commerce intra-régional. En zone rurale, les moyens de subsistance des populations dépendent

en grande partie d'une bonne gestion des ressources naturelles et, en particulier, des forêts tropicales. Il est essentiel de préserver ces ressources et d'en réglementer l'utilisation pour tenter d'enrayer la pauvreté. Le bois, par exemple, représente 40% des exportations régionales non-pétrolières.

## Programmes nationaux

Tous les pays ont finalisé et signé les programmes indicatifs nationaux dans le cadre du 9<sup>e</sup> FED. Les diverses actions sont en cours de préparation sur la base d'un budget total de 592 millions d'euros.

Environ la moitié (52%) des financements nationaux au titre du 9<sup>e</sup> FED sont destinés au secteur du transport afin d'achever les réseaux routiers nationaux et de réaliser l'artère régionale principale. Le transport constitue un secteur d'intervention clé dans tous les pays, hormis la Guinée équatoriale. Un cinquième de l'aide (21%) prendra la forme d'un soutien macroéconomique au Cameroun, au Tchad et à la République centrafricaine. L'ensemble de l'activité dans le secteur non prioritaire (10%) sera lié de manière directe ou indirecte au soutien de la gouvernance, des structures démocratiques et de l'État de droit.

Certains pays recevront aussi une importante enveloppe non programmable de 188 millions d'euros à titre d'aide humanitaire et d'aide d'urgence.

Toute coopération officielle avec la RDC a été suspendue en 1992. Ce pays n'a donc plus pu bénéficier des fonds régionaux du FED. La Commission, en collaboration avec des ONG, a mis en œuvre des programmes de réhabilitation pour un montant d'environ 200 millions d'euros, mais certaines programmations ont été suspendues en raison des conflits de 1996-1997 et de 1998. La principale avancée dans les relations UE-RDC a été la relance de la coopération le 21 janvier 2002 avec la signature du programme indicatif national au titre du 8<sup>e</sup> FED.

## Programmes régionaux clés en cours

La CEMAC et la CEEAC ont reçu mandat pour négocier, mettre en œuvre et assurer le suivi du programme indicatif régional (PIR) au titre du 9<sup>e</sup> FED. Le PIR de 55 millions d'euros a été signé à Libreville en janvier 2003 et les préparatifs de projets clés sont en cours.

Par cette contribution, l'UE entend aider la région à mettre en œuvre des politiques de réduction de la pauvreté et à s'intégrer dans l'économie mondiale. La pierre angulaire de cette coopération est le soutien au renforcement de la capacité institutionnelle de la CEMAC à mettre en œuvre des stratégies et des programmes régionaux d'intégration économique. Des synergies seront créées par le renforcement de la capacité de la région à négocier des APE. Cette initiative s'étend aussi à Sao Tomé-et-Principe, qui a rejoint la CEMAC pour former une «région de négociation». Un renforcement de l'intégration régionale dépend directement du parachèvement du réseau essentiel de transport, ce qui implique de faire entrer en vigueur et de faire respecter les lois existantes dans toute la région.

Les couches les plus pauvres de la population dépendent directement des ressources naturelles et, en particulier, des forêts pour leur subsistance. Les efforts consentis ces dix dernières années pour préserver les ressources et mettre en œuvre une gestion rationnelle et efficace seront poursuivis durant les cinq prochaines années.



Vu la propension de la région aux frictions et aux conflits, la coopération comprendra un soutien aux processus politiques régionaux visant à prévenir les conflits. Un programme d'assistance et de renforcement des capacités lié au système d'alerte rapide de la CEEAC est en cours de préparation.

La nature de la coopération future de l'UE avec la région dépendra de la capacité de celle-ci à renforcer sa stabilité et à gérer son processus d'intégration. La région réussira si elle peut compter sur une volonté politique suffisante ainsi que sur un engagement assez fort des divers pays et si les organisations régionales se révèlent vraiment aptes à tirer pleinement parti de l'aide octroyée aujourd'hui et destinée à améliorer et accroître leurs propres capacités.

L'évaluation de cette réussite aura lieu dans le cadre du dialogue politique ainsi que des évaluations intermédiaires et annuelles des performances stipulées dans l'Accord de Cotonou. Ce processus d'évaluation devrait commencer en octobre 2003.

Les perspectives de coopération nationale et régionale de la RDC dépendent en grande partie des progrès réalisés dans le cadre du processus de paix. L'aboutissement du Dialogue intercongolais et la mise en place d'un gouvernement de transition menant à des élections libres et équitables lui permettront d'obtenir une aide plus substantielle de l'UE.

## Aide humanitaire

ECHO est intervenu pour la première fois en Afrique centrale en 1993, en réaction à la crise qui avait éclaté au Burundi à la suite de l'assassinat du premier président Hutu de ce pays. La plupart des besoins humanitaires de la région des Grands Lacs découlent du génocide rwandais de 1994 et de la crise des réfugiés qui en fut la conséquence. La maladie et la malnutrition tuent aujourd'hui plus de personnes que le conflit et ECHO centre ses efforts sur les soins de santé primaires, l'alimentation et la nutrition des familles vulnérables.

Depuis 1997, la plupart des interventions humanitaires d'ECHO se sont déplacées du Rwanda même vers ses voisins, à savoir le Burundi et la République démocratique du Congo (RDC), où des situations de conflit complexes et prolongées engendrent une immense souffrance humaine et des mouvements de population à grande échelle. Quelque 3,5 millions de personnes ont été contraintes de quitter leur foyer.

La plus grande opération humanitaire menée par ECHO vient en aide au demi-million de réfugiés du Burundi et de RDC vivant dans l'ouest de la Tanzanie.

## Études de cas

### > Approvisionnement en eau des villages du Tchad

L'accès à l'eau potable est une question cruciale au Tchad, où près de huit habitants sur dix n'ont pas accès à l'eau potable et où quelque 33% des villages (de plus de 300 habitants) n'ont pas de source d'approvisionnement en eau.

Les experts estiment que les villages ont besoin de 15.000 forages équipés de pompes manuelles. La population nomade requiert au moins 4.000 grands puits. Une politique sectorielle de l'eau a été mise en place en collaboration avec d'autres donateurs.

Depuis les années 1980, l'UE a octroyé plus de 30 millions d'euros à ce secteur, permettant la construction d'environ 2.000 puits équipés de pompes, de 45 systèmes de distribution d'eau potable dans les principaux villages ainsi que la réparation d'environ 100 points d'eau. La zone couverte s'est étendue depuis la capitale, N'Djamena, pour inclure six régions de l'ouest. Un programme visant à fournir plus de 1.000 nouveaux points d'eau est en cours de mise en œuvre.

En outre, le programme régional solaire a installé des pompes solaires autonomes au Tchad, qui présentent l'avantage supplémentaire de nécessiter peu d'entretien. Un nouveau programme co-financé par des agences de développement allemandes et françaises donnera accès à environ 300 nouveaux points d'eau. Une étude s'emploie à identifier d'autres activités dans le cadre du 9e FED, dont la construction de 3.400 nouveaux puits.

### > Rwanda – rétablissement et reconstruction

En 1994, le Rwanda a connu une crise sans précédent dans l'histoire récente. L'horreur du génocide a été aggravée par une destruction systématique des infrastructures lorsque l'ancien régime a fui et que l'Armée patriotique rwandaise a pris le pouvoir et rétabli l'ordre après le génocide.

Il a fallu tout recréer, y compris mettre en place des institutions gouvernementales, des formations pour remplacer une génération perdue de personnes qualifiées et instaurer une culture de justice et de réconciliation.

La Commission européenne a fourni de la nourriture et une aide d'urgence pour répondre aux besoins de la majorité des populations, secourant d'abord les réfugiés et ensuite les rapatriés. Cette aide a été suivie d'un soutien à la réhabilitation, qui s'est appuyé sur deux programmes totalisant 14 millions d'euros.

Il suffit de comparer les photographies du Rwanda en 1994 avec celles d'aujourd'hui pour mesurer l'ampleur du travail accompli. Aujourd'hui, c'est un pays efficace, bien géré, quoique souffrant encore d'une grande pauvreté. Les dégâts matériels ont été réparés grâce à des dizaines de contrats distincts pour la construction, la reconstruction et la réfection. En outre, le programme a financé des micro-projets et, par le biais d'un projet d'infrastructure sociale, a jeté les bases de l'actuel programme de décentralisation, pièce maîtresse du Document de stratégie de réduction de la pauvreté du FMI.

# AFRIQUE DE L'OUEST



La région de l'Afrique de l'Ouest comprend les 15 pays de la Communauté économique des États d'Afrique de l'Ouest (CEDEAO). Cette dernière rassemble les huit pays<sup>(\*)</sup> de l'UEMOA (Union économique et monétaire ouest-africaine), le Cap-Vert, la Gambie, le Ghana, la Guinée, le Libéria, le Nigeria et la Sierra Leone. La Mauritanie, qui a quitté la CEDEAO le 1<sup>er</sup> janvier 2001, est membre de l'Union du Maghreb arabe (UMA).

L'UEMOA est une union monétaire opérationnelle et est plus avancée que la CEDEAO en ce qui concerne la création d'un espace de libre-échange, d'une union douanière et d'un marché commun. L'espace de libre-échange de la CEDEAO, bien qu'officiel, n'est pas vraiment effectif. Il reste d'importants progrès à accomplir pour créer une union douanière. Cette Communauté rassemble des pays de tailles et poids très différents, aux économies caractérisées par de faibles niveaux de diversification.

Douze des pays de la CEDEAO sont situés sur la côte atlantique et ont accès au transport maritime international. Plusieurs tirent une part considérable de leurs ressources de la pêche. Trois pays, à savoir le Burkina Faso, le Mali et le Niger, sont enclavés tandis que le Cap-Vert est un archipel océanique situé 600 km à l'ouest du Sénégal. Avec ses 127 millions d'habitants, le Nigeria abrite à lui seul plus de la moitié de la population totale de la zone, estimée à environ 237 millions d'habitants. Il a aussi des ressources pétrolières considérables.

Les États de la région ont créé de nombreuses institutions régionales, ou en sont membres, notamment le CILSS (Comité permanent inter-États de lutte contre la sécheresse dans le Sahel), l'OHADA (Organisation pour l'harmonisation en Afrique du droit des affaires), les PALOP (Pays africains de langue officielle portugaise) et l'Union du fleuve Mano.

Les deux principales organisations œuvrant à l'intégration économique sont la CEDEAO et l'UEMOA. La CEDEAO, en tant que coordonnateur de l'initiative du NPDA, et l'UEMOA constituent les fondements de l'intégration panafricaine. Confrontées à la lutte contre la pauvreté, elles ont élaboré des programmes politiques pour promouvoir la croissance dans la région par une meilleure intégration dans l'économie mondiale. Depuis 1999, la CEDEAO travaille à un ambitieux programme axé sur la création d'une union douanière, d'un marché commun et d'une union monétaire. Sous la houlette de l'UEMOA, un sérieux renforcement des structures administratives a permis de réaliser d'importants progrès sur la voie de l'intégration grâce à la création d'une union douanière, d'une politique commerciale commune et à des avancées vers l'instauration d'un marché commun. La région se caractérise par un faible développement économique et social et une part importante de sa population vit dans une pauvreté extrême. Les économies présentent de faibles taux de diversification et sont centrées sur des produits de base: agriculture et élevage dans tous les pays, pêche dans la plupart des pays côtiers (surtout en Mauritanie et au Sénégal), produits miniers (au Mali, en Mauritanie et dans les pays de l'Union du fleuve Mano) et pétrole (au Nigeria).

L'é étroitesse de la base économique et les politiques économiques souvent inadéquates pour répondre aux chocs externes et internes expliquent pourquoi certains pays de cette région comptent parmi les plus pauvres du monde. Le PIB par habitant pour l'ensemble de la région s'élève à environ 800 €. À l'exception du Cap-Vert, tous ces pays sont considérés comme des pays à faible revenu: 11 d'entre eux ont un revenu par habitant inférieur, ou à peine supérieur à 1US\$ par jour.

## Faibles taux de croissance exacerbés par des chocs externes

Depuis 1994, l'Afrique de l'Ouest connaît un taux moyen de croissance de plus ou moins 3%. Les pays de l'UEMOA ont bénéficié de la dévaluation du franc CFA et ont par conséquent préservé leur compétitivité. L'ensemble de ce groupe, hormis la Côte d'Ivoire et le Sénégal, dépend d'une ou deux matières premières pour assurer ses revenus. Ces pays restent très vulnérables à des facteurs extérieurs tels que des fluctuations climatiques ou un changement des prix du marché pour des matières premières.

Il existe un déficit commercial entre les pays d'Afrique de l'Ouest et l'UE. Il n'y a pas eu de diversification significative de la base des exportations depuis les années 1990.

La Commission européenne soutient la région par plusieurs instruments de coopération importants, dont le 9<sup>e</sup> Fonds européen de développement et d'autres instruments de financement.

## Programmes nationaux

Dans le cadre du 9<sup>e</sup> FED, 13 des 16 pays ont finalisé un Document de stratégie nationale et les grandes lignes d'un programme de projets de mise en œuvre. Le retard du Libéria, de la Côte d'Ivoire et du Togo s'explique par la situation politique de ces pays. Au total, ce sont 2,627 millions d'euros qui sont programmés pour l'ensemble de cette région. L'aide sera ciblée sur le transport routier (31%) et le soutien macro-économique (32%).

L'analyse révèle l'importance de ces secteurs pour le développement économique, fer de lance de la lutte contre la pauvreté. Une attention particulière est aussi accordée aux secteurs directement liés au développement socio-économique de la population: l'eau (10%), l'agriculture (6%) et la santé (3%). L'amélioration de la gouvernance et le renforcement des institutions représentent environ 10% du total. Le plus grand programme d'aide (552 millions d'euros) concerne le Nigeria et vise l'eau et le soutien macro-économique.

(\*)

Le Bénin, le Burkina Faso, la Côte d'Ivoire, la Guinée Bissau, le Mali, le Niger, le Sénégal, le Togo.



## Programmes régionaux

L'objectif général du 9<sup>e</sup> FED au niveau régional est de contribuer à renforcer le processus d'intégration économique et à faciliter l'intégration dans l'économie mondiale. L'aide de l'UE (235 millions d'euros) doit s'appuyer sur une approche régionale pragmatique et souple, suivant une logique «à géométrie variable» d'intégration à des rythmes différenciés. Il s'agit de consolider et d'étendre les réalisations effectuées sous les auspices à la fois de la CEDEAO et de l'UEMOA.

L'objectif principal est de créer une union douanière au sein de la CEDEAO par la réalisation d'une zone de libre-échange effective, d'une tarification douanière commune et d'une politique commerciale commune. L'UEMOA poursuivra son processus de réforme visant à transformer le marché régional résultant de l'union douanière et de la politique commerciale commune en un véritable marché commun. La réussite dépendra de la force de l'engagement et de la volonté politique des États de la région à concrétiser les décisions de la Communauté.

La région doit s'attaquer, avec le soutien de la Commission européenne, à une autre question cruciale: la préparation à la négociation d'Accords de partenariat économique (APE).

L'aide de l'UE, qui complète les investissements faits dans des programmes nationaux, vise à soutenir l'élaboration et la mise en œuvre d'une politique régionale des transports. Sur ce plan, la priorité sera accordée aux activités visant à harmoniser et coordonner les politiques nationales ainsi qu'à faciliter la mobilité au sein des pays, et notamment à l'échange et à la collecte d'informations, à l'élimination des obstacles non physiques et à la sécurité routière.

L'aide régionale de la communauté couvre aussi des activités dans le domaine de la construction de la paix, de la prévention des conflits et de la sécurité, en plus de la promotion de la bonne gouvernance et du renforcement du dialogue politique au sein de la région.

Les montants suivants ont été alloués:

- Intégration économique et aide au commerce: 50%, environ 118 millions d'euros.
- Transport: 35%, environ 82 millions d'euros.
- Autres (y compris prévention des conflits): 15%, environ 35 millions d'euros.

## Aide humanitaire

La majeure partie de l'aide humanitaire offerte à l'Afrique de l'Ouest ces quatre dernières années a été octroyée à la Sierra Leone, à la Guinée et au Libéria. C'est la Sierra Leone qui a reçu de loin la plus grande part de cette aide en raison de la guerre civile qui a ravagé le pays à partir du début des années 1990, atteignant son paroxysme en 1999 et 2000.

ECHO a fourni une aide d'urgence aux communautés résidentes, au grand nombre de déplacés internes et à d'autres groupes vulnérables tels que les enfants ayant été enrôlés dans les groupes armés, les amputés ainsi que les enfants et adolescents victimes d'abus sexuels.

## Études de cas

### > Support for transport in Benin

En octobre 1993, le gouvernement du Bénin a adopté une stratégie de développement du transport couvrant l'élaboration des politiques, les réglementations et un programme d'investissement. Il a aussi mis sur pied un fonds des routes pour garantir le financement des travaux de maintenance.

Par le passé, 165 millions d'euros provenant de différents FED ont été accordés pour soutenir cette stratégie, surtout pour la construction et l'amélioration de 1.114 km de routes prioritaires, permettant ainsi au Bénin de renforcer son rôle de voie de transit vers les pays voisins. Le soutien de l'UE s'est aussi porté sur les aspects institutionnels, essentiellement sur la création d'un Fonds des routes. En 2001, l'activité principale a été le lancement de programmes de rénovation de 600 km de routes prioritaires dans le nord, pour un montant de quelque 90 millions d'euros.

L'autre objectif est d'ouvrir les régions les plus pauvres en les reliant au réseau prioritaire. En outre, l'aide au secteur du transport s'attaque au problème de la marginalisation d'une part toujours plus grande de la population urbaine. C'est pourquoi des méthodes à forte intensité de main-d'œuvre sont utilisées pour améliorer l'accès et la circulation dans des zones de Cotonou et de Porto Novo, et ce afin de procurer un revenu à une partie des personnes les plus pauvres. Ce projet a créé environ 5.000 emplois sur quatre ans, dont ont profité plus de 30.000 personnes si l'on tient compte des personnes à charge des travailleurs.

La part totale du réseau de routes prioritaires évaluée comme médiocre est ainsi passée de 40% en 1998 à 10% en 2000.



### > Une nouvelle approche cohérente au Burkina Faso

De 1997 à 2000, le Partenariat stratégique pour l'Afrique (un groupe informel de donateurs sous la direction de la Banque mondiale) a effectué une étude au Burkina Faso sur la question de la fixation des conditions à remplir par les pays bénéficiaires pour recevoir une aide (principe de la «conditionnalité»).

Cette étude a été lancée sous les auspices du gouvernement du Burkina Faso. Cette nouvelle approche donne au gouvernement partenaire le rôle directeur dans le processus de réforme, les donateurs limitant leur intervention à l'évaluation des résultats dans le domaine de la croissance économique et de la réduction de la pauvreté. Les résultats du Test de conditionnalité ont été largement utilisés dans la réforme des instruments des Institutions de Bretton Woods relatifs aux ajustements structurels.

Une des principales améliorations apportée par cette réforme a été, dans le cas des PPT, l'élaboration d'une stratégie globale de développement traduite dans le Document de stratégie de réduction de la pauvreté (DSRP). Pour le Burkina Faso, plusieurs donateurs (la Commission européenne, les Pays-Bas, le Danemark, la Suède et la Suisse), ont accepté de gérer leur aide budgétaire de manière complémentaire en utilisant les mêmes mécanismes de déboursement énoncés dans le DSRP.

L'objectif est de réduire les coûts de transaction à charge du gouvernement dans ses rapports avec les différents donateurs et d'assurer une visibilité financière à moyen terme. Le Programme 2001 de soutien budgétaire pour la réduction de la pauvreté comprenait deux éléments de soutien budgétaire direct. Les premiers 5 millions d'euros étaient liés au cadre macro-économique et ont été déboursés conformément à l'examen que le FMI a fait de son programme pour le Burkina Faso. Les 10 millions d'euros suivants ont été déboursés sur la base de la performance par rapport à plusieurs indicateurs contenus dans le DSRP.

Ainsi, le déboursement final est lié à l'effort consenti et aux résultats en matière de mise en œuvre des politiques et de réduction de la pauvreté dans des domaines clés du DSRP. À ce jour, les réalisations sont modestes, mais le processus a été lancé et les acteurs et responsabilités sont aujourd'hui clairement définis.

### > Soutien au secteur de la santé au Ghana

Non content des résultats de multiples projets verticaux basés chacun sur des plans et procédures propres, le ministère de la Santé du Ghana s'est lancé dans une approche sectorielle en 1995. Un processus participatif a mené à l'adoption en 1996 d'une stratégie de santé à moyen terme et à sa traduction en un programme de travail pour cinq ans convenu avec les partenaires et fixant la politique, les stratégies de mise en œuvre et les ressources.

La Commission européenne s'est jointe à ce processus en 1998 en alimentant le fonds multidonateurs et en participant activement au dialogue sur la politique avec le gouvernement, la société civile et les donateurs. Des dispositions communes en matière de gestion, notamment de suivi, ont été convenues.

En 2001, il est devenu manifeste que malgré un budget limité à 7 € par habitant et malgré la persistance de conditions difficiles, la santé de la population s'améliorait. Par exemple, le Ghana affichait le taux de mortalité infantile le plus bas de l'Afrique de l'Ouest et une couverture vaccinale pour le DPT3 (diphtérie, polio, tétanos) de 72,2%. La rapidité de ces changements fait du Ghana un des pays les plus performants de la région ACP.

Ces résultats sont très encourageants. Ce type de collaboration pourrait s'avérer un des plus efficaces pour améliorer la santé des populations.

# AFRIQUE ORIENTALE ET AUSTRALE



Le contexte régional du soutien de l'UE à l'Afrique orientale et australe s'est modifié au fil des divers accords de coopération. En vertu des Conventions de Lomé successives, il y avait trois programmes régionaux: Afrique orientale, Afrique australe (membres de la Communauté de développement de l'Afrique australe) et Océan Indien. D'importants changements ont été introduits dans le cadre de l'Accord de Cotonou, en vertu duquel les organisations régionales ayant un mandat pour l'intégration économique sont les partenaires privilégiés du soutien à la coopération régionale.

## Une configuration géographique différente

Le 9<sup>e</sup> FED diffère donc des précédents par la configuration géographique de la coopération régionale dans la région de l'Afrique orientale et australe et de l'Océan Indien (région AOA). La nouvelle région AOA comprend l'ensemble des membres ACP de quatre organisations régionales: le Marché commun des États de l'Afrique de l'Est et de l'Afrique australe (COMESA), l'Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD), la Communauté de l'Afrique de l'Est (CAE) et la Commission de l'Océan Indien (COI).

Ce programme couvre les anciennes régions de l'Afrique de l'Est et de l'Océan Indien plus les membres du COMESA d'Afrique australe. Le programme régional pour la CDAA est maintenu. Plusieurs pays d'Afrique orientale et australe participent aux deux programmes régionaux en raison du chevauchement d'organisations.

Le tableau ci-dessous donne un aperçu du soutien octroyé par l'UE à la région d'Afrique orientale et australe en vertu de l'Accord de Cotonou. Le soutien à l'Afrique du Sud est alloué dans le cadre du Programme européen pour la Reconstruction et le Développement (PERD). Ces programmes sont dotés d'un budget total d'environ 5 milliards d'euros. D'autres financements sont disponibles dans le cadre de la Facilité d'investissement gérée par la Banque européenne d'investissement.

Dans le cadre des accords de Lomé successifs, le programme pour la région d'Afrique orientale couvrait 10 pays: le Burundi, Djibouti, l'Érythrée, l'Éthiopie, le Kenya, l'Ouganda, le Rwanda, la Somalie, le Soudan et la Tanzanie. L'Accord de Cotonou a étendu la région d'Afrique orientale, qui comprend aujourd'hui 21 pays: l'Angola, le Burundi, les Comores, Djibouti, l'Éthiopie, l'Érythrée, l'Île Maurice, le Kenya, Madagascar, le Malawi, la Namibie, l'Ouganda, la République démocratique du Congo, le Rwanda, les Seychelles, la Somalie, le Soudan, le Swaziland, la Tanzanie, la Zambie et le Zimbabwe.

## Soutien de l'UE à l'Afrique orientale et australe en vertu de l'Accord de Cotonou\* (en millions d'euros, pour 2002-2007)

\* Le soutien à l'Afrique du Sud est assuré via le PERD

\*\* En préparation

Pays	Education/ Resources	Transport/ Autres infrastructures	Secteur minier	Agricult./ Resources naturelles	Intégration économique	Eau	Bonne gouvernance	Supp. macroecon.	Autres	Secteurs non priorit.	Total alloc envelop. A et sysmin	Envelop. B	Total Général A+B
Angola		90	29				21			6	146	29	175
Botswana	31		30							8	69	22	91
Burundi **				56,75			17,25	31,5		9,5	115	57	172
Comores	16									4	20	7,3	27,3
Djibouti						13		12,8		3,2	29	5,8	34,8
RD Congo											171	34	205
Erythrée		60							20 (A)	8	88	8,8	96,8
Ethiopie		211						96	54 (B)	23	384	154	538
Kenya											170	55	225
Lesotho		17				17		43		9	86	24	110
Madagascar		135		60				60		12	267	60	327
Malawi		90	60					70		56	276	69	345
Maurice				28						5	33	1,6	34,6
Mozambique		80		25				140		29	274	58	332
Namibie	15		25	28						5	73	18	91
Rwanda				62				50		12	124	62	186
Seychelles				3						0,9	3,9	0,8	4,7
Somalie									149 (C)		149		149
Soudan	54								54 (B)	27	135	20	155
Swaziland	20									13	33	12	45
Tanzanie	44	116					30	100			290	65	355
Ouganda		93,5		36,9				93,5		22,1	246	117	363
Zambie		90	9				40	90		20	249	102	351
Zimbabwe											N/A		
<b>Total national</b>	<b>180</b>	<b>982,5</b>	<b>153</b>	<b>299,65</b>	<b>0</b>	<b>30</b>	<b>108,25</b>	<b>786,8</b>	<b>277</b>	<b>272,7</b>	<b>3430,9</b>	<b>982,3</b>	<b>4413,2</b>
Régional CDAA		40			40					21	101		101
Régional AOA		45		45,00	100					33	223,00		223
<b>Total régional</b>	<b>85</b>	<b>1067,5</b>	<b>153</b>	<b>344,65</b>	<b>140</b>	<b>30</b>	<b>108,25</b>	<b>180</b>	<b>277</b>	<b>326,7</b>	<b>3754,9</b>	<b>982,3</b>	<b>4737,2</b>

Quatre organisations ont reçu mandat pour mettre en œuvre les programmes régionaux:

- Le COMESA s'emploie à renforcer l'intégration régionale extravertie dans le cadre de l'OMC en encourageant le commerce et les investissements transfrontaliers. Le COMESA mène aussi des programmes en matière de facilitation du commerce et du transport, de commerce des services, de libre circulation des personnes et des investissements.
- La CAE vise à créer une union douanière, suivie d'un marché commun, d'une union monétaire et enfin d'une fédération politique. La CAE mène des activités de coopération dans les domaines politique, économique, social et culturel, ainsi qu'en matière de recherche et de technologie, de défense, de sécurité et de questions juridiques et judiciaires.
- L'IGAD avait à l'origine pour mandat la lutte contre la sécheresse et la désertification et la réalisation de la sécurité alimentaire. Aujourd'hui, la prévention, la gestion et la résolution des conflits constituent des domaines d'action prioritaires, tout comme l'harmonisation des politiques pour lever les obstacles physiques et non physiques aux échanges. La promotion de l'intégration économique régionale constitue une autre priorité.
- La COI comprend quatre pays ACP plus la France, au nom de la Réunion, son département d'outre-mer. Le programme d'intégration régionale du COI accorde une attention particulière à la vulnérabilité des économies insulaires.

### **Les questions de gouvernance: une préoccupation majeure**

La situation politique de la région s'est améliorée ces dernières années et la majorité des pays sont aujourd'hui des démocraties multipartites. Toutefois, malgré ces améliorations, les questions de gouvernance restent une préoccupation majeure pour les investisseurs étrangers.

Dans beaucoup de pays, la situation en matière de respect des droits de l'homme s'est également améliorée mais il subsiste des abus. De plus, les conflits internes et transfrontaliers ainsi que les litiges frontaliers ont eu un impact considérable sur les économies et les populations de la région. Néanmoins, plusieurs conflits ont pris fin dans la région et le dialogue politique se poursuit pour stabiliser la situation.

### **Nécessité de développer les petits marchés nationaux**

L'économie régionale se caractérise par de petits marchés nationaux, comprenant des pays enclavés et des petites îles. La croissance économique se basera presque certainement sur une augmentation des recettes d'exportation. Or, une telle augmentation sera conditionnée par plusieurs facteurs: une diversification de la base des exportations, une réduction des coûts du commerce (transport, communications), un accroissement de la production respectueux de l'environnement, une amélioration des normes et de la qualité, un développement des parts de marché tant sur les marchés existants que sur des nouveaux marchés.



### **Nécessité d'améliorer le secteur de la santé**

Les indicateurs montrent qu'il subsiste un énorme besoin d'améliorer l'efficacité et la rentabilité du secteur de la santé. La pandémie VIH/SIDA a eu un impact considérable dans toute la région sur presque tous les indicateurs économiques et sociaux et continuera à miner les capacités de développement économique de la région.

La disponibilité d'eau potable et d'infrastructures d'évacuation des eaux usées reste aussi un problème majeur dans la mesure où, dans certains pays, seul un quart de la population a accès à l'eau potable.

### **Intervention de l'UE**

L'intervention de l'UE s'appuie sur divers instruments, tels que le PIN et le PIR, dans le contexte de l'Accord de Cotonou. D'autres crédits, notamment dans le domaine de la sécurité alimentaire et de l'aide humanitaire, sont très importants dans certaines zones sujettes aux conflits et aux catastrophes naturelles.

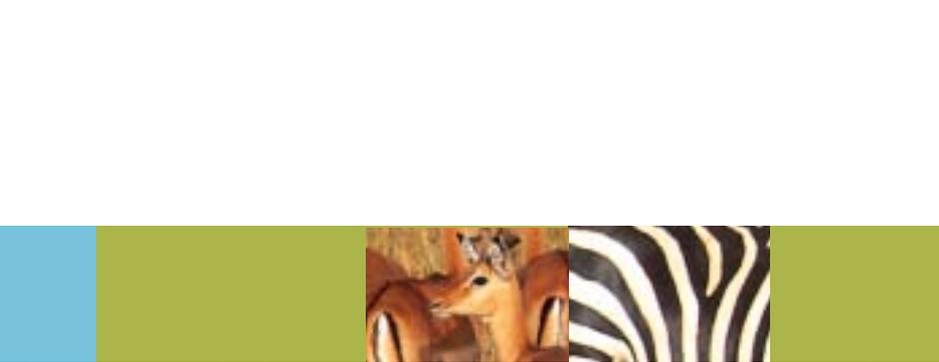
#### **Aide à l'échelon national**

Le tableau page 29 résume l'intervention de l'UE dans le contexte des PIN. La majeure partie de cette aide est centrée sur le secteur du transport et d'autres projets d'infrastructure ainsi que sur les aspects macro-économiques. L'intervention de l'UE aborde aussi des problèmes spécifiques aux pays concernés. Par exemple, l'Éthiopie et le Soudan ont affecté d'importants crédits à la sécurité alimentaire. En Érythrée, une somme importante est prévue pour la démobilisation/réintégration de soldats. La situation particulière de la Somalie exige des programmes multisectoriels.

#### **Aide régionale**

L'intervention de l'UE soutient les programmes des organisations régionales dans des domaines tels que l'intégration économique et le commerce, la coopération politique, le transport, les ressources naturelles et l'agriculture. L'intégration économique régionale permet aux pays de poursuivre des politiques de libéralisation économique au niveau régional dans le cadre de l'OMC, ce qui devrait aider les producteurs à obtenir un meilleur accès au marché et attirer des investissements.

Les programmes relatifs au transport et aux communications visent à réduire les coûts surtout par l'amélioration de l'utilisation des infrastructures et services existants. L'intégration économique et l'intégration de la région dans l'économie mondiale s'en trouveront facilitées. Les zones hors concentration comprennent des programmes relatifs à la prévention, la résolution et la gestion des conflits, au renforcement des capacités, à l'enseignement supérieur et à la culture. La participation d'acteurs non gouvernementaux est considérée comme un élément permanent du développement. Par ailleurs, des questions



transversales, comme l'environnement, le renforcement des capacités et la problématique hommes/femmes, seront intégrées à tous les programmes.

## Opportunités et menaces

Les perspectives à moyen terme de la région recèlent d'importantes opportunités mais aussi diverses menaces. De nouveaux accords commerciaux tels que l'initiative «Tout sauf les armes» de l'UE améliorent considérablement l'accès au marché pour les PMA de la région.

Les négociations sur les Accords de partenariat économique, qui se sont ouvertes récemment, et les négociations commerciales multilatérales dans le contexte du Programme de Doha pour le développement représentent des cadres dans lesquels les préoccupations en matière de développement revêtent la plus haute importance.

Cependant, la région ne récoltera les fruits de ces opportunités qu'au prix d'un travail considérable. Il faut éliminer les incohérences au cœur des différents accords commerciaux régionaux, stabiliser les réformes économiques et développer et diversifier la capacité de commerce et de production.

## Aide humanitaire

ECHO répond aux situations d'urgence en Afrique orientale (Éthiopie, Érythrée, Somalie, Soudan) et en Afrique australe depuis sa création en 1992. Le Soudan et la Somalie bénéficient tous deux d'importants programmes d'ECHO en raison de leurs conflits prolongés. Beaucoup de Soudanais restent tributaires de l'aide humanitaire après presque 20 ans de guerre civile. Ce long conflit a tué plus de 2 millions de personnes et a entraîné le déplacement forcé d'environ 4 millions de personnes.

Ces trois dernières années, ECHO a fourni 31,4 millions d'euros d'aide humanitaire à l'Éthiopie et 16,8 millions d'euros à l'Érythrée. La majeure partie de ces fonds a servi à aider les personnes touchées par la guerre frontalière entre l'Éthiopie et l'Érythrée, qui a duré deux ans et demi.

ECHO est aussi venu en aide aux personnes souffrant des conséquences de la guerre civile dans le nord de l'Ouganda ainsi qu'aux populations victimes de la sécheresse dans le nord du Kenya en 1999-2002.

## Études de cas

### > Agriculture et élevage durables au Kenya

Lancé en 1998, le Projet de recherche agricole national du Kenya a mis sur pied un programme de soutien de cinq ans doté de 8,3 millions d'euros, à savoir le Programme de soutien à la recherche en agriculture/élevage (ARSP), aujourd'hui entré dans sa Phase II. L'ARSP vise à améliorer l'intégration économique des communautés rurales, surtout des zones arides et semi-arides, dans le reste de l'économie du pays.

Ce programme vise à garantir que les acteurs de terrain, publics et privés, ainsi que les organisations locales des zones arides et semi-arides utilisent de manière plus efficace les recommandations des chercheurs afin d'offrir aux éleveurs et autres

agriculteurs des technologies et concepts judicieux et socialement acceptables.

Les contributions de l'UE, ainsi que d'autres donateurs, consistent en des fonds opérationnels pour la recherche, le renforcement des capacités, l'amélioration des infrastructures, des équipements de transport, des équipements scientifiques et des services de conseils techniques à court et long terme. Ces contributions ont rendu la capacité de recherche agricole plus efficace surtout dans les zones arides et semi-arides du Kenya. Des programmes de recherche appliquée et adaptative se concentrent sur la gestion du sol et de l'eau, des troupeaux et des ressources naturelles dans les zones de pâturages surtout arides.

Ce programme vise aussi à apporter des solutions durables via l'utilisation d'une approche s'appuyant sur la participation des populations locales et tenant compte de la problématique hommes/femmes, en étroite collaboration avec les ONG et les acteurs de terrain du gouvernement. Pour promouvoir les technologies recommandées, des accords de collaboration ont été passés avec des organisations locales et des ONG, prévoyant une formation durant l'introduction de ces technologies, ce qui améliore l'adaptation à celles-ci et leur adoption à une plus grande échelle.

Cette approche a permis la création de trois petites unités laitières au sein de centres stratégiques dans les pâturages du nord du Kenya, unités qui fournissent environ 50.000 personnes en produits frais et hygiéniques, à partir de lait de vache et de chameau. Dans le même temps, ces communautés des zones arides et semi-arides ont vu s'accroître leur sécurité alimentaire ainsi que leurs revenus durables (surtout pour les femmes).

Grâce à une amélioration des technologies de labourage et de drainage, environ 2,4 millions d'hectares de sols lourds mal drainés peuvent aujourd'hui être utilisés pour une production agricole qui en a bien besoin. Simultanément, une méthode de plantation précoce a été mise au point pour accroître les chances des fermiers d'obtenir une récolte saine dans les zones semi-arides.

Ce programme a sensibilisé les communautés pastorales et semi-pastorales à l'importance stratégique de préserver les ressources génétiques du cheptel kenyan, très bien adapté aux dures conditions de vie et à la pression des maladies, et en particulier les quelque cinq millions de zébus à courtes cornes de l'Afrique de l'Est.

### > Amélioration de la gestion de la pêche au Lac Victoria

La pêche au Lac Victoria produit 500.000 tonnes de poissons par an, dont 100.000 tonnes sont exportées vers les marchés occidentaux. Elle joue donc un rôle important dans le développement économique de la région. La deuxième phase du projet de recherche sur la pêche au Lac Victoria (qui a débuté en 1995 avec un budget de 9,4 millions d'euros) a encouragé la coopération entre le Kenya, l'Ouganda et la Tanzanie par le biais de l'Organisation du secteur de la pêche du Lac Victoria.

La modernisation des installations et des bateaux, la formation de 150 chercheurs et l'offre de 12 bourses d'études à l'étranger de longue durée ont accru la capacité de recherche des trois institutions de recherche locales. Ce projet a contribué à améliorer la gestion durable des ressources du lac. Un Plan commun de gestion de la pêche est en cours de discussion.



L'UE est en relation avec la Communauté de développement de l'Afrique australe (CDA) depuis les années 1980 alors que celle-ci était connue sous le nom de Conférence de coordination du développement de l'Afrique australe. Aujourd'hui, la CDA compte 14 pays membres, couvrant une superficie de 9.277 millions de km<sup>2</sup> et totalisant environ 200 millions d'habitants: l'Afrique du Sud, l'Angola, le Botswana, l'Île Maurice, le Lesotho, le Malawi, le Mozambique, la Namibie, la RDC, les Seychelles, le Swaziland, la Tanzanie, la Zambie et le Zimbabwe.

Tous sont signataires de l'Accord de Cotonou et, à l'exception de l'Afrique du Sud, sont bénéficiaires des FED. L'Afrique du Sud a accès aux fonds pour la coopération au développement en vertu du Programme européen pour la reconstruction et le développement (PERD). Le programme de la CDA prévoit une approche de l'intégration du développement qui reconnaît la diversité politique et économique des pays, y compris les différences de structures de production, modèles commerciaux, dotations en ressources, priorités de développement, affiliations institutionnelles et mécanismes d'affectation des ressources.

Elle s'attaque aux nombreux obstacles en matière de production, d'infrastructure et d'efficacité que génère le sous-développement de la région. Cette approche présente en outre l'avantage de compléter la libéralisation du commerce par des mesures correctives durables destinées à prémunir les pays membres les moins avancés contre les chocs provoqués par la levée des obstacles au commerce. Elle permet par ailleurs aux pays membres de la CDA de définir l'étendue et les secteurs de coopération et d'identifier les stratégies et mécanismes appropriés pour surmonter les entraves à l'intégration et réduire les déséquilibres régionaux entre ses membres.

## Différents degrés de développement

Les membres de la CDA présentent tout un éventail de degrés de développement, allant des pays hautement développés aux pays les moins avancés. Le PIB global (2001) de la région s'élève à environ 25 milliards d'euros. L'Afrique du Sud, l'économie la plus grande et la plus dominante de la région, compte pour environ 75% de ce PIB global. Les niveaux et taux de croissance du développement humain, mesurés d'après l'Indicateur du développement humain (IDH), varient et fluctuent: l'IDH moyen de la région durant la fin des années 1990 était d'environ 0,54, contre 0,57 au milieu des années 1990.

En moyenne, la région a réalisé des taux de croissance du PIB positifs (4,8%) depuis 1996 mais a connu un ralentissement entre 1997 et 2000. Toutefois, la région n'a pas réalisé une croissance supérieure à la moyenne de l'Afrique sub-saharienne. La croissance économique n'a pas davantage permis à la région de s'attaquer à la réduction de la pauvreté, d'autant plus que sa croissance démographique est de quelque 2,6%.

Le piètre état de développement humain et social se reflète aussi dans les faibles niveaux de revenus. D'après les statistiques disponibles, environ 70% de la population vit sous le seuil international de pauvreté de 2 US \$ par jour, tandis que 40%, soit 76 millions de personnes, vivent avec 1 US \$ par jour.

## Démocratie, État de droit et gouvernance

Presque tous ces pays ont déjà une longue tradition démocratique ou sont des démocraties multipartites naissantes. Le Swaziland est doté d'un suffrage universel adulte basé sur la sélection démocratique de candidats au parlement et centré sur la monarchie et les chefs traditionnels. La majorité des parlements ou assemblées nationales se composent d'une seule chambre ; seuls le Botswana et le Swaziland ont un système bicaméral.

L'État de droit repose presque partout sur trois systèmes: le système législatif constitutionnel combiné au droit traditionnel/coutumier ou au droit religieux. L'Afrique du Sud, l'Île Maurice et la Namibie sont les seuls pays à avoir aboli la peine de mort, bien qu'il existe un moratoire de facto dans la plupart des autres pays.

Ces pays attachent également une attention aux questions de gouvernance et à la consolidation de la démocratie, au respect de l'État de droit et des droits de l'homme, ainsi qu'à la paix et à la stabilité. Dans toute la région, des réformes des systèmes électoraux, politiques et constitutionnels sont mises en œuvre afin de les rendre actifs, transparents, ouverts à tous et prévisibles et afin d'y introduire la dimension de responsabilité. Ce souci se reflète dans la tenue d'élections générales périodiques dans plusieurs pays. Toutefois, la nécessité et l'étendue de la mise en œuvre de réformes varient d'un pays à l'autre.

Outre les relations bilatérales avec de nombreux États membres de l'UE, ces pays bénéficient de liens forts en matière de coopération au développement, de commerce et de dialogue politique dans le cadre de l'Accord de Cotonou et, dans le cas de l'Afrique du Sud, de l'Accord sur le commerce, le développement et la coopération (ACDC).



## Intervention de l'UE

Le montant total des financements programmés disponibles au titre du 9<sup>e</sup> FED atteint quelque 2,330 milliards d'euros, 515 millions d'euros supplémentaires (pour les années 2003-2006) étant mis à la disposition de l'Afrique du Sud en vertu du PERD. Par ailleurs, tous les pays auront droit à un financement dans le cadre de la nouvelle Facilité d'investissement.

L'Afrique du Sud a signé un Accord de libre-échange avec l'UE. Les 13 autres pays bénéficient de préférences commerciales non réciproques jusqu'en 2008 en vertu de l'Accord de Cotonou, qui prévoit aussi l'établissement d'APE sur une base régionale. Les PMA de la région bénéficient déjà maintenant d'un meilleur accès au marché en vertu de nouveaux accords commerciaux tels que l'initiative «Tout sauf les armes» de l'UE.

Outre le dialogue politique avec chaque pays, tel que prévu dans l'Accord de Cotonou, la région, par le biais de la CDAA entretient un dialogue régulier avec l'UE dans le cadre de l'Initiative de Berlin, où sont discutées un large éventail de matières d'intérêt mutuel.

### Au-delà de la coopération au développement

La coopération au développement n'est qu'un des aspects des relations UE-Afrique du Sud prévues dans le cadre de l'ACDC, qui met progressivement en œuvre une zone de libre-échange à part entière et prévoit une coopération économique, sociale et culturelle dans de nombreux domaines. De plus, l'Afrique du Sud et l'Europe collaborent dans le domaine scientifique par le biais de l'Accord de coopération scientifique et technologique et les deux parties ont conclu des accords sur le commerce du vin et des spiritueux.

### Soutien aux programmes régionaux

L'UE soutient le programme d'intégration régionale de la CDAA depuis sa création en tant que Conférence de coordination du développement de l'Afrique australe en 1979. Le Programme d'action de la CDAA couvre la coopération dans plusieurs secteurs économiques et sociaux et a mis en œuvre plusieurs projets, notamment en matière d'infrastructures. La CDAA a également élaboré, dans plusieurs domaines, des protocoles qui énoncent le cadre juridique de la coopération entre ses membres.

Le FED est une source majeure d'aide au Secrétariat de la CDAA et à son Programme d'action depuis le début des années 1980. La CDAA a reçu un total de 392 millions d'euros en vertu des PIR au titre des 6<sup>e</sup> (141 millions d'euros), 7<sup>e</sup> (130 millions d'euros) et 8<sup>e</sup> FED (121 millions d'euros).

Pour le 9<sup>e</sup> FED, la CDAA et l'UE ont convenu que les 101 millions d'euros d'aide seraient consacrés à deux secteurs: l'intégration régionale et le commerce, ainsi que le transport et les communications, qui reçoivent chacun 35%-45%, un maximum de 20% étant réservé pour d'autres programmes.

Il sera tenu compte de plusieurs questions transversales lors de l'élaboration de projets et programmes spécifiques à mettre en œuvre dans le cadre du PIR, et notamment de la problématique hommes/femmes, du renforcement des capacités et de l'environnement. L'importance de la paix et de la sécurité constitue une condition essentielle de l'intégration régionale. L'intégration de la

problématique VIH/SIDA sera encouragée, tout comme la participation d'acteurs non gouvernementaux, y compris d'autorités locales, à la préparation et à la mise en œuvre de projets.

## Aide humanitaire

Jusqu'il y a peu, la Commission européenne ne participait aux opérations d'aide humanitaire en Afrique australe qu'à la suite de catastrophes naturelles locales et sur une base temporaire. C'est ainsi qu'ECHO a fourni une aide ciblée à la suite des inondations catastrophiques qui ont ravagé le Mozambique en 2000. L'Angola constitue une exception notable à cette approche ponctuelle en Afrique australe. Après plus de 30 ans de guerre, les besoins en aide humanitaire y sont immenses, malgré le processus de paix entamé en avril 2002. Depuis 1993, ECHO a octroyé plus de 135 millions d'euros.

Lorsqu'a éclaté la crise humanitaire au Zimbabwe et dans les pays avoisinants en 2002, ECHO a augmenté son aide à la région de manière substantielle, la portant à environ 50 millions d'euros.



## Études de cas

### > Famine et santé en Zambie

Les experts s'accordent à dire qu'il existe une forte corrélation entre une sévère malnutrition et une incidence accrue des maladies transmissibles. La sécheresse qui a frappé l'Afrique australe en 1992 a permis de tirer certaines leçons, notamment qu'il est important de renforcer les services de santé au niveau des districts dans les zones touchées.

L'UE contribue de manière substantielle au Fonds multidonateurs pour la santé dans les districts. Ce programme s'est avéré un moyen efficace d'apporter une aide supplétive au système de santé dans les zones touchées, ce qui évite une duplication superflue de l'effort. En outre, la Commission européenne a décidé de débloquer rapidement des fonds supplémentaires afin de donner une couverture médicale gratuite aux Zambiens vivant dans les zones où sévit la famine. En décembre 2002, une contribution supplémentaire égale à 17,5% du montant initialement convenu a été approuvée pour ce fonds pour la santé sur la base suivante:

- une contribution exceptionnelle de 700.000 d'euros serait déboursée immédiatement sur demande ;
- cette contribution cible les seuls districts touchés par la crise alimentaire de 2002-2003, à savoir environ 38 districts ;
- le montant dédommage les Autorités sanitaires des districts pour l'octroi d'exemptions d'honoraires médicaux pour la durée de la crise et couvre aussi l'achat de médicaments et d'équipements dépassant les plafonds en vigueur.

### > Droits de l'homme et éducation à la démocratie

L'UE soutient le diplôme de maîtrise en droits de l'homme et démocratisation en Afrique. Ce programme donne aux jeunes diplômés une formation de deuxième cycle par le biais de cours sur les normes, institutions et mécanismes pour la protection et la promotion des droits de l'homme et de la démocratie. Il donne les techniques de recherche et outils opérationnels nécessaires pour préparer les diplômés à travailler et met l'accent sur une approche régionale de l'éducation aux droits de l'homme.

Trente étudiants de nombreux pays africains participeront et passeront, pour ce faire, les six premiers mois de l'année en groupe au Centre des droits de l'homme à Pretoria pour y assister à des cours avancés sur les droits de l'homme. Ils seront ensuite divisés en quatre groupes, placés dans les universités participantes pour les six derniers mois de l'année.

Comptent au nombre des universités participantes, le Centre des droits de l'homme de l'Université de Pretoria, l'Université Makerere en Ouganda, l'Université du Cap occidental (Afrique du Sud), l'Université du Ghana, et l'Université Catholique de l'Afrique centrale (Cameroun). La Commission européenne a octroyé 1,3 million d'euros à ce projet.



# DÉFIS ET OPPORTUNITÉS



Fine thanks How are you?  
Fine thanks, but I was eager  
you nowadays, so I think





De nombreux pays africains voient leurs perspectives de développement entravées par l'ampleur de la charge que représente le service de la dette extérieure. Résoudre la crise de la dette est une condition préalable à la lutte contre la pauvreté et au développement durable.

Une des solutions proposées pour tenter de réduire la charge de la dette des pays les plus pauvres qui consentent des efforts d'ajustement a été le lancement, en septembre 1996, de l'Initiative en faveur des pays pauvres très endettés (PPTE). Sur les 42 pays pouvant bénéficier de cette initiative, 34 se situent en Afrique sub-saharienne. Cette initiative représente un effort coordonné de tous les donateurs, et en particulier des créditeurs multilatéraux qui, normalement, n'accordent pas d'allègement de dette.

### Un allègement de la dette plus large, plus complet et plus rapide

Au Sommet du G-7 qui s'est tenu à Cologne en juillet 1999, les ministres ont convenu d'élargir une initiative qui accordera un «allègement de la dette plus large, plus rapide et plus complet», en introduisant la possibilité d'alléger la dette immédiatement après avoir postulé à l'initiative et établi un lien plus étroit avec la réduction de la pauvreté.

L'initiative PPTE s'est avérée efficace dans la mesure où elle réduit de près de 50% en VAN (valeur actuelle nette) la charge de la dette extérieure des 26 pays qui, à ce jour, en ont bénéficié. Combinée à d'autres mécanismes coordonnés de réduction de la dette, cette initiative permettra de réduire leur dette d'environ deux tiers, soit à des niveaux inférieurs à la moyenne générale des pays en développement. Les ratios annuels du service de la dette seront réduits de 40-45%.

L'UE a versé plus de 1,275 milliard d'euros en faveur des PPTE. Pour satisfaire à ses obligations en tant que crédeur, elle a mis en réserve 485 millions d'euros. Toujours en tant que crédeur, elle a affecté 60 millions d'euros supplémentaires à l'effacement complet de tous les prêts spéciaux octroyés aux pays ACP les moins avancés bénéficiant de l'initiative PPTE.

En tant que donateur, l'UE a versé 734 millions d'euros au Fonds fiduciaire PPTE, créé en 1996 pour contribuer au financement de l'allègement de la dette vis à vis des banques multilatérales. La contribution de l'UE vise surtout à aider la Banque africaine de développement. Ce montant se répartit en 680 millions d'euros pour les pays ACP et 54 millions d'euros pour les pays d'Amérique latine et d'Asie.

### Défis à venir

L'initiative actuelle doit encore relever d'importants défis, et notamment:

- la nécessité d'assurer son financement complet, surtout de garantir que tous les créditeurs participeront à l'effort commun ;
- la nécessité de maintenir et de renforcer le lien entre allègement de la dette et stratégies de réduction de la pauvreté déterminées au niveau national ;
- la nécessité pour les pays africains de bénéficier d'un accroissement de l'assistance technique et de l'aide au renforcement des capacités dans le domaine des dépenses publiques et de la gestion de la dette.

Cette initiative libère les ressources budgétaires nationales dans le contexte de stratégies de réduction de la pauvreté élaborées au niveau national même. L'UE est extrêmement favorable à l'idée que le suivi des dépenses financées par l'initiative PPTE soit considéré comme partie intégrante de l'évaluation globale des dépenses publiques liées à la pauvreté et non comme un exercice ponctuel.

À Monterrey (Mexique, mars 2002), la communauté internationale des donateurs et créditeurs a reconnu la nécessité de garantir un financement externe supplémentaire approprié, à des conditions préférentielles. Un large consensus s'est également dégagé quant à la nécessité d'étudier ensemble la question du maintien du seuil d'endettement tolérable à long terme et au-delà du cadre de l'initiative PPTE.

Différents acteurs, dont des ONG, des universitaires et l'UA, ont réclamé à plusieurs reprises l'extension de l'allègement de la dette à un niveau plus profond et à de plus grands groupes de pays, dont certains pays à revenu moyen.

La Commission soutient l'idée d'examiner les différentes possibilités de nouvelles initiatives et plans visant à financer une étude indépendante sur ce sujet. Toutefois, les éléments suivants devront faire l'objet d'une évaluation minutieuse:

- Octroi et financement de l'aide: l'inclusion de pays à revenu moyen risque d'utiliser des ressources déjà rares, au détriment des plus pauvres. Il faudrait garder à l'esprit les difficultés rencontrées pour parvenir à un financement complet de la présente initiative.
- Danger moral: un élargissement des pays éligibles pourrait encourager d'autres pays à ne pas assurer le service de leur dette.
- Effets sur la gouvernance/la réduction de la pauvreté: pour garantir que ce genre d'aide ait un impact réel, il faut mettre sur pied et poursuivre un dialogue permanent et un suivi efficace des résultats de ces politiques.

L'UE cherche à obtenir un engagement politique fort et officiel de tous les acteurs à poursuivre les discussions sur d'éventuels moyens de garantir un seuil d'endettement extérieur tolérable à long terme pour tous les pays africains.

# CONSOLIDATION DE LA PAIX ET PRÉVENTION DES CONFLITS



Les activités dans le domaine de la consolidation de la paix, de la prévention et de la résolution des conflits devront en particulier favoriser un équilibre des opportunités politiques, économiques, sociales et culturelles dans tous les segments de la société.

## Le nouveau cadre panafricain pour la paix et la sécurité

Tant l'UA que le NPDA ont élaboré d'importants projets institutionnels et propositions opérationnelles en matière de paix et de sécurité. Réunis à Durban en 2002, les dirigeants de l'UA ont décidé de créer un Conseil de paix et de sécurité soutenu par la nouvelle Commission de l'UA, un Conseil des Sages, un système continental d'alerte rapide, une force africaine en attente et un Fonds spécial.

Le programme pour la paix et la sécurité inclus dans le NPDA procure un cadre conceptuel et énonce un ensemble d'actions prioritaires à mettre en œuvre tant au niveau panafricain (UA) qu'au niveau des organisations sous-régionales, généralement appelées Communautés économiques régionales (CER).

## Politique de prévention des conflits menée par l'UE en Afrique

La politique de l'UE en cette matière a été énoncée dans la Position commune sur la prévention des conflits en Afrique, qui lie tous les principaux instruments à disposition de l'UE en Afrique: coopération économique et au développement, relations diplomatiques et commerciales, mais aussi soutien aux capacités africaines de maintien de la paix.

Parmi les autres activités connexes de l'UE dans ce domaine, citons le Mécanisme de réaction rapide (MRR) de la Commission européenne, doté de 25 millions d'euros pour 2002 et 30 millions d'euros pour 2003. Celui-ci a permis à la Commission européenne de procurer une aide immédiate et concrète à court terme

## Le dialogue UE-Afrique: perspectives dans le domaine de la paix et de la sécurité

Ce domaine a fait l'objet d'une recherche d'un consensus entre Européens et Africains au cours de ces deux dernières années et a été décrit comme «un modèle» pour une amélioration de la coopération Europe-Afrique. Des sujets concrets de dialogue ont été identifiés, parmi lesquels l'établissement d'un inventaire des institutions et le renforcement des capacités africaines dans le domaine de la diplomatie préventive et des systèmes d'alerte rapide.

L'action européenne la plus tangible en réponse au nouveau programme de paix et de sécurité de l'UA est une première contribution sous la forme de la préparation d'un programme (12 millions d'euros/9<sup>e</sup> FED) destiné à soutenir les activités de transition et de consolidation de la paix. Le principal objectif de ce programme (10 millions d'euros) est de financer des activités opérationnelles du Conseil de paix et de sécurité (envoyés spéciaux, activités de médiation/facilitation, observations des élections par l'UA), tandis que 2 millions d'euros sont affectés au renforcement des capacités de l'UA durant la période de transition.

Ce programme prévoit aussi une dimension consacrée au dialogue régulier basé sur les résultats de la réunion d'Addis-Abeba et à la coordination entre les donateurs et le Commissaire de l'UA en charge de la paix et de la sécurité, afin d'accroître l'efficacité de l'aide apportée par les donateurs, de simplifier les procédures et exigences des donateurs, ainsi que d'identifier les lacunes, besoins et priorités pour les programmes d'aide des donateurs. Ce processus pourrait s'avérer tout aussi utile pour la mise en œuvre du plan d'action du G8 visant à soutenir les opérations africaines de paix. Il permettrait aux donateurs, à commencer par l'UE, d'identifier et de mobiliser une aide plus substantielle en faveur des nouveaux mécanismes de paix et de sécurité de l'UA.

## Interventions récentes du Mécanisme de réaction rapide (MRR) en Afrique

2002	2003
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Une contribution au fonds d'affectation spéciale de la MINUEE pour le déminage</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Soutien au désarmement des combattants au Congo Brazzaville sous la houlette du PNUD</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Une contribution au déminage du Soudan/Monts de Nubie</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Déploiement d'observateurs de l'UA au Burundi en mars</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Soutien à la médiation de la CEDEAO en Côte d'Ivoire</li> </ul>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Déploiement d'envoyés de l'UA en République centrafricaine</li> </ul>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Financement des pourparlers de paix en RDC et en Somalie</li> </ul>	



Le dialogue UE-Afrique sur les droits de l'homme, la démocratie et la bonne gouvernance s'est centré sur trois domaines principaux:

- la lutte contre la traite des êtres humains ;
- le soutien aux institutions africaines ;
- la bonne gouvernance et la lutte contre la corruption, y compris la restitution des fonds publics illégalement acquis et placés dans des banques étrangères.

### **Lutte contre la traite des êtres humains**

Un projet de Plan d'action a constitué une première étape vers la résolution de ce problème. Ce plan recèle des principes généraux mais aussi des propositions de mesures concrètes dans différents domaines: la prévention et la sensibilisation, la protection des victimes et l'aide à celles-ci, le cadre législatif, l'élaboration de politiques, l'application de la loi, la coopération et la coordination sur le terrain.

Les actions menées dans le cadre du plan devraient, dans la mesure du possible, être portées à la connaissance des personnes responsables de l'application de la loi, afin d'être intégrées dans les activités soutenues par les programmes de financement existants de l'UE dans le domaine de la Justice et des Affaires intérieures.

### **Soutien aux institutions africaines**

Un programme préliminaire pour la démocratie, la gouvernance et les droits de l'homme pour la période 2002-2003 a récemment été présenté à l'UE. Ce programme vise tout d'abord à mettre en œuvre les différents engagements pris par les pays de l'UA dans plusieurs documents de politique et textes de lois, tels que l'Acte constitutif ou la Déclaration de l'UA sur les principes régissant les élections démocratiques en Afrique.

Ensuite, le programme vise à apporter une aide à l'installation et au renforcement des institutions actives dans le domaine de la démocratie, de la gouvernance et des droits de l'homme. Le renforcement d'institutions telles que la Commission africaine des droits de l'homme et des peuples et la Cour africaine de Justice est d'autant plus important qu'elles sont appelées à assumer une plus grande responsabilité dans le cadre du Mécanisme africain d'évaluation par les pairs.

Ce programme a reçu le soutien de l'UE à la Conférence ministérielle d'Ouagadougou en novembre 2002.

### **La lutte contre la corruption**

La lutte contre la corruption, l'investigation et la restitution des fonds publics acquis illégalement et déposés dans des banques étrangères font partie du thème majeur et plus large de la gouvernance économique. Depuis le Sommet du Caire, des efforts considérables ont été consentis par les États d'Afrique pour créer un cadre politique et juridique (adoption par l'UA de la Déclaration sur la gouvernance démocratique, politique, économique et des entreprises dans le cadre du NPDA).

La Convention contre la corruption et la Convention d'Alger sur la prévention et la lutte contre le terrorisme, récemment adoptées par l'UA, contiennent des dispositions sur les aspects financiers du terrorisme et prévoient des mesures juridiques plus spécifiques. Par ailleurs, plusieurs initiatives sont en cours au niveau régional pour créer et développer des initiatives régionales contre le blanchiment d'argent liées au travail du Groupe d'action financière (GAFI).

Au niveau multilatéral, de nouveaux progrès sont attendus de l'ONU, qui prépare la Convention des Nations Unies contre la corruption, qui contiendra une disposition spécifique sur la restitution des fonds (publics) illicites.

Lors de la Conférence ministérielle d'Ouagadougou, les États africains ont exprimé «leur volonté de lutter contre la corruption» et ont demandé à l'UE «de coopérer à la mise en œuvre des décisions africaines», «de mener des actions concrètes de coopération dans ce domaine et de proposer des actions spécifiques».

Face à ce nouveau cadre politique et juridique, la question des fonds acquis de façon illicite, estimés à plus de la moitié de la dette extérieure de l'Afrique et placés surtout dans des banques étrangères, fait partie intégrante des progrès à réaliser dans le domaine de la gouvernance économique et de la responsabilité mutuelle. Le Groupe bi-régional devrait prendre des mesures concrètes pour développer et renforcer la coopération dans ce domaine.



Pour lutter contre la pauvreté dans les pays en développement, l'UE mène un éventail d'actions politiques concernant le développement humain et social en vertu du principe qu'un accès équitable aux services sociaux de base est vital pour réduire la pauvreté.

L'intervention s'articule sur deux fronts: d'une part, la santé, le SIDA et la population, d'autre part, l'éducation et la formation. La problématique de l'égalité hommes/femmes sous-tend les politiques de l'UE en matière d'éducation et de santé. Sur le plan du développement social, la Commission européenne travaille avec des acteurs du secteur privé et d'autres intervenants sur les thèmes de la responsabilité sociale des entreprises et du respect des normes fondamentales du travail telles que définies par l'Organisation internationale du travail.

## Santé, SIDA et population

La santé est un facteur clé de la croissance économique et du développement; la maladie est à la fois une cause et une conséquence majeure de pauvreté. Le document de politique de la Commission européenne, intitulé «Santé et réduction de la pauvreté dans les pays en développement», fournit un cadre politique unique pour guider l'UE dans ses activités et ses investissements dans le domaine de la santé dans les pays en développement tout en contribuant à la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD).

Le programme de l'UE pour une «Accélération de la lutte contre le VIH/SIDA, le paludisme et la tuberculose» énonce clairement des politiques en matière de coopération au développement, de commerce et de recherche. La politique relative à la santé reproductive et sexuelle dans les pays en développement est fermement basée sur les principes convenus en 1994 à la Conférence internationale sur la population et le développement et, cinq années plus tard, au Caire+5.

### Comment ces politiques sont-elles mises en œuvre en Afrique ?

L'UE soutient des activités relatives à la santé en Afrique de plusieurs manières. Tout d'abord, par le biais de programmes nationaux et régionaux, qui canalisent l'aide financière directement vers les projets relatifs à la santé, ou par le biais d'un soutien sectoriel ou d'une aide budgétaire macro-économique. Ensuite, des lignes budgétaires spécifiques sont disponibles, dont deux qui financent des initiatives novatrices concernant la santé reproductive et sexuelle et les principales maladies liées à la pauvreté (SIDA, paludisme et tuberculose).

De plus, la Commission européenne contribue au Fonds global de lutte contre le SIDA, la tuberculose et la malaria et est un membre actif du conseil de ce Fonds.

## Éducation et formation

L'importance fondamentale de l'éducation pour réduire la pauvreté est reconnue dans les Objectifs du Millénaire pour le Développement, qui fixent deux buts ambitieux. Premièrement, l'Initiative pour l'accélération de l'éducation pour tous (IA-EPT) vise à donner à tous les enfants un enseignement primaire complet d'ici 2015. Deuxièmement, les disparités entre les sexes devraient être éliminées dans l'enseignement primaire et secondaire, de préférence d'ici 2005, et à tous les niveaux d'enseignement d'ici 2015 au plus tard.

L'engagement de l'UE à réaliser les OMD en matière d'éducation se reflète dans son soutien appuyé à l'Initiative EPT. Lancée par la Banque mondiale en avril 2002, elle vise à aider un groupe initial de 23 pays aux politiques saines à réaliser les OMD en matière d'éducation par un soutien financier supplémentaire et une amélioration de la coordination entre les donateurs. Ce groupe comprend 13 pays africains: le Burkina Faso, l'Éthiopie, la Gambie, le Ghana, la Guinée, la Mauritanie, le Mozambique, le Niger, le Nigéria, l'Ouganda, la RDC, la Tanzanie, et la Zambie.

En novembre 2002, les donateurs ont accepté de financer les propositions EPT d'un premier groupe de sept pays, dont le Burkina Faso, la Guinée, la Mauritanie et le Niger. Les fonds supplémentaires nécessaires pour mener à bien les propositions EPT de ces pays sont évalués à environ 400 millions d'euros pour la période 2003-2005.

L'UE soutient pleinement cette attention mondiale pour l'éducation fondamentale et l'égalité des sexes, comme l'illustre le document qui définit la politique de l'UE dans le domaine de l'éducation et de la formation dans les pays en développement: «Communication de la Commission européenne sur l'Éducation et la formation dans le contexte de la lutte contre la pauvreté dans les pays en développement» (mars 2002).



Le programme de sécurité alimentaire de l'UE, prévu à l'origine pour distribuer l'aide alimentaire, se concentre à présent sur l'apport d'une aide à caractère plus structurel. Les programmes de sécurité alimentaire à court, moyen et long terme visent à permettre aux pays d'améliorer leur sécurité alimentaire dans le contexte de leurs propres stratégies de réduction de la pauvreté.

Lors de la conception de ces programmes, l'UE tient compte de l'insuffisance de l'offre de produits alimentaires au niveau national, des difficultés des ménages à accéder aux denrées alimentaires en raison de la pauvreté ainsi que des déficiences nutritionnelles au niveau individuel.

Dans les pays africains les moins avancés présentant un indice élevé d'insécurité alimentaire et où la sécurité alimentaire a été identifiée comme prioritaire tant par le gouvernement (dans ses stratégies de réduction de la pauvreté) que par l'UE (dans ses stratégies de soutien par pays), la sécurité alimentaire peut être soutenue par plusieurs instruments financiers, notamment le FED, ECHO (dans les situations de crise) et la ligne budgétaire Sécurité alimentaire.

Cette dernière utilise différents instruments, dont l'aide structurelle directe aux gouvernements, le financement de projets, l'aide aux ONG et la distribution d'aide alimentaire par le biais du Programme alimentaire mondial ou d'ONG, telles qu'EuronAid. Cette gamme d'instruments permet une intervention immédiate lors de crises alimentaires, mais aussi une liaison entre l'aide, la réhabilitation et les programmes de développement à long terme.

## Le Programme de sécurité alimentaire

Le Programme de sécurité alimentaire vient en aide aux pays africains suivants: l'Angola, le Burkina Faso, le Cap-Vert, l'Éthiopie, l'Érythrée, la Guinée, le Libéria, Madagascar, le Malawi, le Mali, la Mauritanie, le Mozambique, le Niger, la République Démocratique du Congo, le Rwanda, la Sierra Leone, la Somalie, le Soudan, la Zambie et le Zimbabwe. Dans d'autres pays, la Commission octroie une aide indirecte à la sécurité alimentaire en soutenant des programmes de développement rural (Gambie, Ghana, Kenya, Namibie et Ouganda) ou d'approvisionnement en eau et d'infrastructures d'assainissement (Djibouti, Lesotho, Nigeria et Tchad).

Cette vaste gamme de mesures d'aide à la sécurité alimentaire est adaptée aux situations locales. Parmi ces mesures, citons la prévention des crises, le développement et la diversification de la production agricole, l'aide à la commercialisation des produits alimentaires, le renforcement des capacités locales, des projets générateurs de revenus pour les populations les plus vulnérables et des programmes de réhabilitation.

## Faire face aux crises

En raison de graves crises alimentaires, l'Afrique orientale et australe a été au centre de l'attention de la communauté des donateurs en 2002. Dès les premières phases des crises, la Commission européenne a mis en place des programmes d'urgence pour aider les groupes les plus vulnérables. Elle a aussi entrepris des distributions massives d'aide alimentaire: 700.000 tonnes d'aide alimentaire, équivalant à 31 millions d'euros, ont été distribuées entre avril 2002 et février 2003 en Afrique orientale et australe.

Outre l'aide alimentaire, la Commission européenne continue à octroyer une aide institutionnelle et sectorielle à moyen et à long terme. La sécheresse aggrave les problèmes structurels de ces régions, à savoir la pauvreté, une détérioration de la situation économique, les épidémies de SIDA, les conflits (en Afrique orientale) et l'échec des politiques gouvernementales dans certains pays.

L'aide alimentaire est limitée aux situations d'urgence et cible les plus vulnérables. Pour soutenir les économies locales et respecter les préférences nutritionnelles locales, l'aide alimentaire est, dans la mesure du possible, achetée dans les pays bénéficiaires ou dans les pays voisins. Par exemple, 54% de l'aide alimentaire distribuée en Afrique orientale et australe en 2002 a été achetée dans la région.

Pour apporter des solutions plus efficaces à ces crises et assurer que les programmes des donateurs se complètent, la Commission européenne a lancé un processus d'amélioration de la coordination avec les États membres de l'UE.

## L'UE LANCE DES INITIATIVES RELATIVES À L'EAU ET À L'ÉNERGIE



Les Initiatives de l'UE relatives à l'eau et à l'énergie ont été lancées à Johannesburg au Sommet mondial sur le développement durable (SMDD) en septembre 2002. En proposant d'affecter un milliard d'euros à un nouveau Fonds européen pour l'eau (avril 2003), la Commission européenne a prouvé sa détermination à tenir les promesses faites au SMDD.

Ces initiatives permettront de sensibiliser les populations à l'importance de l'eau, des services d'assainissement et de l'énergie en tant qu'aspects fondamentaux des stratégies de réduction de la pauvreté visant à réaliser les OMD.

Approuvées par la Conférence ministérielle UE/Afrique qui s'est tenue en 2002 à Ouagadougou, elles seront appliquées dans le contexte des activités menées par les pays bénéficiaires afin de garantir qu'elles soient déterminées par la demande. La BEI, ainsi que des acteurs du secteur privé et de la société civile, y seront aussi étroitement associés, ce qui permettra de tirer parti de leurs points de vue, de leur expérience et de leurs ressources. Comme des sommes considérables seront requises pour réaliser les objectifs de développement, des partenariats public/privé constitueront un élément important de l'approche globale.

### L'Initiative «L'eau pour la vie»

Le SMDD peut être considéré comme un succès pour le secteur de l'eau. Une étape importante a été franchie grâce à l'adoption de l'objectif d'assainissement, qui complète l'Objectif du Millénaire pour le Développement relatif à l'accès à l'eau potable. L'adoption de l'objectif d'élaborer des plans de gestion intégrée des ressources en eau constitue aussi un pas en avant.

Par son Initiative «L'eau pour la vie», l'UE reconferme son engagement à contribuer à la réalisation des OMD et des objectifs convenus au SMDD. Cette initiative vise à réduire de moitié le nombre de personnes dépourvues d'un accès à l'eau potable et à des équipements d'assainissement de base d'ici 2015 ; à l'heure actuelle, on estime à respectivement un et deux milliards le nombre de personnes concernées.

La seconde impulsion donnée par cette initiative est le soutien à l'élaboration, d'ici 2005, d'une gestion intégrée des ressources en eau (GIRE) et de plans d'utilisation rationnelle de l'eau ; elle encourage ainsi l'adoption générale de politiques, d'une planification et d'une gestion à l'échelle des bassins hydrographiques, surtout lorsque ceux-ci sont transfrontaliers.

### Engagement au niveau des États

L'engagement au niveau des États doit être un objectif préliminaire, impliquant la participation des gouvernements, du secteur privé et de la société civile. Aux termes de son initiative, l'UE collaborera avec ses partenaires pour :

- renforcer l'engagement politique à agir et à améliorer l'accès à l'eau et à l'assainissement aux fins de réduire la pauvreté ;
- promouvoir des meilleures dispositions de gouvernance de l'eau, notamment des partenariats plus forts entre les secteurs public et privé et les acteurs locaux, et renforcer les capacités institutionnelles ;

- améliorer la coordination et la coopération en s'orientant vers des approches larges au niveau sectoriel, en créant des processus multiacteurs en vue de renforcer les partenariats d'action et en encourageant la collaboration et la coopération sud-sud ;
- développer la coopération régionale et sous-régionale en soutenant la mise en œuvre d'une gestion intégrée des ressources en eau, y compris des eaux transfrontalières, afin de contribuer au développement durable et à la prévention des conflits.

Outre une meilleure coordination visant à améliorer l'efficacité des activités liées à l'eau, l'Initiative créera aussi des mécanismes de financement novateurs afin d'attirer des ressources financières et des partenaires. Ce processus impliquera :

- l'élaboration d'un panorama de la situation dans les différents pays et régions, ainsi qu'une analyse des lacunes et besoins financiers les plus grands ;
- la préparation d'un programme d'action coordonné, couplé à une stratégie financière à long terme qui pose des jalons concrets jusqu'en 2015 ;
- la création d'un mécanisme de suivi et de compte rendu afin d'évaluer les progrès réalisés dans la mise en œuvre et de diriger les actions futures.

Cette initiative a été approuvée au plus haut niveau politique, avec la signature d'une déclaration commune pour un nouveau Partenariat stratégique UE/Afrique sur les questions relatives à l'eau et à l'assainissement. Dans un esprit d'appropriation, de coordination ouverte et de cohérence avec d'autres efforts (tels que le NPDA et le Dialogue UE-Afrique), les partenaires de l'UE collaborent avec des organisations telles que le Conseil ministériel africain sur l'eau.



## **Initiative «L'énergie pour l'éradication de la pauvreté et le développement durable»**

Le manque d'accès aux services énergétiques est l'un des facteurs clés qui entrave le développement économique et social, freine la réduction de la pauvreté et gêne la croissance. L'accès aux services énergétiques est insuffisant dans de nombreux États africains et, dans les pays subsahariens en particulier, qui dépendent beaucoup de la biomasse comme source d'énergie, l'insécurité énergétique est très répandue.

Fournir un accès à des services énergétiques appropriés est l'une des clés de la réalisation des objectifs de développement, y compris des OMD.

L'Initiative de l'UE sur l'énergie contribue aussi largement à soutenir l'égalité hommes/femmes parce que ce sont les femmes qui sont souvent chargées de la collecte de produits courants, tels que le combustible et l'eau. Elles souffrent aussi fréquemment des effets nocifs de la pollution de l'air à l'intérieur des maisons provoquée par l'utilisation de la biomasse pour la cuisson.

### **Des services énergétiques suffisants, abordables et durables**

Pour soutenir une amélioration de l'accès aux services énergétiques, l'UE a lancé l'Initiative «L'énergie pour l'éradication de la pauvreté et le développement durable» au SMDD, en mettant particulièrement l'accent sur l'Afrique. Les objectifs de développement doivent faciliter la réalisation des OMD d'ici 2015 par la fourniture de services énergétiques suffisants, abordables et durables.

L'UE s'engage à obtenir des résultats grâce à cette initiative menée dans un esprit de partenariat avec les pays en développement et en étroite collaboration avec les acteurs du secteur privé et de la société civile. L'Initiative sur l'énergie utilisera pour ce faire une vaste gamme d'instruments institutionnels et techniques, dont l'électrification des campagnes, des systèmes énergétiques décentralisés, des technologies recourant à des énergies fossiles plus propres et plus efficaces et l'utilisation de sources d'énergie renouvelables locales, surtout par une amélioration de la gestion et de l'utilisation de la biomasse.

L'engagement au niveau national est fondamental. Le rôle de l'énergie dans les stratégies de réduction de la pauvreté des pays partenaires constituera la base du dialogue. Comme l'énergie est un élément commun à la plupart des domaines économiques et sociaux, le dialogue devra être ouvert aux personnes du secteur de l'énergie mais aussi à celles qui travaillent dans d'autres disciplines.

Ce renforcement du dialogue avec les pays en développement et les partenaires régionaux devrait permettre d'aborder les grands thèmes suivants:

- soutien au renforcement des capacités institutionnelles et assistance technique aux pays pour la mise en œuvre de politiques énergétiques appropriées ;
- développement du marché ;
- facilitation des partenariats public/privé et coopération avec les institutions financières.



## Un engagement commun à rendre la pêche durable

Au Sommet mondial sur le développement durable, des représentants des peuples d'Afrique, d'Europe et d'autres continents ont réaffirmé leur engagement à réaliser un développement durable des océans et de la pêche. Ils ont convenu de la nécessité:

- de préserver les stocks halieutiques qui sont en déclin et de les rétablir à des niveaux capables de produire des rendements durables maximums d'ici 2015 ;
- d'encourager l'application d'ici 2010 d'une approche basée sur l'écosystème pour le développement durable des océans ;
- de faciliter les partenariats, la recherche scientifique et la diffusion de connaissances techniques, de mobiliser les ressources nationales, régionales et internationales et de promouvoir le renforcement des capacités institutionnelles et humaines en accordant une attention particulière aux besoins des pays en développement.

## Une ressource cruciale en danger

En Afrique, le poisson représente 20% de la teneur totale en protéines animales de l'alimentation. Cette contribution à la sécurité alimentaire peut être très élevée dans des pays tels que l'Angola (27%), le Bénin (28%), le Burundi (30%), la Côte d'Ivoire (37%), la RDC (49%) et la Guinée équatoriale (62%). Toutefois, dans l'ensemble de l'Afrique, l'offre de poisson par habitant diminue et, dans certains pays, l'alimentation contenait en moyenne moins de protéines de poisson dans les années 1990 qu'au cours des années 1970. Cette situation est inquiétante en Afrique sub-saharienne, où le nombre de personnes sous-alimentées augmente ces dernières années.

Les ressources halieutiques sont une importante source de devises étrangères, soit par l'exportation de produits ou par l'octroi à des flottes étrangères de droits de pêche à l'intérieur de la Zone économique exclusive. On considère, par exemple, que des flottes pratiquant la pêche hauturière pourraient effectuer près de 50% des prises dans les eaux relevant de la juridiction des pays africains.

L'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) estime que l'Afrique exporte des produits de la pêche pour un montant de 3,3 milliards d'euros, les importations étant évaluées à 1,2 milliard d'euros. Ces chiffres donnent un excédent commercial de 2,1 milliards d'euros. (L'Europe a un déficit de 400 millions d'euros pour le commerce du poisson, avec 2,2 milliards d'euros d'exportations et 2,6 milliards d'euros d'importations.)

Les ressources halieutiques sont donc cruciales, mais menacées. Le pourcentage des stocks exploités au rendement durable maximum ou au-delà dans les zones maritimes entourant l'Afrique va de 77% pour la Méditerranée à 82% pour les zones atlantiques et 90% pour les zones de l'ouest de l'Océan Indien. Cette situation reflète un besoin urgent de mieux gérer cette ressource.

## Une coopération de longue date

Les fonds consacrés à des projets ont atteint, sur ces quelques dernières années, un total de près de 136 millions d'euros pour le développement, la politique et la gestion administrative de la pêche. Ces projets viennent compléter ceux soutenus par les États membres.

Ainsi, le Royaume-Uni et la France soutiennent des projets concernant des communautés dépendant de pêcheries artisanales en Afrique de l'Ouest. Le Royaume-Uni appuie le Programme pour des moyens d'existence durable dans la pêche en Afrique de l'Ouest, tandis que la France encourage la gestion durable du secteur de la pêche par l'État sénégalais et les organisations professionnelles. Le Danemark a contribué à l'amélioration de la qualité du poisson au Mozambique et l'Espagne soutient des projets d'aquaculture en Angola.

En ce qui concerne la pêche en eaux intérieures, la Finlande a participé au Programme régional de pêche du Tanganyika. L'Allemagne a pris part à la mise en place d'un système de contrôle et de surveillance en Mauritanie. La Suède et le Portugal ont soutenu le renforcement des capacités institutionnelles dans le domaine de la pêche en Angola et au Mozambique. Les Pays-Bas ont fourni un financement bilatéral au Ghana dans le cadre du Projet de développement intégré et de préservation de la zone Amansuri.

Vu le caractère transfrontalier des principaux stocks de poissons et l'importance de la pêche dans le commerce régional et international, la Commission européenne et ses partenaires ont convenu de tenir compte de la pêche dans les prochains Documents de stratégie régionale et les PIR y afférents. Les programmes pour l'Afrique occidentale, centrale et orientale ont tous trois prévu un soutien au secteur de la pêche dans plusieurs domaines, tels que la gestion des ressources halieutiques, l'aide à la formulation et à la mise en œuvre de politiques de pêche régionales, le soutien à des systèmes de surveillance et le contrôle des activités de pêche.

L'UE a récemment adopté un projet pour les pays ACP destiné à aider les producteurs de produits de la pêche à respecter les normes sanitaires. Elle entend ainsi renforcer les capacités des pêcheries artisanales pour leur permettre de mieux tirer parti du commerce international. Ce projet aide aussi les pêcheries artisanales par le biais de crédits et d'investissements pour des infrastructures sociales et de pêche.

L'UE collabore en outre avec l'Unité de soutien pour la recherche internationale sur la pêche et l'aquaculture et avec la FAO à un nouveau programme visant à renforcer les capacités des pays ACP à formuler des politiques de pêche nationales et régionales.





## Une nouvelle orientation pour la Politique commune de la pêche

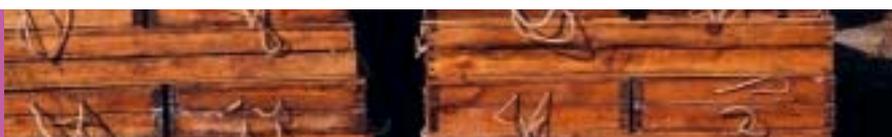
L'UE et ses partenaires africains font face à de nouveaux défis, tels que la raréfaction des ressources causée par la surexploitation, par des pratiques de pêche illégales, non déclarées ou non réglementées, ainsi que par les difficultés pratiques auxquelles sont confrontés les pays côtiers en développement pour garantir la gestion durable des ressources halieutiques de leurs eaux territoriales. La Politique commune de la pêche (PCP) se trouve donc à un tournant. Des propositions radicales ont été avancées pour modifier fondamentalement ses objectifs et instruments, y compris sa dimension internationale.

L'UE considère qu'il est essentiel de soutenir le renforcement des capacités des États côtiers en développement à mettre en œuvre une politique de pêche durable. Des mesures appropriées devraient être prises dans le cadre d'une nouvelle forme de partenariat pour aider les autorités concernées à gérer efficacement leur politique de la pêche, en particulier dans des pays où la flotte hauturière européenne opère.

Les futures relations de pêche régionales et/ou bilatérales de l'Europe avec des pays tiers devraient amener à l'instauration d'un dialogue politique avec les pays concernés et devraient reposer sur plusieurs principes, tels que:

- le respect du droit du pays concerné de concevoir et mettre en place sa politique de pêche ;
- le respect des engagements internationaux pris par l'UE pour promouvoir le développement durable et en particulier des activités de pêche durables ;
- la participation d'acteurs publics et privés, avec une répartition claire des droits et obligations ;
- la cohérence et la complémentarité avec les activités d'aide au développement menées par l'UE et ses États membres ou d'autres donateurs.

Ce renforcement du dialogue politique devrait permettre au nouvel Accord de partenariat relatif à la pêche de jouer un rôle important dans la stratégie globale de développement de la pêche des États côtiers.





Les Africains, et plus particulièrement les pauvres, ont besoin d'une mobilité suffisante, accessible à un coût abordable. Sinon, ils resteront coupés des améliorations dans les domaines de la santé, de l'éducation et de l'emploi. Les commerçants africains ont besoin de coûts de transport moins élevés pour pouvoir être compétitifs sur les marchés mondiaux et attirer des investisseurs. Toutefois, les gouvernements africains doutent que le transport puisse sous-tendre la croissance économique et le développement social. La Commission européenne explique dans sa «Communication sur la promotion de transports durables dans la coopération au développement» comment elle entend relever ces défis.

Lorsqu'il est lié aux aspirations des Africains pour leurs réseaux de transport, le transport, en tant qu'une des six priorités de la politique de développement de l'UE, devient un secteur de concentration de la coopération au développement, surtout en Afrique sub-saharienne. Dans cette région, près de 30 pays bénéficient d'environ 4 milliards d'euros pour le transport au titre des FED actuels et précédents. Pour garantir que ces pays récoltent des fruits durables de ces investissements, l'UE doit adopter une approche sectorielle.

L'approche sectorielle de l'UE vise à fournir des moyens de transport qui répondent aux besoins des acteurs, qui soient sûrs, abordables et efficaces et qui n'aient qu'un impact minime sur l'environnement. Une stratégie sectorielle sur les principaux objectifs de transport a été élaborée avec nos pays partenaires en Afrique. Cette stratégie reflète les réalités économiques, financières, institutionnelles, environnementales et sociales.

Pour garantir que le transport joue un rôle réel dans les stratégies de réduction de la pauvreté, l'UE doit coordonner de façon plus étroite ses politiques, stratégies et plans avec les pays partenaires, les États membres, la Banque mondiale, la CEA et d'autres donateurs. Tous ces acteurs sont rassemblés dans un forum majeur: le Programme de politiques des transports en Afrique sub-saharienne (PPTAS).

## Développement urbain

Ces dernières décennies, la population urbaine a connu une croissance rapide dans le monde entier, surtout en raison de la croissance spectaculaire du nombre de personnes vivant dans les villes des pays pauvres. En Afrique sub-saharienne, la population urbaine a été multipliée par 10 ces 40 dernières années et trois quarts des terres nouvellement urbanisées le sont depuis moins d'une génération. De même, les données d'autres régions en développement laissent entrevoir une croissance urbaine continue pour l'avenir proche.

Pour relever ces défis, l'UE encourage une approche stratégique du développement urbain basée sur les principes de bonne gouvernance et de bonne gestion, qu'elle considère comme principaux moteurs d'un développement urbain durable. La mise en pratique de cette approche a commencé avec l'élaboration de lignes directrices pour les zones urbaines, dont la publication est prévue pour fin 2003.

### **Le transport routier, fer de lance du développement basé sur l'agriculture en Éthiopie**

Le Programme de développement du secteur routier de l'Éthiopie (RSDP), lancé en 1997, sous-tend le cheminement de l'Éthiopie sur la voie de la croissance économique dans le secteur agricole. Le RSDP, qui coûte un milliard d'euros, propose une nouvelle approche du financement des routes, une restructuration radicale des services gouvernementaux en charge des routes et une participation accrue du secteur privé. L'UE octroie des montants substantiels pour soutenir le RSDP: 360 millions d'euros ont été versés à ce jour et 211 millions d'euros sont programmés.

L'évaluation menée en 2000 a révélé des progrès importants dans le renforcement des capacités institutionnelles et l'adoption d'une nouvelle culture de la gestion des routes. Sur le terrain, le réseau routier s'est étendu de 24% et la part des routes en bon état s'est accrue, passant de 14% en 1995 à 25% en 1999. Les usagers de la route et des transports en récoltent les fruits car le trafic sur les routes principales a augmenté de 20%.

### **Coordonner les stratégies de transport et de réduction de la pauvreté**

Le PPTAS considère que des politiques saines mènent à des systèmes de transport sûrs, fiables et rentables, permettant aux personnes d'échapper à la pauvreté et aux pays de devenir compétitifs sur la scène internationale. Fort de ses succès en matière de facilitation de nouvelles approches du financement et de la gestion des transports, le PPTAS lance un nouveau plan pour 2004-2007, avec l'appui du FED.

Ce plan intégrera les différents modes de transport dans des stratégies nationales de réduction de la pauvreté et facilitera des systèmes rentables au niveau régional. L'appropriation et les liens avec le NPDA se voient renforcés par l'extension de la gestion du programme au niveau du pays et des Communautés économiques régionales.



# Acronymes

## **ACDC**

Accord sur le commerce, le développement et la coopération

## **ACP**

Pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique

## **ADPIC**

Aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce

## **AGOA**

Loi américaine sur la croissance et les opportunités économiques en Afrique

## **ALPC**

Armes légères et de petit calibre

## **AMCOW**

Conférence ministérielle africaine sur l'eau

## **AOA**

Région de l'Afrique orientale et australe et de l'Océan Indien

## **AOD**

Aide officielle au développement

## **APE**

Accord de partenariat économique

## **ARSP**

Programme de soutien à la recherche en agriculture/élevage

## **ATLC**

Assistance technique liée au commerce

## **BEI**

Banque européenne d'investissement

## **CAD**

Comité d'aide au développement

## **CAE**

Communauté de l'Afrique de l'Est

## **CDA**

Communauté de développement de l'Afrique australe

## **CDE**

Centre pour le développement de l'entreprise

## **CE**

Commission européenne

## **CEDEAO**

Communauté économique des États d'Afrique de l'Ouest

## **CEEAC**

Communauté économique des États d'Afrique centrale

## **CEMAC**

Communauté économique et monétaire d'Afrique centrale

## **CEPGL**

Communauté économique des pays des Grands Lacs

## **CER**

Communautés économiques régionales

## **CILSS**

Comité permanent inter-États de lutte contre la sécheresse dans le Sahel

## **COI**

Commission de l'Océan Indien

## **COMESA**

Marché commun des États de l'Afrique de l'Est et de l'Afrique australe

## **DDR**

Désarmement, démobilisation et réinsertion

## **DG**

Direction générale

## **DSRP**

Document de stratégie de réduction de la pauvreté

## **EBAS**

Programme Communautaire d'Assistance Technique aux Entreprises des Pays ACP

## **ECHO**

Office d'Aide humanitaire de la Commission européenne

## **EID**

Évaluations de l'impact sur le développement durable

## **ESIP**

Programme de promotion de l'investissement UE-CDAA

## **EuroMesCo**

Commission d'étude euro-méditerranéenne

## **FAO**

Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture

## **FED**

Fonds européen de développement

## **FMI**

Fonds Monétaire International

## **GAFI**

Groupe d'action financière

## **GIRE**

Gestion intégrée des ressources en eau

## **IA**

Initiative accélérée

## **IDH**

Indicateur du développement humain

## **IGAD**

Autorité intergouvernementale pour le développement

## **MAP**

Mines antipersonnel

## **MEDA**

Partenariat euro-méditerranéen

## **MINUEE**

Mission des Nations Unies en Éthiopie et en Érythrée

## **MRR**

Mécanisme de réaction rapide

## **NPDA**

Nouveau Partenariat pour le Développement de l'Afrique

## **OHADA**

Organisation pour l'harmonisation en Afrique du droit des affaires

## **OIR (RIOs)**

Organisations d'intégration régionale

## **OMC**

Organisation mondiale du commerce

## **OMD**

Objectifs du Millénaire pour le Développement

## **ONG**

Organisation non gouvernementale

## **ONT**

Obstacles non tarifaires

## **OUA**

Organisation de l'Unité Africaine

## **PALOP**

Pays africains de langue officielle portugaise

## **PCP**

Politique commune de la pêche

## **PDD**

Programme de Doha pour le Développement

## **PDIP**

Personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays

## **PERD**

Programme européen pour la reconstruction et le développement

## **PESC**

Politique étrangère et de sécurité commune

## **PIB**

Produit Intérieur Brut

## **PIM**

Programme indicatif multiannuel

## **PIN**

Programme indicatif national

## **PIR**

Programme indicatif régional

## **PMA**

Pays les moins avancés

## **PME**

Petites et moyennes entreprises

## **PNUD**

Programme des Nations Unies pour le développement

## **PPTAS**

Programme de politiques des transports en Afrique sub-saharienne

## **PPTTE**

Pays pauvres très endettés

## **PTOM**

Pays et territoires d'outre-mer

## **RCLC**

Renforcement des capacités liées au commerce

## **RDC**

République démocratique du Congo

## **Réseau UON**

Réseau des besoins obstétricaux non couverts

## **RSDP**

Programme de développement du secteur routier

## **SGP**

Système généralisé de préférences

## **SMAP**

Programme d'actions prioritaires à court et moyen termes pour l'environnement (Afrique du Nord)

## **SMDD**

Sommet mondial sur le développement durable

## **TIC**

Technologies de l'information et de la communication

## **TSA (EBA)**

Initiative «Tout sauf les armes»

## **UA**

Union Africaine

## **UE**

Union européenne

## **UEMOA**

Union économique et monétaire ouest-africaine

## **UMA**

Union du Maghreb Arabe

## **VAN**

Valeur actuelle nette

## **ZLE**

Zone de libre-échange

# Sites utiles

**Groupe d'États d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (Groupe ACP) – Secrétariat général:**  
<http://www.acpsec.org>

**Loi américaine sur la croissance et les opportunités économiques en Afrique (AGOA):**  
<http://www.agoa.gov>

**Conférence ministérielle africaine sur l'eau (AMCOW):**  
<http://www.thewaterpage.com/amcow.htm>

**Union Africaine (UA):**  
<http://www.africa-union.org>

**Communauté des Caraïbes et du Marché commun (CARICOM)**  
<http://www.caricom.org>

**Centre pour le développement de l'entreprise (CDE):**  
<http://www.cde.int>

**Marché commun des États de l'Afrique de l'Est et de l'Afrique australe (COMESA):**  
<http://www.comesa.int>

**Communauté de l'Afrique de l'Est (CAE):**  
<http://www.eachq.org>

**Programme Communautaire d'Assistance Technique aux Entreprises des Pays ACP (EBAS):**  
<http://www.ebas.org>

**Commission d'étude euro-méditerranéenne (EuroMeSCO):**  
<http://www.euromesco.org>

**Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD):**  
<http://www.igad.org>

**Commission de l'Océan Indien (COI):**  
<http://www.coi-info.org>

**Nouveau Partenariat pour le Développement de l'Afrique (NPDA):**  
<http://www.nepad.org>

**Organisation pour l'harmonisation en Afrique du droit des affaires (OHADA):**  
<http://www.ohada.com>

**Communauté de développement de l'Afrique australe (CDA):**  
<http://www.sadc.int>

**Réseau des besoins obstétricaux non couverts (Réseau UON):**  
<http://www.uonn.org>

**Banque européenne d'investissement:**  
<http://www.eib.org>

**Commission européenne:**  
<http://europa.eu.int/comm>

**DG Développement:**  
[http://europa.eu.int/comm/development/index\\_en.htm](http://europa.eu.int/comm/development/index_en.htm)

**DG Élargissement:**  
<http://europa.eu.int/comm/enlargement/index.htm>

**DG Pêche:**  
[http://europa.eu.int/comm/fisheries/policy\\_fr.htm](http://europa.eu.int/comm/fisheries/policy_fr.htm)

**DG Relations extérieures**  
[http://europa.eu.int/comm/external\\_relations/index.htm](http://europa.eu.int/comm/external_relations/index.htm)

**DG Commerce:**  
<http://europa.eu.int/comm/trade>

**ECHO:**  
[http://europa.eu.int/comm/echo/index\\_fr.htm](http://europa.eu.int/comm/echo/index_fr.htm)

**Office de Coopération EuropeAid:**  
[http://europa.eu.int/comm/europeaid/index\\_fr.htm](http://europa.eu.int/comm/europeaid/index_fr.htm)

**Politique étrangère et de sécurité commune (PESC):**  
[http://europa.eu.int/comm/external\\_relations/cfsp/intro/index.htm](http://europa.eu.int/comm/external_relations/cfsp/intro/index.htm)

**Société de l'information (INFSO):**  
[http://europa.eu.int/information\\_society/index\\_fr.htm](http://europa.eu.int/information_society/index_fr.htm)

**Salle de presse:**  
[http://europa.eu.int/comm/press\\_room/index\\_fr.htm](http://europa.eu.int/comm/press_room/index_fr.htm)

**Office des publications:**  
[http://publications.eu.int/general/fr/index\\_fr.htm](http://publications.eu.int/general/fr/index_fr.htm)

**Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO):**  
<http://www.fao.org>

**Banque inter-américaine de développement (BID):**  
<http://www.iadb.org>

**Fonds Monétaire International (FMI):**  
<http://www.imf.org>

**Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE):**  
<http://www.oecd.org>

**Nations Unies (NU):**  
<http://www.un.org>

**Banque Mondiale:**  
<http://www.worldbank.org>

**Organisation mondiale du commerce (OMC):**  
<http://www.wto.org>

**Agences de développement dans les Etats membres:**

**ALLEMAGNE**  
**Bundesministerium für wirtschaftliche Zusammenarbeit und Entwicklung**  
<http://www.bmz.de>

**Deutsche Gesellschaft für Technische Zusammenarbeit (GTZ)**  
<http://www.gtz.de>

**AUTRICHE**  
**Coopération autrichienne au développement**  
<http://www.bmaa.gv.at>

**BELGIQUE**  
**Direction générale de la Coopération au développement (DGCD)**  
<http://www.dgdc.be>

**DANEMARK**  
**Aide danoise au développement international (DANIDA)**  
<http://www.um.dk/danida>

**ESPAGNE**  
**Agencia Española de Cooperación Internacional (AECI)**  
<http://www.aeci.es>

**FINLANDE**  
**Département Finlandais de Coopération au Développement International (FINNIDA)**  
<http://global.finland.fi>

**FRANCE**  
**Agence française de Développement (AFD)**  
<http://www.afd.fr>

**Haut Conseil de la Coopération internationale (HCCI)**  
<http://www.hcci.gouv.fr>

**GRECE**  
**Ministère des Affaires étrangères**  
<http://www.mfa.gr/english/index.html>

**IRLANDE**  
**Irish Aid - Ministère des Affaires étrangères**  
<http://www.irigov.ie/iveagh/irishaid>

**ITALIE**  
**Ministère des Affaires étrangères**  
<http://www.esteri.it>

**LUXEMBOURG**  
**Agence luxembourgeoise pour la Coopération au Développement (Lux-Development)**  
<http://www.lux-development.lu>

**PAYS-BAS**  
**Ministerie van Buitenlandse Zaken**  
<http://www.minbuza.nl>

**PORTUGAL**  
**Instituto da Cooperação Portuguesa (ICP)**  
<http://min-nestrangeiros.pt/mne/portugal/icoop/>

**SUEDE**  
**Agence suédoise de coopération internationale au développement (SIDA)**  
<http://www.sida.se>

**ROYAUME-UNI**  
**Département pour le développement international (DFID):**  
<http://www.dfid.gov.uk>

**De plus amples informations peuvent être obtenues auprès des Délégations ou des Bureaux de la Commission européenne dans les pays suivants:**

**Algérie (Délégation)**

BP 381  
El-Biar, Alger  
Tél.: (213-21) 92 36 41  
Fax: (213-21) 92 36 81  
E-mail: mailto@deldza.cec.eu.int  
Site Internet: www.deldza.cec.eu.int

**Angola (Délégation)**

Caixa Postal 2669  
Luanda  
Tél.: (244-2) 39 13 39  
Fax: (244-2) 39 25 31  
E-mail:  
delago@uniao-europeia.netangola.com

**Bénin (Délégation)**

01 B.P. 910  
Cotonou  
Tél.: (229) 31 30 99  
Fax: (229) 31 53 28  
E-mail: mailto@delben.cec.eu.int

**Botswana (Délégation)**

P.O. Box 1253  
Gaborone  
Tél.: (267) 31 44 55  
Fax: (267) 31 36 26  
E-mail: eudelbwa@delbwa.cec.eu.int

**Burkina Faso (Délégation)**

B.P. 352  
Ouagadougou  
Tél.: (226) 30.73.85  
Fax: (226) 30.89.66  
E-mail:  
delegation-burkina-faso@cec.eu.int

**Burundi (Délégation)**

B.P. 103  
Bujumbura  
Tél.: (257) 22.34.26  
Fax: (257) 22.46.12  
E-mail: hdel@delbdi.cec.eu.int

**Cameroun (Délégation)**

B.P. 847  
Yaoundé  
Tél.: (237) 2 21.00.28  
Fax: (237) 2 20.21.49  
E-mail: eudclcmr@delcmr.cec.eu.int

**Cap-Vert**

**(Délégation régionalisée)**  
C.P. 122  
Praia  
Tél.: (238) 62 13 93  
Fax: (238) 62 13 91  
E-mail: eudclcpv@mail.cvtelecom.cv  
Site Internet: www.delcpv.cec.eu.int  
Délégation responsable:  
• Sénégal

**République centrafricaine (Délégation)**

B.P. 1298  
Bangui  
Tél.: (236) 61.30.53 3 lignes  
Fax: (236) 61.65.35  
E-mail: eudelrca@intnet.cf

**Tchad (Délégation)**

B.P. 552  
N'Djamena  
Tél.: (235) 52 72 76  
Fax: (235) 52 71 05  
E-mail: eudeltcd@intnet.td

**Comores (Bureau technique)**

B.P. 559  
Moroni  
Tél.: (871) 762 657 797 satellite  
Fax: (269) 73.24.94  
E-mail: eudelcom@snpt.km  
Délégation responsable:  
• République de l'Île Maurice

**Congo (Délégation)**

B.P. 2149  
Brazzaville  
Tél.: (242) 21 74 00 /01 -  
(242) 81 31 34  
Fax: (242) 21 74 02  
E-mail: eudelcog@delcog.cec.eu.int

**République démocratique du Congo (Délégation)**

B.P. 2699  
Gombre – Kinshasa  
Tél.: (243) 878 94 66 90/67 01  
Fax: (243) 880 64 82  
E-mail:  
delegation-dem-rep-of-congo@cec.eu.int

**Djibouti (Délégation régionalisée)**

B.P. 2477  
Djibouti  
Tél.: (253) 35.26.15  
Fax: (253) 35.00.36  
E-mail: eudeldj@intnet.dj  
Délégation responsable:  
• Éthiopie

**Égypte (Délégation)**

37 Gamaat el Dowal el Arabeya,  
El-Fouad Office Bldg, 11th Floor,  
Mohandessin, Giza (Cairo)  
Tél.: (20-2) 749 4680  
Fax: (20-2) 749 5363  
E-mail: delegation-egypt@cec.eu.int  
Site Internet: www.eu-delegation.org.eg

**Érythrée (Délégation)**

P.O. Box 5710  
Asmara  
Tél.: (291-1) 12 65 66  
Fax: (291-1) 12 65 78  
E-mail: mailto@deleri.cec.eu.int

**Éthiopie (Délégation régionale)**

P.O. Box 5570  
Addis Abbeba  
Tél.: (251-1) 61.25.11  
Fax: (251-1) 61.28.77  
E-mail: mailto@deleth.cec.eu.int  
Autre accréditation:  
• Djibouti

**Gabon (Délégation)**

B.P. 321  
Libreville  
Tél.: (241) 73.22.50  
Fax: (241) 73.65.54  
E-mail: eudelgab@delgab.cec.eu.int  
Autres accréditations:  
• São Tomé-et-Principe  
• Guinée équatoriale

**Gambie (Délégation régionalisée)**

P.O. Box 512  
Banjul  
Tél.: (220) 49.51.46  
Fax: (220) 49.78.48  
E-mail: ec@qanet.gm  
Délégation responsable:  
• Sénégal

**Ghana (Délégation)**

P.O. Box 9505  
Kotoka Int. Airport, Accra  
Tél.: (233-21) 77.42.01  
Fax: (233-21) 77.41.54  
E-mail: mail@delcomgh.org

**Guinée (Délégation)**

B.P. 730  
Conakry  
Tél.: (224) 13 40 48 70  
Fax: (377) 98 66 35 25  
E-mail: mailto@delce.org.gn

**Guinée-Bissau (Délégation)**

C.P. 359  
1113 Bissau Cedex  
Tél.: (245) 25 14 69  
Fax: (245) 25 10 44  
E-mail: ue@sol.gtelecom.gw

**Côte d'Ivoire (Délégation régionale)**

01 B.P. 1821  
Abidjan 01  
Tél.: (225-20) 31 83 50  
Fax: (225-20) 21 40 89  
E-mail: mailto@delciv.cec.eu.int  
Autre accréditation:  
• Libéria

**Kenya (Délégation régionale)**

P.O. Box 45119  
Nairobi  
Tél.: (254-2) 271.30.20  
Fax: (254-2) 271.64.81  
E-mail: delegation-kenya@cec.eu.int  
Site Internet: www.delken.cec.eu.int  
Autre accréditation:  
• Somalie

**Lesotho (Délégation régionale)**

P.O. Box MS 518  
Maseru 100  
Tél.: (+ 266) 22 313 726  
Fax: (+ 266) 22 310 193  
E-mail: mailto@dello.cec.eu.int  
Autre accréditation:  
• Swaziland

**Libéria (Bureau technique)**

ONU Drive, Mamba Point,  
Monrovia, Liberia, West Africa  
Tél.: (231) 226 273  
Fax: (231) 226.274  
E-mail: euliberia@liberia.net  
Délégation responsable:  
• Côte d'Ivoire

**Madagascar (Délégation)**

B.P. 746  
Antananarivo 101  
Tél.: 261 20 22 242 16  
Fax: 261 20 22 645 62  
E-mail: mailto@delmdg.cec.eu.int

**Malawi (Délégation)**

P.O. Box 30102  
Capital City, Lilongwe 3  
Tél.: (265) 1772 743 /  
(265) 1773 199  
Fax: (265) 1773 382  
E-mail: eudelmwi@malawi.net

**Mali (Délégation)**

B.P. 115  
Bamako  
Tél.: (223) 222 11 03  
Fax: (223) 222 36 70  
E-mail: delegation-mali@cec.eu.int

**Mauritanie (Délégation)**

B.P. 213  
Nouakchott  
Tél.: (222) 525 27 24  
Fax: (222) 525 35 24  
E-mail: delcemau@compuserve.com

**Île Maurice (Délégation)**

B.P. Box 1148  
Port-Louis  
Tél.: (230) 207 15 15  
Fax: (230) 211 66 24  
E-mail: mailto@delmus.cec.eu.int  
Site Internet: www.delmus.cec.eu.int  
Autres accréditations:  
• Seychelles  
• Comores  
Egalement responsable pour:  
• Mayotte  
• La Réunion

**Maroc (Délégation)**

B.P. 1302  
Rabat  
Tél.: (212-37) 57 98 00  
Fax: (212-37) 57 98 10  
E-mail:  
delegation-morocco@cec.eu.int  
Site Internet: www.delmar.cec.eu.int

**Mozambique (Délégation)**

C.P. 1306  
Maputo  
Tél.: (258-1) 49 49 49  
Fax: (258-1) 49 18 66  
E-mail: mailto@delmoz.cec.eu.int  
Site Internet: www.delmoz.cec.eu.int

**Namibie (Délégation)**

P.O.Box 24.443  
Windhoek  
Tél.: (264-61) 202 6000  
Fax: (264-61) 202 6224  
E-mail: mailto@delnam.cec.eu.int  
Site Internet: www.delnam.cec.eu.int

**Niger (Délégation)**

B.P. 10388  
Niamey  
Tél.: (227) 73.23.60  
Fax: (227) 73.23.22  
E-mail: delnig@intnet.ne

**Nigeria (Délégation)**

P.M.B. 280  
Garki, Abuja  
Tél.: (234-9) 413 31 48  
Fax: (234-9) 413 31 47  
E-mail: delegation-nigeria@cec.eu.int

**Rwanda (Délégation)**

B.P. 515  
Kigali  
Tél.: (250) 57 55 86 / 55 57 89  
Fax: (250) 57 43 13  
E-mail: eudelrwa@delrwa.cec.eu.int

**Sénégal (Délégation régionale)**

B.P. 3345  
Dakar  
Tél.: (221) 889 11 00  
Fax: (221) 823.68 85  
E-mail: mailto@delsen.cec.eu.int  
Site Internet: www.delsen.cec.eu.int  
Autres accréditations:  
• Gambie  
• Cap-Vert

**Sierra Leone (Délégation)**

P.O. Box 1399  
Freetown  
Tél.: (232-22) 22.73.19  
Fax: (232-22) 22.52.12  
E-mail: eudelsle@ecdsl.org

**Afrique du Sud (Délégation)**

P.O. Box 945  
Groenkloof 0027, Pretoria  
Tél.: (230) 207 15 15  
Fax: (27-12) 460 99 23  
E-mail:  
delegation-s-africa@cec.eu.int  
Site Internet: www.eusa.org.za

**Soudan (Délégation)**

P.O. Box 2363  
Khartoum  
Tél.: (249-11) 77 51 48  
Fax: (249-11) 77 53 93  
E-mail: eudelsud@hotmail.com

**Swaziland (Délégation régionalisée)**

P.O. Box A.36  
Swazi Plaza, H101, Mbabane  
Tél.: (268) 40 42908  
Fax: (268) 40 46729  
E-mail: mailto@delswz.cec.eu.int  
Délégation responsable:  
• Lesotho

**Tanzanie (Délégation)**

P.O. Box 9514  
Dar Es Salaam  
Tél.: (255-22) 211 74 73  
Fax: (255-22) 211 32 77  
E-mail:  
delegation-tanzania@cec.eu.int  
Site Internet: www.deltza.cec.eu.int

**Togo (Délégation)**

B.P. 1657  
Lomé  
Tél.: (228) 221.36.62  
Fax: (228) 221.13.00  
E-mail: eu@deltgo.cec.eu.int

**Tunisie (Délégation)**

B.P. 150  
1053 Tunis  
Tél.: (216-71) 960 330  
Fax: (216-71) 960 302  
E-mail: delegation\_tunisia@cec.eu.int  
Site Internet: www.ce.intl.tn

**Ouganda (Délégation)**

P.O. Box 5244  
Kampala  
Tél.: (256-41) 23.33.03  
Fax: (256-41) 23.37.08  
E-mail: mailto@deluga.cec.eu.int

**Zambie (Délégation)**

P.O. Box 34871  
Lusaka  
Tél.: (260-1) 25.11.40  
Fax: (260-1) 25.09.06  
E-mail: mailto@delzmb.cec.eu.int

**Zimbabwe (Délégation)**

P.O. Box 4252  
Harare  
Tél.: (263-4) 701 915  
Fax: (263-4) 725 360  
E-mail:  
hod.ecdelzwe@delzwe.cec.eu.int

**BELGIQUE/BELGIË**

**Jean De Lannoy**  
 Avenue du Roi 202/Koningstraat 202  
 B-1190 Bruxelles/Brussel  
 Tel. (32-2) 538 43 00  
 Fax (32-2) 538 06 41  
 E-mail: jean.de.lannoy@infoboard.be  
 URL: <http://www.jean-de-lannoy.be>

**La librairie européenne/  
 De Europese Boekhandel**

Rue de la Loi 244/Wetstraat 244  
 B-1040 Bruxelles/Brussel  
 Tel. (32-2) 295 26 39  
 Fax (32-2) 735 08 60  
 E-mail: mail@libeurop.be  
 URL: <http://www.libeurop.be>

**Moniteur belge/Belgisch Staatsblad**

Rue de Louvain 40-42/Leuvenseweg 40-42  
 B-1000 Bruxelles/Brussel  
 Tel. (32-2) 502 22 11  
 Fax (32-2) 511 01 84  
 E-mail: eusales@just.fgov.be

**DANMARK**

**J. H. Schultz Information A/S**

Herstedvang 12  
 DK-2620 Albertslund  
 Tel. (45) 43 63 23 00  
 Fax (45) 43 63 19 69  
 E-mail: schultz@schultz.dk  
 URL: <http://www.schultz.dk>

**DEUTSCHLAND**

**Bundesanzeiger Verlag GmbH**

Vertriebsabteilung  
 Amsterdamer Straße 192  
 D-50735 Köln  
 Tel. (49-221) 97 66 80  
 Fax (49-221) 97 66 82 78  
 E-Mail: Vertrieb@bundesanzeiger.de  
 URL: <http://www.bundesanzeiger.de>

**ΕΛΛΑΣ/GREECE**

**G. C. Eleftheroudakis SA**

International Bookstore  
 Panepistmiou 17  
 GR-10564 Athina  
 Tel. (30-1) 331 41 80/1/2/3/4/5  
 Fax (30-1) 325 84 99  
 E-mail: elabooks@netor.gr  
 URL: [elabooks@netor.gr](mailto:elabooks@netor.gr)

**ESPAÑA**

**Boletín Oficial del Estado**

Trafalgar, 27  
 E-28071 Madrid  
 Tel. (34) 915 38 21 11 (libros)  
 913 84 17 15 (suscripción)  
 Fax (34) 915 38 21 21 (libros)  
 913 84 17 14 (suscripción)  
 E-mail: clientes@com.boe.es  
 URL: <http://www.boe.es>

**Mundi Prensa Libros, SA**

Castelló, 37  
 E-28001 Madrid  
 Tel. (34) 914 36 37 00  
 Fax (34) 915 75 39 98  
 E-mail: libreria@mundiprensa.es  
 URL: <http://www.mundiprensa.com>

**FRANCE**

**Journal officiel**

Service des publications des CE  
 26, rue Deseix  
 F-75727 Paris Cedex 15  
 Tel. (33) 140 58 77 31  
 Fax (33) 140 58 77 00  
 E-mail: europublications@journal-officiel.gouv.fr  
 URL: <http://www.journal-officiel.gouv.fr>

**IRELAND**

**Alan Hanna's Bookshop**

270 Lower Rafflesines Road  
 Dublin 6  
 Tel. (353-1) 496 73 98  
 Fax (353-1) 496 02 28  
 E-mail: hanna@iol.ie

**ITALIA**

**Licosa SpA**

Via Duca di Calabria, 1/1  
 Casella postale 552  
 I-50125 Firenze  
 Tel. (39) 055 64 83 1  
 Fax (39) 055 64 12 57  
 E-mail: licosa@licosa.com  
 URL: <http://www.licosa.com>

**LUXEMBOURG**

**Messageeries du Ihre SARL**

5, rue Raffaisen  
 L-2411 Luxembourg  
 Tel. (352) 40 10 20  
 Fax (352) 49 09 61  
 E-mail: mail@mdl.lu  
 URL: <http://www.mdl.lu>

**NEDERLAND**

**SDU Servicecentrum Uitgevers**

Christoffel Plantijnstraat 2  
 Postbus 20014  
 2500 EA Den Haag  
 Tel. (31-70) 378 96 80  
 Fax (31-70) 378 97 83  
 E-mail: sdu@sdu.nl  
 URL: <http://www.sdu.nl>

**PORTUGAL**

**Distribuidora de Livros Bertrand Ld.ª**

Grupo Bertrand, SA  
 Rua das Tamas dos Vales, 4-A  
 Apartado 60037  
 P-2700 Amadora  
 Tel. (351) 214 95 87 87  
 Fax (351) 214 96 02 55  
 E-mail: dlb@ip.pt

**Imprensa Nacional-Casa da Moeda, SA**

Sector de Publicações Oficiais  
 Rua da Escola Politécnica, 125  
 P-1250-100 Lisboa Codex  
 Tel. (351) 213 94 57 00  
 Fax (351) 213 94 57 50  
 E-mail: spoo@incom.pt  
 URL: <http://www.incom.pt>

**SUOMI/FINLAND**

**Akateminen Kirjakauppa/  
 Akademiska Bokhandeln**

Keskuskatu 1/Centralgatan 1  
 PL/PB 128  
 FIN-00101 Helsinki/Helsingfors  
 P./th (358-9) 121 44 18  
 F./fax (358-9) 121 44 35  
 Sähköposti: aka@akademinen.com  
 URL: <http://www.akademinen.com>

**SVERIGE**

**BTJ AB**

Trafikvägen 11-13  
 S-221 82 Lund  
 Tel. (46-40) 18 00 00  
 Fax (46-40) 30 79 47  
 E-post: btjeu-pub@btj.se  
 URL: <http://www.btj.se>

**UNITED KINGDOM**

**The Stationery Office Ltd**

Customer Services  
 PO Box 29  
 Nonwich NP3 1GN  
 Tel. (44) 870 60 05-522  
 Fax (44) 870 60 05-533  
 E-mail: book.orders@heso.co.uk  
 URL: <http://www.isoofficial.net>

**ISLAND**

**Bokabud Larusar Bjóndal**

Skólavörðulög, 2  
 IS-101 Reykjavík  
 Tel. (354) 552 55 40  
 Fax (354) 552 55 90  
 E-mail: bokabud@simnet.is

**SCHWEIZ/SUISSE/SVIZZERA**

**Euro Info Center Schweiz**

c/o OSEC Business Network Switzerland  
 Stämpfenbachstraße 85  
 PF 492  
 CH-8026 Zürich  
 Tel. (41-1) 365 53 15  
 Fax (41-1) 365 54 11  
 E-mail: eics@osec.ch  
 URL: <http://www.osec.ch/eics>

**BĂLGARIA**

**Europress Euromedia Ltd**

5R, bvd Vilshva  
 BG-1000 Sofia  
 Tel. (359-2) 980 37 66  
 Fax (359-2) 980 42 30  
 E-mail: Marena@inbox.bg  
 URL: <http://www.europress.bg>

**CYPRUS**

**Cyprus Chamber of Commerce and Industry**

PO Box 21455  
 CY-1509 Nicosia  
 Tel. (357-2) 88 97 52  
 Fax (357-2) 88 10 44  
 E-mail: demetap@ccoi.org.cy

**EESTI**

**Eesti Kaubandus-Tööstuskoda**

(Estonian Chamber of Commerce and Industry)  
 Toom-Kooli 17  
 EE-10130 Tallinn  
 Tel. (372) 646 02 44  
 Fax (372) 646 02 45  
 E-mail: info@koda.ee  
 URL: <http://www.koda.ee>

**HRVATSKA**

**Mediatrade Ltd**

Pavla Hatza 1  
 HR-10000 Zagreb  
 Tel. (385-1) 481 94 11  
 Fax (385-1) 481 94 11

**MAGYARORSZÁG**

**Euro Info Service**

Szt. István krt. 12  
 81 emelet 1/A  
 PO Box 1039  
 H-1137 Budapest  
 Tel. (36-1) 329 21 70  
 Fax (36-1) 349 20 53  
 E-mail: euroinfo@euroinfo.hu  
 URL: <http://www.euroinfo.hu>

**MALTA**

**Miler Distributors Ltd**

Malta International Airport  
 PO Box 25  
 Luqa LQA 05  
 Tel. (356) 66 44 88  
 Fax (356) 67 67 99  
 E-mail: gwrtb@usa.net

**NORGE**

**Swets Blackwell AS**

Hans Nielsen Hauges gt. 39  
 Boks 4901 Nydalen  
 N-0423 Oslo  
 Tel. (47) 23 40 00 00  
 Fax (47) 23 40 00 01  
 E-mail: info@no.swetsblackwell.com  
 URL: <http://www.swetsblackwell.com.no>

**POLSKA**

**Ans Polona**

Krakowska Przedmieście 7  
 Str. pocztowa 1001  
 PL-00-950 Warszawa  
 Tel. (48-22) 826 12 01  
 Fax (48-22) 826 62 40  
 E-mail: books119@anspolona.com.pl

**ROMÂNIA**

**Euromedia**

Str. Dionisie Lupu nr. 65, sector 1  
 RO-70184 Bucuresti  
 Tel. (40-1) 315 44 03  
 Fax (40-1) 312 96 46  
 E-mail: euromedia@mailcity.com

**SLOVAKIA**

**Centrum VTI SR**

Nám. Slobody, 19  
 SK-81223 Bratislava  
 Tel. (421-7) 54 41 83 64  
 Fax (421-7) 54 41 83 64  
 E-mail: europ@ttb1.srk.stuba.sk  
 URL: <http://www.srk.stuba.sk>

**SLOVENIJA**

**GV Zalozba**

Dunajska cesta 5  
 SLO-1000 Ljubljana  
 Tel. (386) 613 09 1804  
 Fax (386) 613 09 1805  
 E-mail: europ@gvestnik.si  
 URL: <http://www.gvzalozba.si>

**TURKIYE**

**Dünya Infotel AS**

100, Yi Mehmedli 34440  
 TR-80350 Bagcilar-Istanbul  
 Tel. (90-212) 629 46 88  
 Fax (90-212) 629 46 27  
 E-mail: aktuel.info@dunya.com

**ARGENTINA**

**World Publications SA**

Av. Córdoba 1877  
 C1120 AAA Buenos Aires  
 Tel. (54-11) 48 15 81 56  
 Fax (54-11) 48 15 81 56  
 E-mail: wpubooks@infovia.com.ar  
 URL: <http://www.wpubooks.com.ar>

**AUSTRALIA**

**Hunter Publications**

PO Box 404  
 Abbotsford, Victoria 3067  
 Tel. (61-3) 94 17 53 61  
 Fax (61-3) 94 19 71 54  
 E-mail: jpdawes@ozemail.com.au

**BRESIL**

**Livraria Camões**

Rua Bittencourt da Silva, 12 C  
 CEP  
 20043-900 Rio de Janeiro  
 Tel. (55-21) 262 47 76  
 Fax (55-21) 262 47 76  
 E-mail: livraria.camoes@incm.com.br  
 URL: <http://www.incm.com.br>

**CANADA**

**Les éditions La Liberté Inc.**

3020, chemin Sainte-Foy  
 Sainte-Foy, Québec G1X 3V6  
 Tel. (1-418) 656 97 63  
 Fax (1-800) 567 54 49  
 E-mail: liberte@medcom.qc.ca

**Renouf Publishing Co. Ltd**

5369 Chemin Carleton Road, Unit 1  
 Ottawa, Ontario K1J 9J3  
 Tel. (1-613) 745 26 65  
 Fax (1-613) 745 76 60  
 E-mail: order.dapt@renoufbooks.com  
 URL: <http://www.renoufbooks.com>

**EGYPT**

**The Middle East Observer**

41 Sherif Street  
 Cairo  
 Tel. (20-2) 392 60 19  
 Fax (20-2) 393 97 32  
 E-mail: inquiry@meobserver.com  
 URL: <http://www.meobserver.com>

**MALAYSIA**

**EBIC Malaysia**

Suite 40.02, Level 45  
 Plaza M&R (Letter Box 45)  
 8 Jalan Yap Kwan Seng  
 50450 Kuala Lumpur  
 Tel. (60-3) 21 62 62 98  
 Fax (60-3) 21 62 61 98  
 E-mail: ebic@tm.net.my

**MÉXICO**

**Mundi Prensa México, SA de CV**

Río Pánuco, 141  
 Colonia Cuauhtémoc  
 MX-06500 México, DF  
 Tel. (52-5) 535 56 58  
 Fax (52-5) 514 67 99  
 E-mail: 101545.2361@compuserve.com

**SOUTH AFRICA**

**Eurochamber of Commerce in South Africa**

PO Box 781738  
 2146 Sandton  
 Tel. (27-11) 884 39 52  
 Fax (27-11) 883 55 73  
 E-mail: info@eurochamber.co.za

**SOUTH KOREA**

**The European Union Chamber of  
 Commerce in Korea**

5th Fl, The Shilla Hotel  
 202, Jangchung-dong 2 Ga, Chung-ku  
 Seoul 100-392  
 Tel. (82-2) 22 53-5631/4  
 Fax (82-2) 22 53-5635/6  
 E-mail: eucock@eucock.org  
 URL: <http://www.eucock.org>

**SRI LANKA**

**EBIC Sri Lanka**

Trans Asia Hotel  
 115 Sir Chittampalam  
 A. Gardiner Mawatha  
 Colombo 2  
 Tel. (94-1) 074 71 50 78  
 Fax (94-1) 44 87 79  
 E-mail: ebic@netnet.lk

**TAI-WAN**

**Tycoon Information Inc**

PO Box 81-466  
 105 Taipei  
 Tel. (886-2) 87 12 88 86  
 Fax (886-2) 87 12 47 47  
 E-mail: eutype@ms21.hinet.net

**UNITED STATES OF AMERICA**

**Bernan Associates**

4611-F Assembly Drive  
 Lantham MD 20706-4391  
 Tel. (1-800) 274 44 47 ( toll free telephone)  
 Fax (1-800) 855 34 50 ( toll free fax)  
 E-mail: query@bernan.com  
 URL: <http://www.bernan.com>

**ANDERE LANDER**

**OTHER COUNTRIES**

**AUTRES PAYS**

**Bitte wenden Sie sich an ein Büro Ihrer  
 Wahl/Please contact the sales office of  
 your choice/Veuillez vous adresser au  
 bureau de vente de votre choix**

Office for Official Publications of the European  
 Communities  
 2, rue Mercier  
 L-2985 Luxembourg  
 Tel. (352) 29 29-42455  
 Fax (352) 29 29-42758  
 E-mail: info-info-opcoa@cec.eu.int  
 URL: [publications.eu.int](http://publications.eu.int)



Commission européenne  
Luxembourg: Office des Publications officielles des Communautés européennes  
2003 — 48pp. — 29,7X21 cm  
ISBN : 92-894-5326-5

**Commission européenne**  
**Direction générale du Développement**

Adresse postale: rue de la Loi, 200 – B-1049 Bruxelles (Belgique)  
Adresse administrative: rue de Genève, 12 – B-1140 Bruxelles (Belgique)

Fax: +32.2.299.25.25  
E-mail: [development@cec.eu.int](mailto:development@cec.eu.int)  
Internet: [http://europa.eu.int/comm/development/index\\_fr.htm](http://europa.eu.int/comm/development/index_fr.htm)



OFFICE DES PUBLICATIONS OFFICIELLES  
DES COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES  
L-2985 Luxembourg

ISBN 92-894-5326-5



9 789289 453264 >